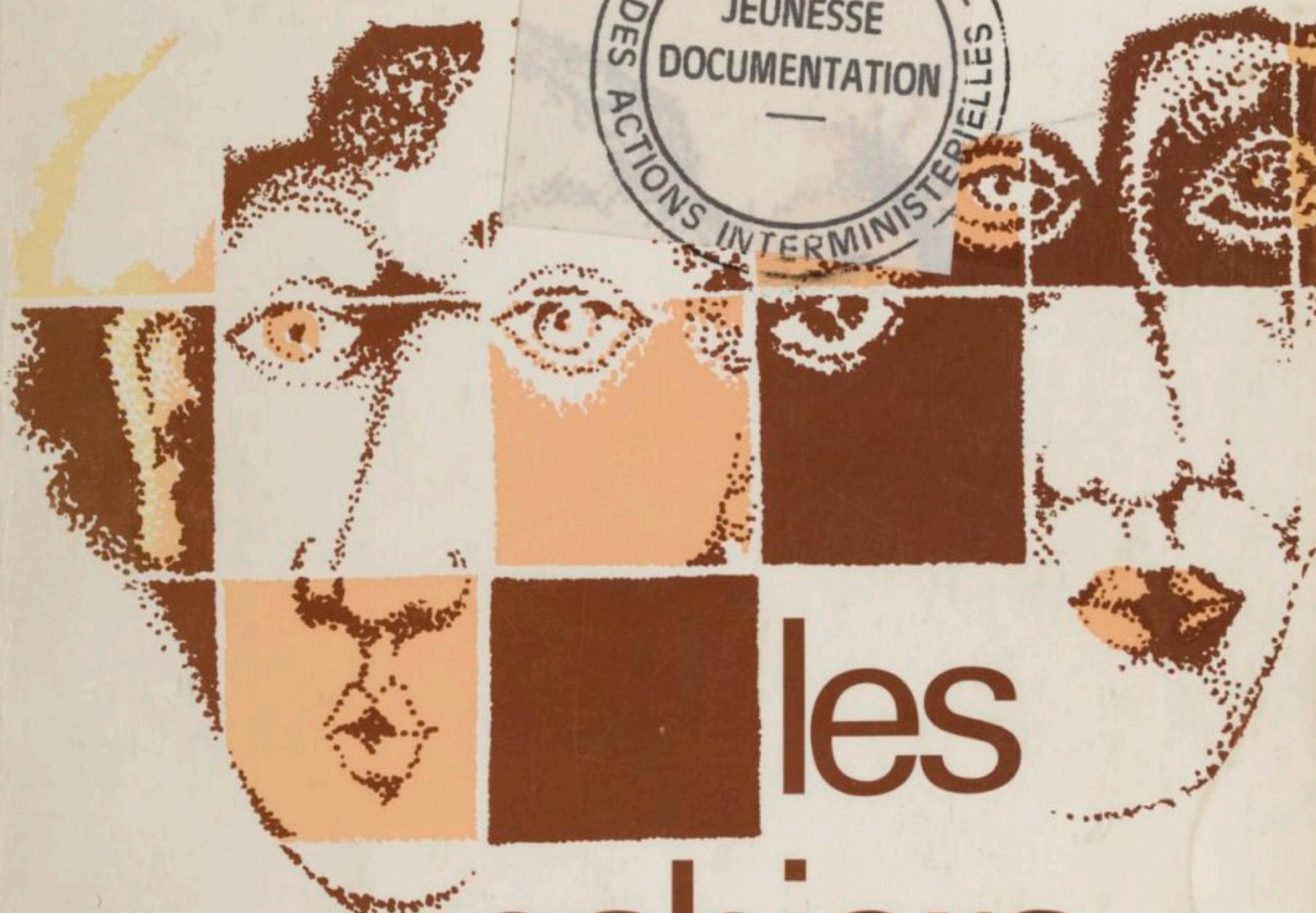


f



les de cahiers l'animation

Créée il y a aujourd'hui dix ans, la Revue LES CAHIERS DE L'ANIMATION s'adresse aux animateurs, aux responsables d'associations, aux élus, comme aux chercheurs et aux formateurs. A tous ceux pour qui l'animation socio-culturelle et le développement culturel ont un sens, LES CAHIERS DE L'ANIMATION APPORTENT LES INFORMATIONS ET LES REFLEXIONS INDISPENSABLES. En décrivant, en analysant des expériences et en même temps en n'hésitant pas à se livrer à des études plus générales, à éclairer le présent par des réflexions plus approfondies, afin de mieux pouvoir comprendre et de faire autrement.

C'est dans cette perspective que LES CAHIERS DE L'ANIMATION proposent des éléments d'information et de réflexion à tous ceux qui,

- de la maison de quartier au centre culturel,
 - de la maison de l'enfance au foyer du III^e âge,
 - de la maison des jeunes à la maison de la culture,
 - de l'atelier de poterie au terrain d'aventures,
 - de la médiathèque à la maison des associations,
 - de la boutique de gestion au centre d'information pour les jeunes,
- entendent par leur action et par leur travail faire du TEMPS LIBRE autre chose qu'un temps vide, et donner au TEMPS LIBRE ses véritables dimensions d'éducation, de culture et de jeu.



Directeur de la publication : N. Deny

Rédactrice en chef : G. Poujol

Rédacteur en chef adjoint : B. Jung

Secrétaire de rédaction : A. Dozol

Comité de rédaction : C. Baret, P. Besnard, M. Boulanger, A. Boulogne, J.F. Chosson, R. Dujardin, O. Gagnier, P. Gallaud, G. Gentil, C. Guérin, J. Guérineau, G. Guilhaume, C. Huet, J. Ion, L. Kellermann, R. Lachat, C. Lacks, B. Laville, I. Lochard, F. de Manoel, I. Mazel, B. Miège, J.-M. Mignon, A. Oberti, B. Sachs, C. Sageot, M. Simonot, R. Sue.

Couverture : M. Violette

ISSN 0291-8404

de **les cahiers** **l'animation**

1982-III n° 37

ACTUELLES

- *De l'animation à l'économie sociale : une nouvelle donne*, par J.-L. PLÉ 1

ENTRE L'HISTOIRE ET LE PRÉSENT : L'ÉDUCATION POPULAIRE?

- *Les pouvoirs politiques et l'éducation populaire*, par A. LÉON.... 13
- *L'idéologie et l'évolution des institutions de lecture de masse*, par N. RICHTER 25
- *Les universités populaires sont de retour*, par G. POUJOL..... 47

USAGE SOCIAL DE LA LECTURE

- *La lecture dans les comités d'entreprise*, par A. PANSU..... 57

ENTRETIEN

- « *La ville repose sur les épaules de l'ouvrier endormi* », une interview de P. BELLEVILLE..... 65

Chroniques

- Temps libre* : Les équipements du loisir social - Tourisme social et aménagement des loisirs 87
- Vie des Associations* : Une foire aux associations - Associations et activités économiques - Education nationale et associations - Un métier pour réussir (rencontre des 28-29-30 juin 1982) 91
- Animation - animateurs* : Des formations d'animateurs - Une enquête sur les animateurs - Définition d'un statut de base de l'animateur, conférence de presse du 6 juillet 1982 du ministre du Temps Libre..... 97
- Comités d'entreprise* : Pour la culture dans l'entreprise (rapport Belleville)..... 103
- Perspectives internationales* : Le conseil international d'éducation des adultes (I.C.E.A.) 107

Au fil des lectures

- Ouvrages à lire - Lecture de la presse..... 111
- Résumés des articles..... 129
- Abonnements 133



LES CAHIERS DE L'ANIMATION

une publication de l'I.N.E.P.

L'INSTITUT NATIONAL D'ÉDUCATION POPULAIRE est un établissement public dépendant du MINISTÈRE DU TEMPS LIBRE.

L'établissement contribue à l'information, à la formation et au perfectionnement des bénévoles et professionnels exerçant leurs fonctions dans l'animation. Sous forme de stages de formation, à des niveaux divers, de journées d'études et de colloques, les actions de l'I.N.E.P. portent sur le LOISIR SOCIAL, l'éducation populaire, l'animation et le développement culturel.

DEPARTEMENT DE L'ANIMATION ET DE LA FORMATION

Dir. : C. Huet

958.41.97

L'INSTITUT NATIONAL D'ÉDUCATION POPULAIRE dispose d'un centre d'études et de recherches. Le DEPARTEMENT DES ETUDES, de la RECHERCHE et de la DOCUMENTATION, a été créé en 1971. Promouvant études et recherches consacrées à la formation des animateurs, à l'animation, à l'éducation populaire et au développement des activités socio-culturelles, le D.E.R.D. assure la diffusion des travaux par l'intermédiaire des CAHIERS de l'ANIMATION et par l'édition des DOCUMENTS de l'I.N.E.P. destinés à la documentation (série I), aux publications de recherches (série II), aux documents iconographiques (série III).

DEPARTEMENT DES ETUDES, DE LA RECHERCHE ET DE LA DOCUMENTATION

Dir. : O. Gagnier

916.42.36

L'INSTITUT NATIONAL D'ÉDUCATION POPULAIRE offre aux chercheurs, aux formateurs, aux animateurs et à toute personne qui en fait la demande, les ressources de sa documentation. Le Centre de Documentation de l'I.N.E.P. est ouvert de 9 h à 19 h – le samedi de 10 h à 12 heures.

CENTRE DE DOCUMENTATION

958.75.30

De l'animation à l'économie sociale : une nouvelle donne

Jean-Louis Plé (1)

« **A** l'avenir, le ministère du Temps Libre pourra être un ministère fort, non seulement parce qu'il regroupe la Jeunesse et les Sports, l'Éducation Populaire et le Tourisme, mais aussi parce qu'il est créateur d'emplois et qu'il détient une des clés du développement économique de la France » (1), déclarait M. André Henry, ministre du Temps Libre, invité le dimanche 11 avril, au Grand Jury RTL-Le Monde. Cette même déclaration faite par son prédécesseur aurait certainement suscité un tollé : lier l'animation, l'éducation populaire et la culture à une problématique économique du développement n'aurait pas été pour plaire dans un milieu militant, où le cadre de référence économique existe certes, mais où on a plus facilement tendance à l'appliquer au secteur de la production qu'à ses propres pratiques... Vieille influence des traditions judéo-chrétiennes où l'argent sent le souffre ! C'est cependant au sens d'une prise en compte de l'économie que nous évoquons, ici-même (2), l'émergence d'entreprises nouvelles dans le champ social de l'animation des entreprises, « souvent considérées avec méfiance par les grands mouvements d'éducation populaire ou les administrations, dont le champ d'intervention est vaste : dans le domaine de la création, des loisirs, du tourisme, etc. Nous notons que le caractère d'utilité sociale de ces structures les plaçait à la limite du secteur non marchand, et que leur souci d'autofinancement et d'indépendance par rapport aux pouvoirs publics les rendaient souvent suspectes d'une tentation commerciale, voire de profits... »

Plusieurs pistes de réflexion s'ouvrent et peuvent permettre dans un premier temps de situer la problématique de cette émergence, et le cadre de notre interrogation :

(*) Avec la participation de Danielle David, Jane Diep, et Pascale Poulat, groupe de travail du Département Animation Socio-Culturelle de l'Université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis.

— La remise en cause d'un certain nombre de discours et de pratiques de l'animation depuis les dix dernières années, notamment l'animation centrée sur les groupes, et le désir d'échapper à l'assistanat.

— Les contradictions des animateurs socio-culturels (3) que nous pouvons identifier au nombre de trois :

. les actions d'animation se situent dans une perspective d'émancipation de la population, dans le sens d'une plus grande autonomie ; or, les institutions où s'exercent ces actions, contradictoirement sont souvent fortement hiérarchisées et bureaucratiques, avec des pratiques autogestionnaires peu développées ;

. le rapport bénévoles/politiques des associations et professionnels devient de plus en plus difficile à établir de façon équilibrée. Il est délicat d'avoir un discours sur la participation, et de limiter aux fonctions de conseil et d'exécution le rôle des professionnels d'une institution ; le point de rupture atteint, cette contradiction entraîne prise de pouvoirs et conflits ;

. enfin, le vieux mythe de l'Animateur, « qui travaille à sa propre mort » — sous entendu, quand les animés seront autonomes, l'animateur devra se retirer ; résiste peu à la professionnalisation croissante de l'animation.

— Les contradictions qui sont produites par le cadre juridique : « Ces associations avec le salariat et l'emploi de professionnels se heurtent, à la division du travail, à la diversité des intérêts, au sérieux des responsabilités économiques... Comment atteindre une bonne gestion tout en préservant leur capital de bonne volonté et d'engagement créatif ? Comment arriver à décider tout en partageant l'analyse entre tous les membres de l'association ? Comment être salarié, militant et décideur à la fois ? Telles sont les questions difficiles que rencontrent toutes les associations, avec le danger de devoir se réfugier, soit dans le pouvoir ultime des fondateurs, soit dans la bureaucratisation des procédures. » (4).

— La situation de l'emploi et les attitudes nouvelles par rapport au travail : créer son emploi, mais pas dans n'importe quelle condition et pour faire n'importe quoi !

Cependant, le discours élaboré sur les innovations sociales depuis cinq à six ans est si séduisant qu'il nous semble important de questionner sa réalité pour mieux le comprendre... Geneviève Poujol parle d'un passage de l'illusion éducationniste à l'illusion animationniste (5). Il convient, maintenant, de ne se laisser prendre ni par l'allusion associationniste, ni par l'illusion innovationniste. Par l'illusion associationniste d'une part, parce que l'esprit d'association correspond à une démarche de fonctionnement, dont les tenants actuels ne sont pas forcément les pratiquants réels ; par l'illusion innovationniste, parce que même « si l'utopie d'aujourd'hui est la réalité de demain »... elle ne le sera qu'en terme de stratégie et d'expérimentation à partir d'études objectives et de données réelles.

C'est cette démarche qui nous a amené « à questionner un certain nombre d'entreprises innovantes du secteur socio-culturel, afin d'avoir une vision plus objective des raisons de leur succès ou de leurs échecs, des projets de leurs fondateurs, de ce qui fait leur spécificité, et en conséquence des remèdes à apporter aux structures et des moyens existants pour faciliter leur création » (6). Dans un premier temps, nous préciserons le cadre de l'enquête et présenterons l'exploitation des données recueillies, puis nous tenterons de faire des propositions.

Une gestion des possibles...

Précisons d'abord ce que recouvre le concept d'« entreprise innovante du secteur socio-culturel ». Le terme d'entreprise est choisi à dessein au risque qu'il soit trop assimilé, par ailleurs, aux entreprises commerciales centrées sur le profit. Parler d'« ASSOCIATION » est en effet limitatif, et d'« ORGANISME » est faire un compromis entre organisation et mouvement. La spécificité des entreprises concernées est d'être *justement* et *aussi* des associations... au sens où l'on retrouve dans leur organisation la notion d'usagers, de non-lucrativité, et de projet contractuel.

Comme l'a indiqué le professeur Henri Desroches : « si je préfère parler d'entreprises, c'est en double sens. D'abord au sens des entreprises instituées, dont on nous a donné l'inventaire : entreprises instituées ponctuellement dans des unités plus ou moins associatives, plus ou moins gestionnaires, dans la triple filière — coopérative, mutualiste et associative — où ces entreprises se présentent avec des analogies ou des homologies suffisantes pour parler d'une entreprise typique. Ensuite, au sens d'une entreprise instituante, c'est-à-dire globalement, stratégiquement et prospectivement fomentatrice d'un projet sectoriel concerté dans le secteur du non-profit, du non-lucratif » (7). Cette stratégie instituante est bien celle des innovations. Le débat sur ce secteur est récent, mais a donné lieu à une abondante théorisation sur laquelle nous ne reviendrons pas ici. Précisons cependant simplement les critères que nous avons retenus pour caractériser une entreprise « d'innovante » : ce sont la prise en compte d'impératifs économiques et d'une volonté d'autofinancement ; un rapport différent à l'organisation du travail ; des produits nouveaux ; des objectifs économiques d'utilité sociale, ou à apprécier en référence à un ensemble social et culturel.

La prise en compte de ces éléments correspond à des réactions à la crise économique, au chômage, aux problèmes liés à l'organisation et au changement dans la société actuelle, ainsi qu'à une recherche d'alternative à l'économie de marché.

A travers une étude auprès des Boutiques de Gestion, nous pouvons dire que ces entreprises couvrent les secteurs suivants :

- valorisation des ressources locales ;
- nouveaux créneaux artisanaux ;
- nouvelles techniques de distribution de produits ;
- nouveaux modes de consommation ;
- le secteur social et socio-culturel, soit par la création de structures qui permettent de mieux adapter l'action de travailleurs sociaux ou de créateurs, soit qu'ils créent des structures facilitant l'autonomie de leur « clientèle ». Selon Alain de Romefort (8) cette composante de l'économie sociale est encore souterraine, elle n'est pas suffisamment reconnue par les pouvoirs publics, et même par les autres composantes de l'Economie Sociale. Elle constitue une « force décontractée » avec laquelle il convient maintenant de compter.

Nous avons donc rencontré une dizaine de modèles de structures du secteur socio-culturel qui nous ont semblés innovants, par leur démarche d'approche du marché, leur mode de fonctionnement, ou la nouveauté de leur production. Nous les avons choisis, soit à travers le circuit des Boutiques de Gestion, soit à travers le public du Département Animation de l'Université Paris VIII. L'échantillonnage a été constitué de telle façon que les structures

soient variées par leur ancienneté, leur secteur d'intervention, leur structure juridique. D'autre part, nous avons croisé les informations recueillies avec des rencontres auprès des principaux organismes faisant du « Conseil en Gestion » auprès des entreprises innovantes. Nous verrons successivement les motivations des promoteurs de projets innovants, leur financement, le choix de structures juridiques, et le mode de fonctionnement choisi.

Projets innovants et motivations à l'innovation

Nous pourrions tenter de réunir en trois catégories les motivations des entrepreneurs concernés :

— La première correspond au désir d'entreprendre un nouveau type d'activités, qui ne pouvait l'être dans la structure de travail dans laquelle ces nouveaux entrepreneurs se trouvaient : tel administrateur de théâtre souhaitant innover dans l'animation de rue à partir de structures gonflables, ou volantes, tel comédien souhaitant faire de la mise en scène... Cette catégorie d'innovateurs est certainement la mieux placée dans la mesure où elle maîtrise déjà le mode de fonctionnement d'un milieu professionnel, où ils sont déjà connus et reconnus. Nul besoin de faire d'étude de marché, ou de faisabilité : le projet est né d'un désir de réaliser une action dont ils ont le pressentiment de la réussite.

— La deuxième catégorie de créateurs que nous avons rencontrés, participe de la volonté de s'impliquer dans des actions de développement culturel ou social, à un premier degré et, sans que cela corresponde forcément à la création de leur emploi. Tels animateurs passionnés par l'action musicale et sentant les limites de leur institution, ayant un projet collectif sur un département, et un souci du développement d'emploi dans le secteur musical, aident à la création d'une structure dont la mise en place est facilitée par la connaissance qu'ils ont du milieu. L'idée va donc partir de la connaissance et du désir d'avoir une action collective, sans forcément vouloir « en vivre » comme dans la première catégorie. Par contre, leur action va déboucher sur la création d'emplois, et ils auront un rôle d'employeurs bénévoles.

— La troisième catégorie regroupe des gens ayant l'intention de réaliser un projet personnel, ou d'équipe. Pour ceux que nous avons rencontrés, les projets portaient soit sur une nouvelle façon de concevoir la diffusion et la création théâtrale, et le rapport au théâtre, soit sur une autre conception de l'animation de quartier, par le biais de cafés, de lieux d'expositions, de concerts, de rencontres... Cette catégorie rejoint un peu la première, mais les initiateurs des expériences ne sont pas du milieu : ils font le choix de changer d'activité professionnelle, d'essayer de « vivre » avec leur technique ou leur projet, de créer un emploi qui concilie leur vie personnelle, leur désir d'action collective, et la promotion d'actions culturelles au sens large. A la différence des deux premières catégories, ces entrepreneurs n'ont pas la connaissance du milieu. Les expériences réalisées ont cependant été précédées « instinctivement » d'une étude de faisabilité : comparaison avec d'autres lieux, connaissance du public potentiel. Ils ont d'autre part pris le temps d'étudier le projet ; en général, un an s'écoule entre l'idée et sa réalisation. Cette période est utilisée conjointement pour réaliser le financement, et les contacts nécessaires pour l'installation et la diffusion.

Le nombre d'entreprises rencontrées est trop restreint pour tirer des conclusions générales, mais il nous semble que certains points sont caractéristiques, malgré tout, de l'ensemble de ces entreprises innovantes. D'une part, elles ne sont pas fondées sur des rêves utopiques, mais construites sur des données précises. Leurs maîtres d'œuvre ont une connaissance sérieuse de leurs domaines, ou se donnent les moyens de l'avoir. D'autre part, elles correspondent foncièrement au désir de travailler autrement, en d'autres termes de s'y retrouver dans la vie quotidienne, professionnelle et personnelle. Enfin, ce réalisme cependant est à court terme, et souvent les gens prennent le parti de se lancer, en prenant des risques sur l'avenir.

Innovation et financement des projets

La plupart des structures étudiées ont démarré avec un autofinancement des fondateurs. Tels partenaires ont réalisé des biens personnels, tels autres se sont donné des délais pour économiser : on trouve un prêt bancaire seulement (et par une banque qui n'est pas mutualiste ou coopérative) peu de subventions, parfois l'appel aux souscriptions, ou l'aide d'une structure similaire déjà florissante. Il semble que les attitudes des promoteurs de projets les poussent à lancer leurs activités d'une façon qui les lie le moins possible à des structures extérieures, administratives ou financières : complète autonomie recherchée au démarrage, aide ensuite, quand la crédibilité est établie.

La résistance à la demande de subventions a plusieurs sources : d'une part, une distance « libertaire » aux institutions étatiques, d'autre part la complexité des dossiers administratifs ou la difficulté à trouver les « bons » intermédiaires ou interlocuteurs dans les administrations, enfin la nature de la structure juridique qui rend les aides différentes et complexes.

Des coups de pouce importants cependant sont actuellement donnés par le biais de l'aide à la création d'emplois. Certaines structures visitées en bénéficient déjà. Il leur est cependant difficile de prendre des engagements dans l'avenir, par rapport aux salariés comme par rapport aux administrations sans envisager d'autres perspectives de subventions.

Il est possible de dire que la réussite des entreprises que nous avons rencontrées tient d'une part à l'engagement personnel et financier des partenaires ayant le goût d'entreprendre, et croyant à leur projet ; d'autre part, à leur bonne connaissance des réseaux et des institutions. Le projet peut être crédible, structuré et réaliste, mais s'il ne se raccroche pas à un ensemble qui est celui de la profession, du public, des administrations, il flanche. L'importance du réseau des relations professionnelles et de la connaissance du milieu est primordiale. Il ne s'agit pas de valoriser ce qu'on appelle péjorativement « les relations » ou le « piston », mais une connaissance de l'environnement et le goût de « vendre », au sens québécois du terme, son idée...

Le choix des structures juridiques

Dans un premier article des Cahiers, il est apparu que ce n'est pas le statut qui permet de comprendre le projet de la structure... Cependant, nous

avons noté, en ordre décroissant, l'utilisation de l'association Loi de 1901, de la société coopérative ouvrière de production et de la société à responsabilité limitée. Le choix de l'association vient, en premier, parce que pour ces créateurs d'entreprises, c'est la structure juridique qui apparaît la plus souple, entraîne le moins de responsabilité, et ne nécessite pas de capital. Cette définition par la négative est importante : ni le cadre de référence historique, ni le projet « associatif » ne sont pris en compte : c'est une structure en soi, facilement utilisable. Beaucoup du reste découvrent son origine une fois que des problèmes juridiques, organisationnels, ou fiscaux se posent. Cette remarque est importante : l'association, Loi de 1901, est devenue un cadre juridique pour mener des activités à but non lucratif où des gens se retrouvent dans un but autre que le partage des bénéfices. Elle est devenue une composante de fait du mouvement de l'économie sociale, au-delà de ce qu'on appelle le tiers secteur ou secteur non marchand.

D'autre part, la facilité de son fonctionnement correspond à des secteurs peu reconnus à l'origine, où la souplesse d'intervention est nécessaire. Elle est aussi utilisée en ballon d'essai pour passer ensuite à une autre structure... ce qui ne se fait pas sans poser de problèmes.

Le choix de la S.C.O.P. (*) a été fait par une structure comportant une vingtaine de salariés « coopérateurs » au départ. Il est expliqué par « l'envie d'être tous à part égale dans l'aventure » ; les décisions importantes sont prises collectivement, des assemblées générales ont lieu, les membres sont prêts à prendre des risques ; à gagner moins si nécessaire. Cependant, ces mêmes membres disent bien que toute autre structure aurait entraîné le même fonctionnement et ils ne participent pas au mouvement coopératif. La S.A.R.L. a été choisie pour des raisons tout autres : le coût effectivement moindre de l'achat d'un local commercial pour y réaliser les activités. Le fonctionnement interne est de principe celui d'une coopérative. Il nous semble donc important de faire apparaître cette notion « d'OBJET de l'association », au sens large. C'est l'intention, le projet qui unit les partenaires à une action qu'il est important de considérer, plus que le statut juridique qui les porte, et même les activités qu'ils pratiquent.

Les règles et les modes de fonctionnement

Nous avons trouvé selon les projets, plusieurs types d'organisation des partenaires à l'action. En effet, d'abord le modèle des fondateurs seuls, travaillant dans une structure, bénévolement puis salariés ; celui des fondateurs, travaillant dans la structure avec des vacataires ponctuels ; ensuite, le modèle des fondateurs, bénévoles, recrutant du personnel permanent ; enfin, celui des fondateurs, avec du personnel, vacataire ou permanent, et une équipe de bénévoles.

C'est évidemment cet aspect des modes de fonctionnement qui est le plus délicat à traiter. Tout dépend, en effet, de la taille de l'entreprise (celles visitées vont de 3 à 25 personnes), de son ancienneté, et aussi de l'appartenance à l'une ou l'autre des catégories que nous évoquions dans le chapitre motivations.

(*) Société coopérative ouvrière de production.

Il semblerait, tout d'abord, et cette observation est naturelle, que les difficultés — quand difficultés il y a —, apparaissent à l'occasion d'un changement ou de l'arrivée de nouveaux partenaires, d'une réorientation des objectifs qui entraîne des remises en cause, de tentatives de polyvalence qui échouent parce que la répartition et le roulement dans les tâches ne peut se passer d'une véritable coordination... et qu'elle a du mal à exister, enfin de règles du jeu insuffisamment précisées.

Parfois, la présence des « coopérateurs » ou des « bénévoles » devient fictive et ce sont les permanents qui préparent, et dans les faits, prennent les décisions, en rendant simplement compte aux administrateurs. L'une des structures visitées a vécu cette contradiction, presque jusqu'à sa propre mort. Dans tous les cas, le rôle important, le poids marquant des fondateurs est à souligner, au point parfois de croire qu'ils ont un rôle charismatique dans le fonctionnement de l'entreprise.

Il semblerait que les petites unités où les choix et les orientations se font à deux ou trois personnes, ainsi que les grandes unités (25 personnes) se sont donné des structures de fonctionnement nouvelles, les unes grâce à leur petitesse, les autres par obligation. Les entreprises intermédiaires connaissent plus difficilement des modes de fonctionnement nouveaux du fait, entre autre chose, de la nécessité de faire face au quotidien, des difficultés de planification, de coordination et d'organisation.

Nouvelles données ou maldonne...

Ces nouvelles entreprises sont donc devenues une réalité en termes de personnes. Elles le sont devenues parce qu'elles se sont fait reconnaître par leur existence et leurs performances. Elles s'inscrivent maintenant dans le champ économique du secteur de l'économie sociale, *dans les faits, et de leur fait* ; dans la redistribution des cartes, si elles ont souvent été oubliées, il n'est pas possible de ne pas les prendre en compte... ni de faire maldonne. L'exploitation de nos rencontres et de nos discussions renvoie une image des nouveaux entrepreneurs qui est relative et ponctuellement fidèle : relative, car il faut reconnaître la multiplicité des situations et leur nécessaire divergence, et ponctuellement fidèle, par la mouvance fréquente des situations. Cette exploitation permet cependant de recouper un certain nombre d'observations sous forme de propositions, qui permettent de rendre plus aisé le développement du secteur. On énumère les différents topiques à partir desquels ces propositions prennent forme.

Le rôle de l'Etat

Nous pourrions le redéfinir à plusieurs niveaux, quand bien même ces propositions auraient l'apparence de vœux pieux. Il peut suggérer l'abandon d'un comportement bureaucratique et administratif : l'Etat doit être partenaire et facilitateur et cette démarche passe par une simplification des données administratives, et surtout par la détermination d'interlocuteurs responsables.

Sur le plan financier, l'aide au démarrage des activités, dans le cadre de la création d'emplois, semble être une formule simple ; il serait cependant

souhaitable que ces aides soient réparties dans le temps. Elles obligerait ainsi la structuration de projets à moyen terme.

Le rôle des structures de conseil

Nous évoquons dans un précédent article la multiplication des structures de conseil : dans le cadre du service public, à notre connaissance, cette fonction est assurée uniquement par les Conseillers Techniques et Pédagogiques du ministère du Temps Libre, et ce n'est pas leur fonction essentielle ; dans le cadre des associations conventionnées, nous pouvons citer Service Association, qui est doté d'une structure régionale, et dont le ministère de tutelle est aussi le ministère du Temps Libre ; le réseau des Boutiques de Gestion, déjà évoqué, plus en relation avec le ministère du Travail, et l'Association pour la gestion des entreprises culturelles, dont le ministère de tutelle est le ministère de la Culture, et qui possède aussi des structures régionales ; enfin, dans le secteur privé, des associations de conseil en gestion commencent à se monter, notamment à Bordeaux.

Cette dispersion des structures, qui sont pourtant complémentaires, ne doit pas aller contre le développement du secteur des innovations ; une clarification des secteurs est nécessaire, une coordination des actions dans l'information, la formation et l'analyse des potentiels de chaque secteur pourrait être réalisée.

Cette concertation devrait tout naturellement trouver sa place dans le cadre de la décentralisation, le nouveau rôle des régions et leur mission de développement économique. Elle pourrait se comprendre dans le rôle des Observatoires des programmes d'animation (O.P.A.) qui risqueront d'échouer si on les cantonne à un travail d'investigation uniquement sur les organismes placés sous la tutelle du ministère du Temps Libre, ou dans le rôle des Conseils Régionaux, prévus par le rapport Davaine, si ces derniers deviennent de véritables structures décentralisées autonomes, avec autonomie financière et gestion pluraliste, et non des établissements para-administratifs.

La création de réseaux de solidarité

L'émergence des entreprises innovantes est, nous l'avons vu, en partie le produit d'une réaction aux grandes fédérations, et aux grandes structures centralisatrices qui ont parfois démobilisé des entrepreneurs pourtant proches d'elles. La mise en place de réseaux de solidarité, de *processus plus que d'institutions* permettrait, sur le modèle en réseau des Boutiques de Gestion, de faciliter l'échange, l'expérience et la responsabilité. Une synergie fonctionnelle établirait les moyens d'échange des informations et des expériences en respectant l'autonomie de chacun, et instaurerait une nouvelle alternative économique.

La formation

Nous avons observé, pour les structures qui employaient des « animateurs » ou à l'initiative d'animateurs, une remise en cause complète du profil

d'animateur polyvalent. Dans le champ de la diffusion culturelle, c'est un musicien que l'on recrute, ou un sculpteur, ou un potier, ou un acteur, et non un animateur musique, animateur poterie... La compétence, la reconnaissance dans la création, comme dans l'animation, s'avèrent les garants de la qualité et du sérieux de l'activité. Les contrats de travail prévoient même parfois l'obligation de réaliser un certain nombre de concerts ou d'exposition. L'autre profil d'intervenant dans ce domaine est celui du gestionnaire, de l'administrateur, du planificateur. Cette situation devrait tendre à une autre organisation des circuits de formation, et notamment du DEFA (diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation).

Les observations faites au cours des entretiens ou dans les différents circuits de formation (DEFA ou Université) nous amènent aussi à penser que la « création de processus d'accompagnement » à la création et à la réalisation de projets pourrait être une initiative intéressante : les stagiaires passant des contrats avec la Formation Permanente, pourraient recevoir une aide pour la réalisation de l'étude de faisabilité, la détermination des créneaux et pour le premier temps, de gestion du projet.

Cette procédure déjà expérimentée avec succès, à notre connaissance dans une association de province, pourrait être généralisée.

Le financement

Nous avons mis en avant dans cette recherche, le souci d'autofinancement des entrepreneurs sur leurs fonds propres. Au-delà, les possibilités sont nombreuses, « un vrai maquis » existe : subventions des collectivités locales, primes à la création d'entreprises, subventions des Directions de l'Action Sociale ou du Temps Libre, aide à la création d'emplois (d'initiative locale, de développement culturel), aide des ASSEDIC, plans avenir jeunes, etc. Les prêts bancaires, cependant en fonction du vieux dicton « on ne prête qu'aux riches », iront à ceux qui donneront le maximum de garanties, à savoir, « un bon équilibre entre les fonds propres, l'investissement projeté et les investissements à faire, une saine perspective des recettes excédant les dépenses de façon à pouvoir rembourser les annuités, des sûretés physiques » (9).

Les secteurs d'intervention des entreprises innovantes étant le plus souvent « à la marge », les banquiers sont on ne peut plus réservés... Des tentatives sont donc faites pour dégager un nouveau mode de financement des entreprises innovantes, tentatives qu'il conviendrait de suivre et d'appuyer. Elles passent par l'instauration d'un réseau de solidarité financière, qui est un mode de financement presque parallèle. Ainsi, l'A.L.D.E.A. (*), à la suite d'expériences réalisées en Allemagne et par des réseaux français, propose le montage de trois types de financement nouveaux :

- sur le modèle allemand du Netzwerk,
- par la création de réseaux d'entraide qui redistribueraient des cotisations,
- par la facilitation de rencontres entre promoteurs de projets, et financeurs désireux d'aider des entreprises « innovantes »,
- par la création d'organismes collecteurs de fonds de dépôts spécialisés sur le secteur de l'économie sociale, avec la mise en place d'un système de caution mutuelle.

(*) Agence de Liaison par le Développement de l'Economie Alternative - 72, rue du Château d'Eau - PARIS 10^e.

Enfin, des facilités nouvelles devraient être offertes par la voie du mécénat populaire ou d'entreprise. L'expérience de l'A.D.M.I.C.A.L. est à ce titre intéressante (**). Mais, dans tous les cas, le problème des nouveaux financements dans ce secteur ne peut être résolu sans prendre en compte la nature de ses institutions et les dangers de récupération.

Des structures juridiques

Le choix du statut juridique le plus favorable pour la réalisation de ces entreprises est divers et intervient toujours en dernier ressort, une fois le projet étudié, et les sources de financement identifiées, dans une démarche très pragmatique. Le problème est de savoir si ces structures conviennent ou si elles nécessitent des réajustements particuliers.

Les associations posent toujours la question de la limite de leur champ d'intervention, et de l'interprétation qu'en font le fisc ou les administrations : les S.C.O.P. se révèlent d'un maniement plus lourd, et les créateurs d'entreprises, s'ils ont l'esprit d'initiative, n'aiment pas l'idée de capital, nécessaire dans une S.C.O.P. De même, les sociétés commerciales dans l'esprit et dans les chiffres, par la présence de ce même capital, sont un réel repoussoir.

A contrario, il est possible de dire que la formule des apports dans une association est toujours possible, que l'engagement sur les biens propres des fondateurs est une garantie pour le banquier, et enfin, que le fait de ne pouvoir se répartir ni les bénéfices, ni les biens de l'association, donne l'assurance au fisc que ces entreprises n'ont pas un but d'enrichissement personnel des fondateurs. Enfin, la présence de capital dans la S.C.O.P. est une garantie de la solidité du projet...

Nous devons noter l'importante réserve de solutions existantes, allant des sociétés commerciales, de type coopératif ou non, aux associations, passant par les groupements d'intérêt économique ou les sociétés civiles. Malgré toutes ces possibilités, ou peut-être à cause d'elles, un discours depuis deux ans environ, épilogue sur la réforme des associations, cas cette année de la publication des « Nouvelles hypothèses sur la Promotion de la vie Associative ». Ces nouvelles hypothèses envisagent entre autres, la création de deux nouvelles structures juridiques : les associations d'utilité sociale, et les sociétés à but non lucratif.

A priori, pour les entreprises innovantes, il nous semble que ce projet risque d'être lourd de conséquences sans pour autant favoriser leur développement.

D'une part, il est peu sain de multiplier le nombre des statuts. La panoplie française est suffisamment large et une information sur leur mode d'utilisation ou sur leurs possibilités serait déjà importante.

D'autre part, il semble que ce projet relève d'un souci moralisateur de clarification par rapport à l'argent (... « chassons les marchands du temple »...). La conséquence de cette démarche, si nous lisons entre les lignes, sera la constitution d'un quasi-service public parallèle, ou d'une administration renforçant indirectement les pouvoirs de l'Etat au moment de la décentralisation.

Mais notre propos n'est pas de faire une analyse du projet de loi : l'applica-

(**) Cette association met en relation artistes et mécènes - 136, avenue Charles de Gaulle - 92 NEUILLY - 265.94.16.

tion de l'article 1 de la Loi de 1901 est clair : « deux ou plusieurs personnes qui mettent en commun leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de faire des bénéfices »... c'est bien la déclaration la plus saine et la plus généreuse pour la constitution d'une société où les rapports économiques sont différents.

Le problème de la structure juridique et du financement ne pourra être résolu, à notre sens, qu'en référence au débat actuel sur l'économie sociale, et les autres concepts utilisés de tiers secteur, de secteur non marchand, ainsi qu'aux scénarios de l'économie duale parfois évoquée.

Trois types d'organisation économique sont habituellement déterminés : le secteur de l'économie publique qui porte sur l'intervention de l'Etat et des administrations, le secteur de l'économie privée qui porte sur tout le secteur de la production marchande centrée sur le profit, et un secteur « résiduel » qui s'applique au secteur non marchand et au secteur du bénévolat. Si nous pouvons dire que ce secteur non marchand, à objectif zéro, est important et qu'il doit être développé, c'est parce qu'il recouvre le champ associatif du contre-pouvoir, de la revendication et qu'il est de l'ordre de l'organisation des hommes et des idées dans le cadre des libertés fondamentales.

L'autre secteur, celui des entreprises innovantes qui ont des activités économiques, mais dont l'objet est différent du secteur marchand, devrait se voir défini différemment sur le plan des structures juridiques et des sources de financement, et ce au risque d'une loi cadre sur l'économie sociale, et sans verser pour autant dans le schéma d'une société duale, juxtaposant les productifs, d'un côté et de l'autre les rêveurs et les doux dingues...

Jean-Louis Plé

Conseiller Technique et Pédagogique

(1) « *Le Monde* », mardi 13 avril 1982.

(2) « *Les Boutiques de Gestion, c'est utile, c'est pas cher, mais à qui ça rapporte ?* » - J.L. Plé et Danielle Desguées - *Les Cahiers de l'Animation* n° 35 - I. 1982.

(3) « *La S.C.O.P. peut-elle être propice à des innovations dans le travail social ?* » - J.M. Métayer - *Maîtrise de sciences sociales appliquées au travail* - Université de Paris Val-de-Marne - ISPO.

(4) « *Du communautaire au groupal : le cas français* » - Renaud Sainsaulieu - *Autrement* n° 20 - Sept. 1979.

(5) G. Poujol. — *Education populaire. Histoire et pouvoirs.* — Editions ouvrières, 1982.

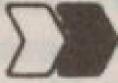
(6) « *Economie Sociale et Démocratie* » - Intervention de Mme Y. Harvois - *Communication du Colloque du Grand Orient de France sur l'Economie Sociale dans la société de demain* - 22 mars 1982.

(7) *Actes du colloque du Conseil National de liaison des Activités Mutualistes Coopératives et Associations* - 20-21 janvier 1977.

(8) « *Economie Sociale et Innovation* » - Intervention au colloque sur l'Economie Sociale et la société de demain - 22 mars 1982.

(9) *Des outils pour créer - Guide pratique pour une autre entreprise* - 1982.

éducation permanente



REGARDS SUR L'HISTOIRE DE LA FORMATION DES ADULTES

Introduction :
PERMANENCES ET CHANGE-
MENTS DANS L'HISTOIRE DE LA
FORMATION
DES ADULTES
Antoine Léon

LE ROLE DE L'ETAT
DANS LE DEVELOPPEMENT
DE L'EDUCATION DES ADUL-
TES EN FRANCE ET EN
GRANDE-
BRETAGNE AU XIX^e SIECLE
Colin Titmus

LES INSTITUTEURS ET L'EVOLU-
TION DES COURS D'ADULTES
AU XIX^e SIECLE
Henri Boiraud

LE FINANCEMENT DES COURS
D'ADULTES PENDANT LA
SECONDE MOITIE DU
XIX^e SIECLE
Dominique Michel

EDUCATION POPULAIRE ET
METHODES PEDAGOGIQUES
(1865-1900)
Geneviève Poujol

A PROPOS DE LA RENCONTRE
ENTRE OUVRIERS ET INTELLEC-
TUELS : LES UNIVERSITES
POPULAIRES
Noël Terrot

ANALYSE DE LA
DEMANDE DE FORMATION AU
XIX^e SIECLE
Antoine Léon

LA FORMATION PRO-
FESSIONNELLE CONTINUE
EN FRANCE ENTRE LES DEUX
GUERRES MONDIALES
Bernard Liétard

RENOUVEAU DE L'EDU-
CATION POPULAIRE A LA
LIBERATION :
LES ANTECEDENTS (1941-1944)
DE LA CREATION DE « PEUPLE
ET CULTURE »
Joffre Dumazedier

LA LECTURE INSTITUTION-
NALISEE : DU CONDITIONNE-
MENT SOCIOLOGIQUE A L'AC-
TION CULTURELLE
Noë Richter

DE LA MORALISATION
A L'EXPRESSION DU MOI
Raymond Labourie

INTRODUIRE DE
L'HISTOIRE DANS UN PRO-
GRAMME DE FORMATION PRO-
FESSIONNELLE CONTINUE :
POUR QUELS OBJECTIFS
PEDAGOGIQUES ?
Edmond Mouret

**INVENTAIRE DES SOURCES
ET BIBLIOGRAPHIE**
Les sources documentaires de l'edu-
cation populaire :
Arlette Boulogne
Bibliographie :
Geneviève Poujol

RENCONTRE
Education nationale :
rencontres audio-visuelles de la forma-
tion continue

62-63

MARS 1982

Le numéro double : 65 Frs

**Revue « éducation permanente »
Université de Paris-Dauphine
Place de Lattre de Tassigny
75775 Paris Cedex 16
Tél. : (1) 505.14.10
poste 44.00**

Les pouvoirs politiques et l'éducation populaire au XIX^e siècle

Antoine Léon

L'analyse des fonctions sociales conduit nécessairement à étudier les facteurs politiques de l'éducation populaire, dans la mesure où ces fonctions, qu'il s'agisse de prévention des fléaux sociaux ou de formation proprement dite, expriment les exigences d'un certain projet politique ou le poids de certains événements importants comme les révolutions et les guerres.

Nous devons, à ce propos, souligner l'ambiguïté des effets — attendus ou redoutés — de l'éducation populaire. Selon le cas, celle-ci est perçue comme un facteur d'intégration et de paix sociale ou comme une source de contestation du régime. Aussi les pouvoirs politiques adoptent-ils, à l'égard des institutions d'éducation populaire, soit une attitude positive, incitatrice, mobilisatrice, soit, au contraire, une position critique, voire répressive, surtout lorsque ces institutions soutiennent un projet éducatif global, débordant la simple formation post-scolaire.

Face aux menaces ou aux mesures effectives de contrôle et de répression, les mouvements d'éducation populaire s'engagent dans des compromis ou mettent en œuvre des stratégies de résistance.

Ces rapports conflictuels interfèrent, notamment au début du XX^e siècle, avec les affrontements au sein d'une même institution d'éducation populaire et avec les luttes qui opposent les associations laïques aux organisations catholiques.

I. Le poids des grands événements

Les événements importants qui jalonnent la vie politique ne manquent pas d'avoir des répercussions sur les moyens et les missions de l'éducation populaire.

L'institution du suffrage universel, la Commune de Paris, l'Affaire Dreyfus et les guerres de 1870 et 1914 provoquent soit la création de nouvelles formes d'éducation (cercles catholiques d'ouvriers, universités populaires), soit l'expansion ou la régression des formes existantes, comme les cours d'adultes.

La fondation d'une association ou d'une revue d'éducation populaire peut aussi bien annoncer un avenir jugé prometteur, qu'inaugurer une période de reflux politique.

Ainsi, la création de l'Association polytechnique est présentée par des hommes du XIX^e siècle comme une conséquence directe de la Révolution de 1830 qui « venait de renverser un pouvoir ennemi du progrès » : « l'esprit public était [alors] aux innovations et à l'enthousiasme ; chacun luttait pour fonder et développer cette liberté reconquise, et tous apportaient leur pierre au nouvel édifice » (2, p. 4).

Par contre, les rédacteurs du *Bulletin de l'Association pour l'éducation populaire*, fondé au lendemain des grandes secousses de 1848, se plaisent à imaginer ce que l'instruction aurait pu faire pour protéger les masses contre les tentatives de perversion et de subversion :

« *Plût à Dieu, messieurs, que cette association [fondée en 1849] remontât déjà à quelques années, car ses fruits se seraient répandus partout et le peuple n'aurait pas été surpris à l'improviste au milieu de son ignorance par les commotions profondes qui l'agitent encore. Depuis longtemps, en effet, les masses étaient en butte à des tentatives de perversion de la part des esprits extrêmes qui se disputaient le champ de la politique.* » [...] « *Remplir le cœur de l'amour de Dieu et de la justice, l'animer des affections de la famille, du respect de la propriété : voilà la noble tâche que vous vous êtes proposé d'accomplir.* » (4, p. 11)

D'une certaine manière, les initiatives prises par l'Etat en matière d'éducation populaire expriment, à la fois, les espérances et les craintes qui inspirent les réflexions des responsables de l'Association polytechnique et les propos des rédacteurs du *Bulletin de l'Association pour l'éducation populaire*.

En effet, l'éducation populaire apparaît comme un moyen propre à susciter l'approbation, sinon l'enthousiasme, des masses vis-à-vis du régime ou du gouvernement, d'inciter les travailleurs à participer à une œuvre collective de changement ou de prudente réforme de la société. Mais le régime ou le gouvernement en place doit aussi prévenir le désordre et la propagation d'idées subversives. Il s'agit alors, d'une part, de moraliser, de normaliser le peuple, d'autre part, de réprimer les individus ou les groupes qui sont censés se servir des associations d'éducation populaire pour renverser les institutions.

Ces deux orientations de l'action politique en matière d'éducation populaire seront envisagées successivement.

II. Pour une révolution pacifique

Sous son aspect positif, incitatif, l'action de l'Etat s'exerce surtout en direction des classes d'adultes. Pour augmenter le nombre de ces classes et accroître leur taux de fréquentation, plusieurs catégories de mesures sont envisagées. Il s'agit tout d'abord d'attribuer des subventions aux collectivités locales et de distribuer des récompenses aux maîtres et aux élèves. En outre, l'Etat incite les jeunes à s'instruire en modifiant la législation relative au travail des enfants

et au service militaire. Il intervient aussi en assouplissant la réglementation concernant l'ouverture et le fonctionnement des classes.

Cette législation est sans doute dominée par des impératifs économiques et sociaux. Mais elle a sa propre finalité politique.

Par exemple, Victor Duruy déclare, en 1866, que « pour donner au suffrage universel sa dignité, pour pousser énergiquement la France dans les œuvres de la paix, [l'Empereur] voulait que tout citoyen sût écrire son bulletin de vote, que tout ouvrier pût tenir ses comptes et que chacun fût en état de lire quelque ouvrage utile à sa profession ou à son esprit » (9, p. 1). Un an plus tard, il affirme que « le peuple, sur un mot bref et énergique de l'Empereur, s'est levé pour courir aux écoles, comme il se lèverait tout entier, s'il était besoin, pour courir aux frontières » (ibid. p. III).

Au cours du second « temps fort » de l'éducation populaire, la revue *Après l'école* mène, en 1895, campagne en faveur de l'œuvre scolaire de la III^e République. Elle se propose notamment d'aider tous ceux qui ont à cœur de soutenir cette œuvre « en assurant à l'école nationale son lendemain » (1, p. 1).

Au-delà de la défense du régime, on se préoccupe, grâce à l'éducation populaire, de conduire les jeunes générations « vers les lendemains de la pensée et de l'action » (10, p. 58).

La fidélité aux institutions républicaines n'exclut pas une certaine perméabilité vis-à-vis du « sensationnel » ou de l'opinion temporairement dominante. C'est ainsi, qu'en 1894, un instituteur d'Eure-et-Loir, soucieux, pour améliorer la qualité de son enseignement, d'évoquer dans les cours d'adultes, des questions d'actualité, n'hésite pas à ranger Dreyfus parmi « d'autres traîtres » à la Nation. Il est vrai qu'on se trouve alors au début de l'« Affaire » (14).

A ce propos, il arrive, au cours du XIX^e, qu'on souligne les vertus militaires de l'éducation populaire. « N'avons-nous pas vu dans nos récentes campagnes », lit-on dans une publication de l'Association polytechnique, « les armées intelligentes l'emporter de haute main sur les armées automatiques ? » (3, p. 7). Cette même association conçoit le changement sous la forme d'une « révolution pacifique », d'une « voie douce et féconde », « sans secousse ».

« Pour une révolution pacifique » [...]. « Quand les préjugés auront disparu, les jalousies, les rivalités s'évanouiront. Une lumière calme et uniforme brillera et éclairera, et nul ne pourra craindre de voir ce flambeau pacifique se transformer en torche incendiaire. C'est par cette voie douce et féconde que, sans secousse, la France parviendra à toucher les bords heureux que désirent depuis longtemps ses aspirations démocratiques. » (ibid., p. 21)

Cette conception du changement est sans doute partagée par bon nombre d'esprits libéraux du XIX^e siècle. Mais elle peut aussi exprimer, de la part de certaines associations, la volonté de survivre. Afin de masquer leur action contestataire, elles jugent bon, en effet, de proclamer à la fois leur accord avec le régime en place et leur refus d'aborder, dans les cours et les conférences, des questions délicates ou des thèmes conflictuels.

III. Une association utile mais encombrante

Après avoir, au cours de la Restauration, subi les brimades et les attaques des adversaires, politiques ou religieux, de l'enseignement mutuel, la *Société*

pour l'instruction élémentaire salue la Révolution de 1830 et se réjouit d'apprendre que les jeunes gens formés dans ses écoles ont, « pendant les glorieuses, combattu pour la cause sacrée de la justice » (5, n^o 19). L'un de ses membres, l'universitaire L.B. Francœur, s'empresse toutefois de nuancer cette affirmation en faisant observer que le dénouement pacifique de la révolution était dû aux progrès de l'instruction populaire (ibid., n^o 23).

Ce « double langage » éclaire la position souvent inconfortable des associations d'éducation populaire dans leurs rapports avec le pouvoir politique. A ce sujet, la Société pour l'instruction élémentaire sera, pendant plusieurs décennies, l'objet de deux ordres de reproches ou de mesures répressives.

Les conflits tiennent, en premier lieu, à des questions de pouvoir ou de préséance. Certaines initiatives prises par la Société gênent, en effet, l'administration de l'Instruction publique. En 1841, par exemple, le ministre F. Villemain ne peut accepter que des membres de la Société s'adressent directement aux inspecteurs pour recueillir des informations sur l'état de l'enseignement primaire (20). Quelques années plus tard, le Recteur de l'Académie de Metz et le Préfet du Pas-de-Calais leur reprochent de distribuer des médailles et des mentions honorables aux instituteurs dévoués à la cause de l'instruction populaire.

En fait, les membres de l'association sont accusés de poursuivre des objectifs politiques en se posant « en protecteurs de ceux qui se font un mérite de leur insubordination ». Cette société, ajoute le Préfet du Pas-de-Calais, « a des ramifications dans toute la France » et « n'est formée que dans un esprit d'opposition au gouvernement » (ibid., lettre du 6 avril 1850).

Bien entendu, la Société pour l'instruction élémentaire se défend et proclame inlassablement qu'elle « a pour mission la propagande de l'instruction, l'éducation et la moralisation du peuple ».

Les relations s'améliorent sensiblement au cours du Second Empire. Le ministre est invité aux assemblées générales et aux séances de distribution de prix. Les responsables de la Société ne manquent pas de rappeler que la méthode mutuelle a été « introduite en France pendant les Cent Jours par Napoléon 1^{er} pour devenir la base d'une méthode nationale d'éducation populaire ». Mieux encore, dans une lettre adressée le 22 juillet 1858 à Napoléon III, Boulay de la Meurthe, président de la Société, propose d'appeler « Maison Napoléon, en commémoration de l'Empereur votre oncle », un établissement d'éducation populaire qui, sous le nom de « maison complète » est destiné à « embrasser, dans la même enceinte, l'un et l'autre sexes et les différents âges. » (ibid.)

Les tracasseries reprennent au début de la III^e République, pendant la période dite de l'« ordre moral ». Entre 1873 et 1877, l'administration ne pardonne pas à la Société d'organiser des distributions de prix et de profiter de ces occasions pour faire de la propagande politique. Elle lui pardonne encore moins d'avoir accepté un legs d'un « ancien officier d'Etat-Major des bandes insurgées » [sous la Commune].

Ces reproches et ces accusations concernent également la *Ligue de l'enseignement* dont les cercles sont l'objet de mesures discriminatoires ou répressives au cours de la même période.

IV. L'éducation populaire au temps de l'ordre moral

Elu le 24 mai 1873 à la Présidence de la République, Mac-Mahon définit ainsi la politique qu'il tentera de poursuivre jusqu'au 30 janvier 1879, date à laquelle l'élection de Jules Grévy consacra l'avènement de « la République des républicains » : « Avec l'aide de Dieu, le dévouement de notre armée [...], l'appui des honnêtes gens, nous continuerons l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'ordre moral dans notre pays ».

C'est dans le cadre d'une telle politique que, le 24 décembre 1873, De Fourtou, ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, adresse aux préfets une circulaire « très confidentielle » dans laquelle il attire leur attention sur « les agissements de certaines sociétés (Ligue de l'enseignement, Société pour l'Instruction élémentaire, etc.) qui, négligeant le but qu'elles s'étaient primitivement proposé, le développement de l'Instruction populaire, s'occuperaient de propagande politique ». Il leur demande de lui fournir des renseignements précis sur le fonctionnement des sociétés, sur « leur esprit » et sur « la nature des encouragements qu'elles distribueraient soit aux maîtres, soit aux élèves ».

Cette circulaire provoque deux catégories de réponses regroupées sous trois cotes des Archives nationales (15, 16, 17) avec des brochures, des notices, des prospectus et des listes d'ouvrages se rapportant aux activités des sociétés visées. La première série de réponses, émanant des préfets, concerne 78 départements et 101 sociétés. Nous avons pu, en outre, accéder aux réponses adressées par les recteurs de 16 académies (sur 17) recouvrant elles-mêmes un ensemble de 82 départements.

Les jugements exprimés ou les décisions prises par les deux catégories de fonctionnaires diffèrent en partie par leur nature et par leur degré de gravité. Aussi, analysera-t-on séparément les réponses des préfets et celles des recteurs.

1 - Un amalgame persistant : morale, religion, politique

La circulaire du 24 décembre 1873 donne lieu à une interprétation plus ou moins extensive du champ de l'enquête. Certains préfets s'en tiennent aux seules sociétés jugées dangereuses. D'autres font, au contraire, état de toutes les associations — laïques ou confessionnelles — qui participent au développement de l'Instruction du peuple. De ce fait, si les lettres adressées par les préfets, au cours des premiers mois de 1874, ne permettent pas d'établir un véritable bilan des institutions d'éducation populaire, elles éclairent, par contre, les critères retenus pour distinguer les sociétés tranquilles des sociétés turbulentes. Ces lettres nous renseignent aussi sur la composition sociale de l'encadrement ou du public et sur les dates de fondation des associations. A ce propos, on doit préciser, d'une part, que les sociétés dénoncées sont de création relativement récente, d'autre part, que de nombreuses lettres font état de la radicalisation ou de la politisation de la ligue de l'enseignement après la fin de la guerre de 1870-71.

Des sociétés modèles et des sociétés turbulentes

Certaines associations, jugées au-dessus de tout soupçon, ne créent aucun ennui au pouvoir. C'est notamment le cas des institutions du Loiret (société

de patronage pour les jeunes apprentis, réunions de persévérance pour les adultes, etc.), qui sont « dirigées par les hommes les plus honorables de la ville » et qui « ont pour but d'entretenir les idées religieuses dans la classe ouvrière, chacune d'elles possédant une bibliothèque dont les ouvrages sont d'ailleurs choisis avec soin » (15, lettre du 31 janvier 1874).

Il n'en va pas de même pour la *Ligue phocéenne* fondée en 1867, « qui eut jusqu'à 2 000 adhérents ». [Elle] « était composée surtout de membres ardents, à opinions exagérées, qui comptaient se servir de leur influence dans un but de propagande politique » (ibid., Lettre du 15 janvier 1874).

La ligue phocéenne « disparut avec l'Empire, mais les discours incendiaires qui y avaient été prononcés portèrent leurs fruits. C'est de cette réunion que sortirent, le 4 septembre, la garde civique, de sinistre mémoire, et les bandes de misérables qui épouvantèrent par trois fois Marseille, du 4 septembre 1870 au 4 avril 1871. Cette ligue n'est pas complètement dissoute. La plupart de ses membres ont formé le cercle de l'Athénée méridional qui existe encore aujourd'hui, et le Comité central républicain qui, quoique dissous au mois d'avril 1871, par M. le Général commandant l'état de siège, se reconstitue à l'époque des périodes électorales » (ibid.).

Des mesures préventives : le contrôle des bibliothèques

Pour neutraliser l'influence des idées républicaines au sein des institutions d'éducation populaire, le plus simple n'est-il pas de « noyauter » ces institutions en incitant des hommes « sûrs » à y adhérer ? C'est ce qu'essaie de réaliser le préfet du Finistère. Mais, écrit-il le 2 janvier 1874, « les tentatives que j'ai faites auprès de certaines personnes honorables du parti conservateur pour les engager à entrer dans l'Association [fondée à Morlaix en 1872] sont demeurées sans résultat » (ibid.).

D'autres mesures préventives s'annoncent plus opérantes. Elles visent, parmi les activités de la Ligue de l'enseignement, la gestion des bibliothèques où, selon le préfet de l'Isère, « à côté de quelques ouvrages sérieux figurent beaucoup de romans et d'autres publications de nature à donner aux enfants des idées fausses sur la religion, la morale et la politique » (ibid., Lettre du 21 avril 1874). Tandis que les préfets de Haute-Garonne et de Meurthe-et-Moselle contrôlent l'entrée des livres dans les bibliothèques scolaires, leur collègue de la Manche s'en prend au *Manuel général*, journal pédagogique de l'enseignement primaire, qui « paraît avoir des attaches avec l'une ou l'autre des sociétés susnommées » (ibid., Lettre du 1^{er} janvier 1874). En outre, ajoute le préfet de l'Oise, « on [y] parle tant aux instituteurs de l'injustice de la société à leur égard, de leurs mérites et de leurs droits, que nous finirons par ne plus pouvoir leur parler de leurs devoirs ».

Du procès d'intention à la répression

Certains préfets insistent sur les formes occultes que prennent parfois les empiètements sur le pouvoir administratif ou politique. Ainsi, évoquant le choix, par la Ligue de l'enseignement, des instituteurs à récompenser, le préfet du Maine-et-Loire dénonce « cette situation anormale qui crée, à côté de l'inspecteur primaire, une sorte de contre-inspection, agissant dans l'ombre, en dehors de l'autorité » (ibid., Lettre du 6 janvier 1874). Certes, l'opuscule diffusé par la Ligue sous le titre « De l'instruction gratuite obligatoire et laïque » ne paraît pas en lui-même dangereux. Mais « le but que poursuit son

auteur » est, selon le préfet du Morbihan, « évidemment mauvais en ce qu'il répond à un mot d'ordre et cache une arrière-pensée » (ibid., Lettre du 13 janvier 1874). Celle-ci ne peut être que d'ordre politique. En effet, pour le préfet des Deux-Sèvres, les adhérents de la Ligue « sont recrutés presque exclusivement dans les groupes politiques connus par le radicalisme de leurs opinions » [...]. « Lorsque des élections se présentent, poursuit-il, les membres de la Ligue de l'enseignement se posent en champions des candidatures révolutionnaires » (ibid., Lettre du 8 février 1874).

De toutes les accusations qui sont portées sur les intentions ou les comportements des membres de la Ligue, la plus grave est sans doute celle d'avoir été mêlé aux activités de la Commune. Ainsi, le préfet du Var dénonce en ces termes le sieur Bretouville, instituteur à la Valette :

« Les bruits les plus divers circulent sur le compte de cet individu. On le croit affilié à l'Internationale et la plupart des lettres qu'il reçoit portent le timbre de Genève. Il aurait, dit-on, servi sous les ordres de Garibaldi et serait resté à Paris pendant la Commune » (ibid., Lettre du 20 février 1874).

Ces diverses accusations se prolongent parfois par des mesures répressives. Ainsi, le préfet de la Drôme supprime la bibliothèque de Saint-Vallier tandis que son collègue de la Somme dissout le Cercle départemental de la Ligue de l'enseignement. En proposant, lui aussi, « la dissolution immédiate » de la Société pour la propagation de l'instruction primaire (Châtillon) et du Cercle bourguignon de la Ligue de l'enseignement (Semur), le préfet de la Côte d'Or estime que ces associations « sont tombées entre les mains des hommes les plus notoirement connus dans le département par leur immoralité, leurs passions antireligieuses et leurs opinions politiques radicales » (ibid., Lettre du 4 février 1874).

La tendance à amalgamer les jugements moraux et les accusations d'ordre politique ou idéologique, légitime, à toutes les époques, les mesures de répression. On l'observe, par exemple, en 1850, à propos d'une demande d'ouverture de cours d'adultes, formulée par l'Association fraternelle des instituteurs et professeurs socialistes :

Selon Victor Foucher, procureur de la République, « il résulterait des renseignements recueillis que, dans une leçon d'histoire, on aurait fait devant les élèves, l'éloge de Robespierre, de Saint-Just et de Marat. L'un des professeurs, le sieur Thouin, aurait été condamné en 1844 à 5 ans de détention pour faux et l'on aurait des notes très fâcheuses pour d'autres membres » (18).

Un an plus tard, le préfet de Police, s'adressant au ministère de l'Instruction publique et des Cultes, dénonce pour raisons de vagabondage et « pour cause d'ivrognerie et de socialisme », un éducateur, membre d'une « académie » qui envisage ce que doit être « sous la République, l'organisation de l'enseignement du peuple » (ibid.).

2 - Efforts de dissuasion

Les réactions des recteurs sont, en général, plus pondérées que celles des préfets. Ainsi, dans le domaine de la lecture publique, ils ne vont pas jusqu'à prescrire la fermeture de bibliothèques scolaires ou populaires. Ils relèvent cependant les catégories ou les titres d'ouvrages qui ne devraient pas y trouver place. En février 1874, par exemple, le recteur de Nancy estime que la bibliothèque de la Société toulousaine des amis de l'instruction fait « une part un peu

trop large au roman, en tant que genre littéraire », tandis que le recteur de Douai juge indésirables le Gracchus Babeuf de Buonarrotti, La Révolution d'E. Quinet et les Châtiments de V. Hugo (16).

C'est surtout par l'organisation de concours ou de distributions de prix que les associations d'éducation populaire dérangent l'administration et irritent parfois les recteurs. Prenons l'exemple du « Concours pour le Prix Menier », institué par la Ligue de l'enseignement en 1873. Selon les termes de ce concours « un prix de 100 francs est offert dans chaque département à l'instituteur rural laïque qui aura présenté le plus fort chiffre de présences d'élèves aux classes du matin et du soir, depuis le 1^{er} janvier 1872 jusqu'au 30 juin 1873 ». Dès l'annonce de ce concours, l'inspecteur de l'Académie de l'Ariège réagit en rappelant aux instituteurs que le règlement scolaire leur « interdit d'accepter toute récompense qui n'est point autorisée par l'Administration ». Deux ans plus tard, le Directeur de l'Enseignement primaire confirme ces propos en précisant que « les instituteurs qui accepteraient des prix offerts par la Ligue de l'Enseignement ou par la Société pour l'instruction élémentaire encourraient les sévérités de l'Administration » (17).

Les inspecteurs primaires n'échappent pas à ces menaces. Le recteur de l'académie de Poitiers demande, par exemple, la mutation d'un inspecteur qui, sans consulter ses chefs hiérarchiques, aurait permis à la loge maçonnique de Cognac de distribuer des récompenses aux instituteurs (16).

Le plus souvent, l'administration s'efforce de dissuader les enseignants qui seraient tentés de prêter leur concours aux associations d'éducation populaire. Ainsi, dans l'académie de Grenoble, le recteur attire l'attention des professeurs du collège de Vienne sur les ennuis auxquels ils s'exposent en participant au cercle local de la Ligue de l'enseignement. « Je leur fis remarquer, écrit-il, qu'en se rendant à l'invitation qui leur était faite, ils s'exposeraient à un échec compromettant pour eux et pour le collège et pouvaient se préparer bien des ennuis. Ils ne prirent aucune part aux cours et conférences et, sans doute, ils ne tardèrent pas à s'en applaudir » (17, Lettre du 26 janvier 1874). De son côté, le recteur de l'académie d'Alger parvient à convaincre un professeur de ne pas « discuter ou contredire la Genèse » dans un cours d'anthropologie, dispensé au cercle algérois de la Ligue (ibid., Lettre du 28 janvier 1874).

L'attitude de l'Etat, face à la Ligue de l'enseignement suit de près les fluctuations de la vie politique. Ainsi, la démission de Jules Simon et le renforcement du caractère personnel et autoritaire du régime provoquent, le 6 juillet 1877, l'envoi d'une circulaire dont le contenu et les effets rappellent ceux de la circulaire du 24 décembre 1873. On retrouve alors, dans les réponses des préfets, l'éventail des réactions analysées ci-dessus. Tandis que le préfet du Puy-de-Dôme envisage, pour des raisons à la fois morales et politiques, de mettre fin aux activités d'une société d'instruction populaire, son collègue des Deux Sèvres dissout effectivement « une société dite Ligue de l'enseignement — Association philotechnique » (17).

La réunion de ces deux associations, dont les vocations sont en partie différentes, nous éclaire sur les stratégies mise en œuvre par les institutions d'éducation populaire pour composer avec le pouvoir politique ou pour le tenir en échec.

V. Recherche d'une stratégie : collaboration ou résistance ?

Généralement, les associations d'éducation populaire camouflent leurs orientations en proclamant leur apolitisme ou en stipulant dans leurs statuts, comme dans ceux de l'Association philotechnique, qu'elles interdisent de « traiter toutes les matières politiques ou religieuses ».

Certaines d'entre elles soulignent leur loyauté et leur volonté de participer au maintien de la paix sociale ou bien, comme le fait Jean Macé, dans une lettre adressée le 30 avril 1876 au ministre de l'Instruction publique, mettent l'accent sur l'aide effective qu'elles apportent à des organismes peu suspects de visées révolutionnaires :

« *Le Cercle parisien de la Ligue de l'enseignement, écrit-il, s'est mis dans ces dernières années, au service du ministère de la Guerre pour l'aider à créer des bibliothèques dans les régiments et les hôpitaux militaires. Les témoignages qu'il a reçus des chefs de corps et du ministre de la Guerre, M. de Gisse, attestent la sagesse absolue de son intervention* » (17).

Il arrive, comme nous l'avons vu avec le projet de « Maison Napoléon » présenté en 1858 par la Société pour l'Instruction élémentaire, que le souci de collaboration cède le pas à la flagornerie.

Ce souci peut aussi conduire à l'auto-censure. Ainsi, dans une lettre adressée le 30 octobre 1865 au ministre de l'Instruction publique, le vice-recteur de l'académie de Paris déclare, à propos de l'Association polytechnique, que « le président et son comité n'ont pas hésité, dans plusieurs circonstances récentes, à exclure des professeurs qui, dans leurs leçons, avaient eu quelques écarts de langage, ou qui avaient traité des matières étrangères à l'enseignement dont ils étaient chargés » (19). Mais, ces garanties ne paraissent pas satisfaire le haut fonctionnaire qui souhaite que le président de l'association soit nommé par le gouvernement et que les programmes soient soumis à l'approbation du ministre.

L'exposé de ces quelques cas de collaboration ou d'adaptation aux exigences du pouvoir ne sauraient conduire à sous-estimer le militantisme politique de certaines organisations d'éducation populaire. Ce militantisme peut, selon le modèle fourni par les luttes sociales de la première moitié du XIX^e siècle, prendre des formes clandestines. Ainsi, la bibliothèque populaire du Creusot abrite, à la fin du Second Empire, un « cercle d'études sociales » qui se transforme en comité de propagande républicaine au cours des élections de 1869 et de 1870 (12).

Il resterait à préciser si l'éducation populaire conduit au militantisme politique ou si elle lui sert simplement de façade. Quoi qu'il en soit, des cercles de la Ligue et des sociétés affiliées, comme la Société d'Instruction républicaine de Paris, n'hésitent pas à s'engager dans le combat politique en diffusant des brochures éditées en 1872 sous des titres peu équivoques : « La République, c'est l'ordre » ou « La vérité sur le Deux Décembre ». Ils doivent alors, pour échapper aux mesures répressives, changer de raison sociale ou investir leurs efforts dans des organisations apparemment neutres comme les sociétés de gymnastique :

Dans son rapport sur le Comité rémois de la Ligue de l'enseignement, le préfet de la Marne déclare que les conférences faites sous ses auspices n'ont qu'un but d'agitation électorale. « Il semble, ajoute-t-il, que cette association

se sentant surveillée, veuille se placer sur un autre terrain. C'est vers les sociétés de gymnastique que se portent principalement ses efforts d'organisation » [...] « Quand on étudie ces sociétés, leurs agissements, leurs transformations, ce qui frappe le plus, c'est l'esprit de suite, la persévérance, la tenacité à vouloir être, à agir sous un nom ou sous un autre » (15, Lettre du 20 janvier 1874).

L'appel à des personnalités considérées comme irréprochables relève de la même stratégie. Par exemple, un cycle de conférences, organisé au cours de l'hiver 1872-1873 par le Cercle de Nérac (Lot-et-Garonne), est patronné par Hippeau, membre de l'Institut, Moline, pasteur protestant, et Fallières, maire, conseiller général et futur candidat aux élections législatives (ibid.).

A partir de 1879, avec l'accession des républicains à la direction de l'Etat, les sociétés laïques d'éducation populaire cessent d'être en butte aux tracasseries du pouvoir. Mais, de nouveaux conflits surgissent au sein même de ces sociétés ou entre les organisations laïques et catholiques.

VI. L'éducation populaire : enjeu politique et idéologique

Dès le début des années 1880, la Ligue de l'enseignement fait l'objet de critiques émanant de toutes les tendances politiques. Les hommes de gauche lui reprochent, entre autres, de soutenir une conception restrictive de l'égalité et de la laïcité :

Dans son numéro du 24 avril 1881, le journal Le Citoyen estime que le but de la Ligue, comme celui de Gambetta, « n'est pas d'établir l'instruction au profit de tous, à tous les degrés ; c'est simplement de généraliser l'enseignement primaire » [...] « Je sais bien, poursuit le rédacteur, que la Ligue est fière de vouloir l'enseignement laïque » [...] « Le veut-elle à la manière de M. Jean Macé, son fondateur ? » [Celui-ci] « réclame l'enseignement déiste qu'il nomme « un fonds commun de religion universelle », qui ne saurait être bien certainement rayé du programme des écoles » (17).

Vingt ans plus tard, les universités populaires rencontrent les mêmes problèmes. En effet, les difficultés suscitées par les querelles de personnes ou par le partage du pouvoir sont parfois renforcées par l'expression de divergences politiques.

Certes, les universités populaires sont animées d'un esprit commun d'indépendance, de fraternité et d'amour de la justice. Mais, si toutes refusent d'être subordonnées à un parti politique, il arrive que des conflits doctrinaux opposent les membres d'une même association.

L'Université populaire de Nancy entend rester sur le seul terrain de l'éducation et considère que « l'évolution des sociétés nécessite des étapes plus ou moins longues, surtout lorsque les esprits ne sont pas préparés » (6, p. 1).

De son côté, l'Université populaire du Faubourg Saint-Antoine, tout en exprimant son hostilité à l'égard des divers courants politiques, ne renie pas ses origines anarchistes. « Il faut rendre justice aux anarchistes, écrit Henri Dagan, car c'est eux qui ont fondé les universités populaires ; les bourgeois n'y sont pour rien, pas plus ceux qui prospèrent dans le fromage radical que ceux qui vivent du charbon socialiste » (8, p. 950).

On sait que la crise des universités populaires, ouverte à Paris vers 1903, a entre autres, pour origine les conflits qui opposent ceux qui prônent le rapprochement des classes à ceux qui en soulignent le caractère illusoire. Ces conflits internes se trouvent aggravés par la vigueur des affrontements qui opposent les défenseurs et les adversaires de l'éducation populaire.

Vers le milieu des années 1890, le nouvel essor de l'éducation populaire suscite de vives controverses. La revue *Après l'école* s'en fait l'écho, dès son premier numéro, en présentant, d'une part, les jugements positifs de Henri Marion, professeur à la Sorbonne et de Pierre de Coubertin, président de l'Union des sports athlétiques de France, d'autre part, les critiques acerbes de Charles Maurras et de André Hallays à l'égard du « délire pédagogique ».

Voici quelques-uns des extraits de presse rassemblés par la revue Après l'école (1, p. 24-25). Selon Henri Marion, « seule désormais, absolument seule l'éducation peut tirer nos sociétés modernes des périls auxquels elles sont en butte ». Pierre de Coubertin considère, de son côté, que « L'éducation des adultes n'est pas seulement un des grands problèmes du jour présent » [mais que] « c'est le problème par excellence, celui autour duquel convergent la plupart des questions vitales dont dépend notre avenir de nation ». Charles Maurras déclare, à propos des pédagogues : « J'ai lu avec attention les lettres, les mémoires, les rapports de ces hommes bien intentionnés : il semble que le pur délire soit devenu le partage de la plupart ». André Hallays confirme ces propos dans le Journal des Débats : « On y voit quelques beaux cas de délirium pédagogique qui saisit nos contemporains dès qu'il s'agit d'enseignement populaire ».

L'application des lois scolaires de la III^e République aggrave les conflits qui opposent les organisations laïques et les associations confessionnelles d'éducation populaire.

Il convient de préciser, à ce sujet, que ces conflits se sont exprimés bien avant les années 1880. Ainsi, dans une lettre adressée le 5 octobre 1834 au ministre de l'Instruction publique, les responsables de la Société pour l'Instruction élémentaire déclarent que « la lutte n'est pas entre les méthodes » [pédagogiques] mais « entre les laïques et le clergé, entre ceux qui veulent jouir des avantages assurés par la loi et refusent de se soumettre aux charges qu'elle impose et ceux qui veulent que tous les Français, indistinctement, soient soumis aux vœux de la loi sans restrictions ni privilèges... » (20). Neuf ans plus tard, à propos de l'ouverture d'une classe d'adultes à Metz, le préfet de la Moselle met en cause, auprès du ministre de l'Instruction publique, « la tendance des congrégations religieuses à envahir le domaine de l'Instruction publique et de se soustraire aux obligations qui leur sont imposées par les règlements universitaires » (13).

Après l'arrivée des républicains au pouvoir, certaines associations confessionnelles d'éducation populaire, notamment les cercles catholiques d'ouvriers, sont tenus en suspicion. En 1880 puis en 1887, des circulaires du ministre de l'Intérieur recommandent aux préfets de « veiller attentivement à ce que les cercles catholiques se renferment strictement dans les limites de leurs règlements et demeurent complètement indépendants [les uns des autres] » (11).

Au début du XX^e siècle, alors que le gouvernement s'engage dans la voie de l'anticléricalisme et s'apprête à promulguer la loi interdisant l'enseignement à toutes les congrégations (5 juillet 1904), les catholiques lancent une revue militante ou plutôt « combattante », *L'Arsenal*. Selon les rédacteurs de cette revue, l'ouverture de cours d'adultes est une riposte nécessaire à la fermeture des classes d'enfants, tenues par les religieux.

« Nous avons ouvert notre institut ouvrier, salle de la Boule d'Or » [...] « La méthode est simple et facile. Nous organisons sous les yeux des ouvriers la bataille des idées. Nous faisons charger les uns contre les autres, les instituteurs, les professeurs et les sociologues » [...] « Nous faisons surtout sabrer les livres laïques qui circulent dans bon nombre d'écoles » [...] « On défend [aux religieux et aux religieuses] d'ouvrir des écoles pour les enfants ; qu'ils ouvrent des écoles pour les adultes » (7, p. 1-2).

Ainsi tout en prônant les vertus de l'association et de la solidarité, les organisations d'éducation populaire se trouvent étroitement mêlées aux conflits politiques et idéologiques de leur temps.

La vigueur des affrontements atteste l'importance de l'enjeu : éduquer et en même temps contrôler la jeunesse. Elle est aussi, comme le montrent les exercices évoqués par *L'Arsenal*, une source d'innovation pédagogique.

Antoine Léon

Professeur, Université Paris V

Bibliographie

- (1) Après l'école. Revue d'éducation populaire, 1895, n° 1.
- (2) Association polytechnique, Conférences, 1859, T.I.
- (3) Association polytechnique, Entretiens populaires, 1861, T.I.
- (4) Bulletin de l'Association pour l'éducation populaire, 1849, n° 1.
- (5) Bulletin de la Société pour l'instruction élémentaire, 1830, n° 19 et 23.
- (6) Bulletin de l'Université populaire de Nancy, n° d'octobre 1907.
- (7) L'Arsenal, 1904, n° 2.
- (8) Les Cahiers de l'Université populaire, 1907, n° 21.
- (9) Ministère de l'Instruction publique, Statistique des cours d'adultes (1833-1869). Situation au 1^{er} avril 1866, situation au 1^{er} avril 1867, Paris, Imprimerie nationale, 1869.
- (10) Petit (E.) - Rapport sur l'éducation populaire en 1902-1903, J.O.
- (11) Poujol (G.) - L'Education populaire : histoires et pouvoirs, Paris, Les éditions ouvrières, 1981.
- (12) Richter (N.) - Les bibliothèques populaires, Paris, Cercle de la Librairie, 1978.
- (13) Archives nationales, Classes primaires d'adultes (1831-1841), F¹⁷ 11783-11784.
- (14) Archives nationales, Réorganisation des cours d'adultes et organisation des conférences populaires (1895), Rapport de l'instituteur de Bullainville (Eure-et-Loir) F¹⁷ 11924.
- (15) Archives nationales, Enquête de 1873 sur les sociétés et œuvres ayant pour objet de propager l'enseignement primaire. Réponses des préfets, F¹⁷ 12524.
- (16) Archives nationales, id., Réponses des recteurs, F¹⁷ 12525.
- (17) Archives nationales, Ligue de l'enseignement (1868-1895), F¹⁷ 12527.
- (18) Archives nationales, Association fraternelle des instituteurs et professeurs socialistes. Académie de l'enseignement, F¹⁷ 12528.
- (19) Archives nationales, Association polytechnique pour l'instruction gratuite des ouvriers, F¹⁷ 12529.
- (20) Archives nationales, Société pour l'instruction élémentaire (1834-1882), F¹⁷ 12531.

L'idéologie et l'évolution des institutions de lecture de masse, du XVIII^e s. à nos jours

Noë Richter

Les moyens de communication de masse ont radicalement modifié les données du problème de la vulgarisation des connaissances et de l'éducation populaire. Mais le savoir le plus élaboré, sous sa forme la plus rationnelle, continue à être transmis par le support traditionnel de l'imprimé, livre ou revue, et la bibliothèque reste, avec l'école, l'institution qui permet à chacun de participer à l'ensemble des valeurs du patrimoine intellectuel, esthétique et spirituel. Cette fonction des bibliothèques n'est apparue qu'à une époque très récente, il y a à peine plus d'un demi-siècle. Le savoir est en effet demeuré pendant longtemps le privilège de quelques-uns, clercs ou laïcs, qui le transmettaient plus ou moins parcimonieusement, et dans la mesure du nécessaire seulement, aux autres membres de la collectivité, qui n'avaient qu'à écouter le message et à le retenir. Les bibliothèques n'ont donc assuré, jusqu'à une date récente, que des fonctions de conservation et d'étude et non pas les fonctions de vulgarisation des connaissances que nous leur connaissons aujourd'hui et qui, autrefois, ne répondaient à aucune nécessité. Si le livre nous apparaît aujourd'hui comme un outil indispensable de la formation, il n'en a pas toujours été ainsi. L'apprentissage de la vie collective et de la profession est longtemps demeuré un conditionnement oral et gestuel réalisé par l'imitation et le perfectionnement de modèles et d'exemples. C'est le progrès technique, la spécialisation des connaissances et la complexité croissante de la vie collective qui ont peu à peu imposé l'écrit comme auxiliaire, puis comme substitut de cet enseignement oral.

I. Naissance d'une idéologie de la lecture populaire (1760-1830)

Depuis l'antiquité, les bibliothèques conservaient donc le savoir au bénéfice d'une élite. Or vers la fin du XVIII^e siècle, on perçoit un changement très

sensible dans la conception du rôle que cette élite assigne au livre dans la vie collective. On relève alors un certain nombre de faits significatifs et convergents qui conduiront les classes dirigeantes de la société à entrevoir l'intérêt d'organiser la lecture dans les classes populaires, où l'on perçoit par ailleurs un accroissement spontané de la scolarisation et, dans les villes, un développement visible des habitudes de lecture. Les observateurs — écrivains, journalistes, visiteurs étrangers — notent avec un certain étonnement que tout le monde lit dans le petit peuple de Paris. Ceci est confirmé par les inventaires après décès qui montrent que les artisans et les domestiques, surtout, sont de plus en plus nombreux à posséder des livres dans leur logement. Le fait essentiel est donc que, en dehors de toute contrainte et de toute incitation collective, les éléments les plus aisés de la classe laborieuse manifestent un besoin et un désir d'instruction qui se traduit par une utilisation plus grande de l'institution scolaire et du livre.

Classes laborieuses : classes dangereuses (1)

Les classes privilégiées sont affectées par deux faits importants qui expliquent l'évolution de l'opinion éclairée à l'égard du problème éducatif. Le premier relève de l'histoire culturelle : c'est la naissance de la pensée économique. L'école physiocratique découvre la valeur productive de la paysannerie et propose de généraliser l'école dans les campagnes pour élever le niveau des connaissances des agriculteurs, les rendre ainsi plus productifs et améliorer leurs conditions d'existence. Le second est un fait politique : c'est l'expulsion des Jésuites en 1764. Ils laissent une centaine de collèges, dont le maintien pose aux parlementaires responsables de cette situation nouvelle, un problème pédagogique d'envergure nationale.

Parmi les 65 ouvrages consacrés à l'éducation et à l'enseignement publiés entre 1760 et 1790, dix-neuf traitent non seulement de l'enseignement secondaire, mais aussi de l'enseignement élémentaire. Et parmi-ceux-ci, six abordent le problème de la lecture et de l'organisation de bibliothèques populaires. Ces textes sont une réplique directe aux comportements nouveaux que les classes privilégiées perçoivent dans les classes sociales inférieures. Ils expriment la méfiance et la réprobation de ceux qui détiennent le savoir et le pouvoir et qui sentent confusément que les attitudes populaires devant l'instruction et le livre sont une menace pour leur monopole. Un mot de Restif de la Bretonne est révélateur de la crainte de voir le peuple s'approprié indûment les informations, le message écrit enfermés dans les livres et les utiliser à leur propre bénéfice : « *Depuis quelques temps, les ouvriers de la capitale sont devenus intraitables parce qu'ils ont lu dans NOS livres une vérité trop forte pour eux : que l'ouvrier est un homme précieux* ». Sans le savoir, Restif de la Bretonne exprimait, dès 1786, une crainte viscérale que l'on retrouvera trois ans plus tard dans beaucoup des cahiers de doléances du Tiers-Etat et qui sera exprimée tout au long du XIX^e siècle par les milieux conservateurs.

Dès la période pré-révolutionnaire, le refus de laisser le peuple accéder au savoir est explicite. Les uns, les obscurantistes, condamnent sans nuance tout projet de scolarisation et d'alphabetisation. Les autres vont tenter d'endiguer les besoins nouveaux par une série d'interdits dont la finalité avouée est de maintenir l'instruction et la lecture du peuple au niveau de l'utilitaire quotidien, de façon à préserver l'ordre social. C'est à ce moment que se fixent des

(1) Les sous-titres sont de la rédaction

des attitudes et des opinions, à l'égard de l'instruction du peuple, qui éclairent la genèse et la fonction éducative des bibliothèques. Cette idéologie règnera sur les systèmes d'éducation et de lecture pendant presque deux siècles, jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale. Elle repose sur une certitude quasi-générale : l'état de la société est fondé sur un ordre naturel, immuable et juste, contre lequel il est vain de se rebeller. Le peuple est donc nécessairement voué aux travaux mercenaires et serviles. La force de ses bras est une source de richesses pour la nation et il serait dangereux qu'il quitte son état. La condition populaire est volontiers assimilée à celle de l'enfance : comme l'enfant, le peuple échappe aux lumières de la raison ; il est mû par l'instinct, les sens et la passion. Quand il souffre, sa spontanéité engendre une brutalité qui consterne et terrifie. On voit déjà apparaître dans les textes, l'équation « *classes laborieuses = classes dangereuses* » qui sera amplement développée au siècle suivant. La condition malheureuse du peuple impose donc des devoirs aux membres des classes les plus favorisées, auxquels l'éducation a donné un sens plus juste du bien général. Les privilégiés doivent agir pour adoucir les misères du peuple et le rendre plus heureux dans sa condition. C'est sur cette idéologie que vont se fonder très solidement une philanthropie et un paternalisme agissants qui se révéleront très efficaces pendant plus d'un siècle.

Le bon livre

L'essence de la pensée philanthropique a été exprimée dès 1763 par un parlementaire, Caradeuc de La Chalotais, dans une phrase qui est restée célèbre : « *Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations* ». Sur ce thème, c'est un polygraphe bien oublié aujourd'hui, Philipon de La Madelaine, qui a publié en 1783, l'essai le plus élaboré : « *Tout par routine, rien par principe* », « *un peu, mais pas trop ; beaucoup de pratique, point de science* ». On enseignera donc le calcul, le dessin et la géométrie si cela est utile à la profession. On apprendra à lire, à signer, mais non pas à écrire ; à reconnaître les phénomènes naturels pour faire reculer la superstition, mais pas la physique ; à chanter sans initier à la musique ; à se soigner et à soigner les animaux sans parler d'anatomie, de physiologie ou de médecine. On apprendra à aimer Dieu et à respecter l'Eglise sans jamais parler des dogmes et des mystères de la religion. « *Exempt des inquiétudes de l'esprit* », le peuple apprendra ainsi à chérir l'état où la providence l'a placé, « *parce que l'éducation, en lui ôtant l'ignorance ne lui aura pas donné le savoir* ». Il est facile de suivre la persistance et la résurgence périodique de cette idéologie conservatrice pendant tout le XIX^e siècle, à travers la littérature sociale, politique, pédagogique et même bibliothéconomique.

Philipon a été le premier en France à proposer l'ouverture de salles populaires de lecture. Il pose en même temps toute une série de recommandations et d'interdits qui vont conditionner durablement la lecture populaire. Celle-ci doit être limitée au « *Bon livre* », c'est-à-dire celui qui apportera une information spécialement élaborée pour le peuple, qui lui fera connaître ses droits et ses devoirs, l'aidera à améliorer son savoir-faire, et, par là, sa condition. Mais la lecture, pas plus que l'école, ne doit ouvrir trop large les portes du savoir. Elle doit surtout interdire les portes du rêve : l'œuvre d'imagination et

le livre d'agrément seront rigoureusement proscrits des programmes de lecture et des bibliothèques populaires. Inspirant au peuple le dégoût de sa condition et le désir de s'élever dans la société, le roman mettrait en péril l'économie et l'équilibre social. Le dirigisme, ainsi justifié par Philipon, est demeuré une constante de l'institution de lecture jusqu'à nos jours.

La Révolution française ne provoque aucune rupture dans la réflexion sur l'instruction et la lecture du peuple. Elle y ajoute simplement une motivation nationaliste et politique, et introduit l'instruction civique et la lecture des journaux patriotiques dans les programmes de lecture : pour exercer son pouvoir souverain, le peuple doit en effet connaître la constitution et les lois, et être informé des grands événements de la vie nationale. Ainsi, dès la fin du XVIII^e siècle, on trouve édifiés les trois piliers sur lesquels se fonderont toutes les entreprises de promotion de la lecture en milieu populaire : *MORALISME, DIDACTISME, CIVISME*.

En même temps qu'elle essaie d'organiser l'école élémentaire, la Convention fait plusieurs tentatives pour créer les moyens de l'éducation des adultes. En janvier 1794, elle ouvre un concours national pour la rédaction de manuels élémentaires qui seront envoyés non seulement aux écoles, mais aux municipalités, aux sociétés populaires et aux armées pour servir à l'alphabétisation et à l'instruction des citoyens. Elle crut aussi pouvoir doter la France d'un système de bibliothèques populaires en utilisant les millions de livres disséminés dans toute la France à la suite de la nationalisation des biens de l'Eglise et des bibliothèques des émigrés et des suspects : elle crée les bibliothèques des districts en 1794 et les bibliothèques publiques des écoles centrales en 1795. Mais c'était assurément cultiver l'illusion. Provenant de bibliothèques religieuses ou lettrées, les livres utilisés ne convenaient nullement à l'éducation populaire. Les bibliothèques instituées par la Convention n'eurent qu'une durée éphémère. Bonaparte, qui s'intéressait médiocrement au sort des classes laborieuses, confia, en 1803, les livres entrés dans le domaine public de l'Etat aux communes. C'est sans doute une des singularités des bibliothèques françaises : la plus grande partie des livres anciens des bibliothèques municipales, les plus précieux, n'appartiennent pas aux communes, mais à l'Etat. La décision du Premier Consul sera lourde de conséquences. Dépositaires de trésors bibliophiliques, les bibliothécaires municipaux vont se vouer pour la plupart à la conservation et à l'érudition. Responsables du patrimoine national, ils se sont considérés comme étant au service de l'Etat et se sont désintéressés des besoins des collectivités locales où ils se trouvaient. Les bibliothèques municipales sont demeurées étrangères à la lecture populaire.

Le peuple lit

On entendra le discours philanthropique du XVIII^e siècle, répété et amplifié, tout au long du siècle suivant. Plutôt que d'en suivre la continuité et la cohérence à travers les nombreux projets d'organisation de la lecture populaire qui se sont succédés de 1815 à 1860, il paraît bien plus intéressant de rechercher les divergences et les points de rupture entre les intentions affichées par les milieux dirigeants et les réalités de la lecture populaire. L'accumulation des déphasages et des contradictions produira, à la fin du siècle, une crise profonde du système institutionnel de lecture, et leur analyse nous

aidera à mieux comprendre comment on est passé d'une lecture dirigée et contrôlée à la lecture publique d'aujourd'hui.

Quel accueil les sujets de cette lecture octroyée ont-ils fait au projet philanthropique ? A l'époque où nous sommes, pendant le long demi-siècle qui sépare le règne de Louis XVI de la révolution de 1830, il n'y a pas de réponse directe explicite. Encore obscure, la conscience populaire ne s'exprime pas. Mais les textes répètent sans cesse les condamnations originelles portées dès le XVII^e siècle sur les livrets du colportage et les romans. Si cela a été, c'est que les masses populaires n'ont pas accepté, ou peut-être n'ont-elles pas même perçu, le message philanthropique. Mais le peuple lit ; il lit même beaucoup trop au gré de quelques-uns. Que lit-il ? Lorsqu'il y a des livres dans les foyers populaires, ils sont en général peu nombreux, très soigneusement conservés, et transmis de génération en génération. Sous l'Ancien Régime, ce sont pour la plupart des livres de dévotion, c'est-à-dire des livres qui entrent parfaitement dans le projet philanthropique, et les livrets du colportage qui perpétuent la science populaire et les récits mythologiques et épiques de l'antiquité et du moyen âge, c'est-à-dire des livres réprouvés par le projet philanthropique. En marge de ce fonds commun, on découvre quelques textes de la littérature des siècles passés, exceptionnellement de celle du XVIII^e siècle, des livres scolaires, des ouvrages de pratique professionnelle, un peu d'histoire et des récits de voyage.

La Révolution ne modifie pas ce tableau, mais elle favorise le développement des habitudes de lecture en incitant à la lecture des journaux patriotiques dont certains, telle « *La Feuille villageoise* » (1790-1795), ont été largement diffusés dans les campagnes. Quelques municipalités urbaines commencent alors à distribuer des prix dans les écoles élémentaires et on constate que certaines d'entre elles, ignorantes ou aveuglées par le zèle républicain, ont donné à des enfants l'« *Emile* » et « *Le Contrat social* ». Le fait expliquerait peut-être la présence d'ouvrages classiques dans les familles ouvrières. Quoiqu'il en soit, nous disposons de témoignages qui attestent qu'il existe dès l'Empire un décalage sensible entre la conception philanthropique et la réalité de la lecture dans le peuple. J'en citerai trois, ceux de Suzanne Voilquin, d'Agricol Perdiguier, de Denis Poulot.

Suzanne Voilquin écrit les « *Mémoires d'une fille du peuple* » en 1865. Elle est née en 1801 de parents illettrés, père révolutionnaire et mère dévote, qui la placent dans une école religieuse. Jeune fille, elle se passionne pour la lecture et lit pour sa mère « *tout le produit du cabinet de lecture voisin* », elle dit avoir puisé dans les romans « *des notions fausses sur la vie réelle* ». Lorsque sa mère meurt en 1821, elle se détache du catholicisme, lit Voltaire, Rousseau, Volney et Mme de Staël.

Menuisier, Agricol Perdiguier publie ses Mémoires en 1854 à Genève où il s'exile après le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Il est né en 1805 d'un père également menuisier qui fut capitaine dans les armées de la République. Dans son enfance, il a acheté des livres de piété populaire et les livrets de la bibliothèque bleue. Mais il a lu aussi des classiques qu'il a découverts dans la bibliothèque paternelle. En 1824, il entreprend son Tour de France, et il a à Bordeaux un compagnon de chambrée qui déclame Shakespeare et Racine. C'est une révélation pour Perdiguier, qui commence alors à constituer sa propre bibliothèque et lit à son tour le théâtre de Piron et de Voltaire à ses compagnons.

Denis Poulot a été un petit industriel et un notable parisien. Il est né en 1835. A l'âge de 15 ans, sorti de l'Ecole des arts et métiers de Châlons-sur-

Marne, on le met en stage dans un atelier de mécanique où on le confie à deux ouvriers, « un rouennais et un limousin, hommes consciencieux et très habiles... Le rouennais nous prit en affection. Quel homme de bon sens et de cœur... Fils d'ouvrier, ouvrier depuis l'âge de treize ans, il avait lu Voltaire, Rousseau ; il savait Corneille en entier : il nous en citait et commentait les plus beaux passages ». Cet ouvrier était assurément de la génération de Suzanne Voilquin et de Perdiguier.

Nous voyons donc à travers ces témoignages qu'il existait, dès le début du XIX^e siècle, une élite prolétarienne qui s'est ouverte très tôt à la connaissance et à la culture, en rejetant les interdits et les limitations posés dans les plans d'éducation populaire élaborés dans les classes supérieures de la société.

II. Le discours ouvrier sur l'instruction et la lecture

Cette élite ouvrière va passer au premier rang de l'histoire sociale en juillet 1830. La bourgeoisie industrielle et commerçante sut habilement utiliser les forces populaires pour faire tomber le régime aristocratique de Charles X et installer un pouvoir à sa convenance. Mais si la révolution de 1830 a été un échec politique pour le mouvement ouvrier naissant, elle a été décisive pour l'histoire culturelle des classes laborieuses. Opposants ou ralliés à Louis-Philippe, les républicains n'oublieront pas le coude à coude chaleureux avec les ouvriers sur les barricades. On voit alors le projet philanthropique s'amplifier. Le peuple s'impose comme réalité préoccupante pour la bourgeoisie libérale qui prend lentement conscience de sa responsabilité dans la misère des populations ouvrières. A partir de 1832, les enquêtes et les études sur le paupérisme se multiplient. Les républicains et les catholiques fondent des associations d'éducation ouvrière qui ouvrent des cours dans les villes industrielles. En 1833, la loi Guizot impose la création d'une école à toutes les communes. En 1841, une loi limite la durée du travail des enfants et conditionne leur embauche à la fréquentation d'une école.

Mais le fait capital, c'est l'apparition d'un discours prolétarien en face du discours philanthropique. C'est un discours encore respectueux où les points d'accord avec le discours dominant sont nombreux, mais où l'on entend déjà quelques discordances. La sensibilité et la pensée ouvrières vont s'exprimer par la chanson, par la poésie, par le livre et, surtout par la presse. Tenu par une élite d'artisans et d'ouvriers qualifiés, c'est surtout un discours économique et social. Mais le problème de l'instruction y est imbriqué, et on découvre dans la littérature ouvrière une réflexion spécifique sur l'éducation et la lecture. Elle est sous-tendue par une conviction profonde qui s'oppose radicalement aux postulats de l'activisme paternaliste : non, la misère ouvrière n'est pas une nécessité providentielle, et il n'est ni inutile ni dangereux d'instruire le peuple. Bien au contraire, l'élite prolétarienne réclame vigoureusement le droit au savoir et le droit à l'expression qui lui sont chichement mesurés, ou même refusés par certains.

Le discours ouvrier sur la lecture est tout aussi moralisant que le discours bourgeois. On y lit la même condamnation du roman populaire. En novembre 1843, *L'Atelier* exécute proprement « *Les Mystères de Paris* » qui remportaient

alors un immense succès dans toutes les couches de la société, en déclarant que le roman n'est qu'une « *mystification philanthropique* » propre plutôt « *à procurer des distractions aux oisifs qu'à faire obtenir quelque bien-être aux malheureux* ». Dans un très bel article du même numéro, *L'Atelier* justifie longuement la condamnation de l'œuvre d'imagination et de la fantaisie :

« *Si l'individualisme a fait de si profonds ravages dans le cœur d'un trop grand nombre de nos camarades, la faute ne nous appartient pas tout entière. Une certaine littérature dont nous sommes inondés peut en revendiquer sa bonne part. Nous voulions fuir le roman, le roman vient nous trouver... Qui a rendu parfois notre tâche de chaque jour pénible, notre humble condition répugnante, nos privations douloureuses, sinon ces excitantes peintures d'un monde élégant et délicat, où la seule fantaisie est la loi suprême, où l'ardeur de la passion rend tout excusable, où les obstacles disparaissent devant le joueur audacieux.* »

Ce puritanisme est une des constantes de la pensée ouvrière. On le retrouve en 1865 sous la plume de Louis Tolain, un des fondateurs de la Première Internationale, en 1900 sous celle de Fernand Pelloutier qui fit beaucoup pour la création de bibliothèques de culture dans les bourses du travail, et il n'est pas rare de l'entendre aujourd'hui de la bouche des responsables des bibliothèques d'entreprise. D'accord avec les bourgeois sur la nécessité de sélectionner le bon livre, les ouvriers pensent aussi comme eux qu'il faut créer des bibliothèques populaires. Mais le discours prolétarien s'enrichit ici par une préoccupation qui est tout à fait étrangère au discours bourgeois. Il dit la nécessité d'une médiation entre le livre et le lecteur. *L'Atelier* affirme, en 1843, que les jeunes ouvriers lisent beaucoup, mais qu'ils n'ont personne pour les diriger dans leurs lectures. Le journal débride ainsi le mal profond de l'ouvrier autodidacte et, cent trente années plus tard, au colloque des bibliothèques d'entreprise, un militant chevronné de l'éducation populaire, Benigno Cacérès, décrivait encore l'angoisse de l'ouvrier lors de ses premiers contacts avec la bibliothèque publique.

Exclus de la littérature

Les rédacteurs de *L'Atelier* sont d'accord aussi sur les cours du soir. Ils rendent volontiers hommage aux efforts de l'administration, des Frères de la doctrine chrétienne et des associations pour les développer. Mais cette adhésion de principe est assortie de critiques parfois sévères. Les unes, de pure circonstance, portent sur le contenu idéologique de certains cours d'économie, ceux du baron Charles Dupin et d'Adolphe Blanqui, qui heurtent les convictions des militants ouvriers. Les autres sont essentielles : entre les cours élémentaires (lire, écrire, compter) et les cours professionnels, aucune formation générale n'est proposée aux ouvriers. Autrement dit, les cours du soir demeurent purement utilitaires, parfaitement conformes donc au projet philanthropique et paternaliste, qui réserve le monopole de la culture aux classes privilégiées. *L'Atelier* regrette, en particulier, que les ouvriers ne soient initiés ni à la littérature ni à l'histoire. Ce qui est remarquable, c'est que devant ce constat de carence, *L'Atelier* ne formule aucune revendication, comme s'il en admettait par avance l'inutilité. Il préconise au contraire un repli du monde du travail sur lui-même et conseille l'enseignement mutuel des ouvriers par les ouvriers : « *Ici, il n'est pas d'enseignement public qui convienne ; il nous faut*

le faire à nous-mêmes... Pour cela, on formerait le soir chez l'un d'eux des conférences où, à l'aide de quelques sacrifices faits en commun, on pourrait se procurer les livres indispensables. On ne se réunirait jamais qu'en petit nombre, et une discussion toujours profitable pourrait avoir lieu sur les matières d'enseignement ».

L'Atelier n'inventait rien. Il prenait en compte une pratique très répandue dans les années trente chez les menuisiers, les charpentiers, les maçons et les tailleurs de pierre. Les plus habiles et les plus instruits réunissaient leurs camarades le soir de 8 heures à 11 heures et leur enseignaient la lecture, l'écriture, la géométrie descriptive et le dessin industriel. Mais dans les « écoles de trait » du menuisier Agricola Perdiguier et du maçon Martin Nadaud, on trouvait des livres, beaucoup de livres. Les leçons étaient souvent suivies de lectures collectives et de discussions sur les questions politiques et sociales. Nadaud faisait lire « *Paroles d'un croyant* » de Lamennais et les journaux socialistes. Chez Perdiguier, on trouvait les Évangiles, Montaigne, Bossuet, Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Rousseau, Voltaire, Bernardin de Saint-Pierre. En 1839, Perdiguier publie « *Le Livre du compagnonnage* », un livre qui intéressa beaucoup les salons parisiens et qui inspira à George Sand « *Le Compagnon du tour de France* ». On découvre dans ce livre le premier programme de lecture proposé aux ouvriers par l'un d'entre eux. Il recommande aux compagnons l'achat d'ouvrages de référence (encyclopédie, dictionnaires de langue, de géographie, etc.), des classiques et des auteurs contemporains (Chateaubriand, Béranger, Delavigne, Sand, Hugo), et des auteurs socialement engagés (Lamennais, Cormenin, Garnier-Pagès). Ce programme révèle la vaste culture autodidacte de son auteur. Il accuse surtout l'énorme déphasage qui existe entre la conception paternaliste de la lecture et la réalité de cette lecture dans l'élite ouvrière.

Entre ces deux discours, celui de la classe privilégiée et celui de l'élite prolétarienne, qui visent l'un et l'autre à sa moralisation et à sa régénération, quelle a été l'attitude de la masse populaire ? La réponse n'est pas équivoque : c'est un rejet catégorique. La masse ne veut pas de la lecture moralisante et didactique. Elle ne pourrait pas, en fait, accéder sans médiation au savoir et à la culture que les militants ouvriers veulent la voir acquérir. L'austérité des programmes et des collections ne répond pas du tout à l'attente d'une population soumise à des conditions d'existence très dures et qui éprouve un immense besoin d'évasion et de distraction. Le succès du feuilleton et des magazines populaires, celui des cabinets de lecture, dont les collections contiennent de 50 % à 100 % de romans, alors que les bibliothèques populaires n'en proposent aucun, montrent à l'évidence que le conte, le roman et le fait-divers intéressent bien davantage le public populaire. Les promoteurs bourgeois et les militants ouvriers ne l'ont jamais bien compris. C'est beaucoup plus tard, après 1860, que quelques rares éducateurs populaires, le typographe Henri Leneveux en 1861, Jean Macé en 1870, ont reconnu que le plaisir de lire pouvait avoir aussi une valeur pédagogique. Et c'est vers la même époque que l'on voit les bibliothécaires accepter, avec beaucoup de réticences encore, de voir le roman sur les rayons des bibliothèques populaires.

C'est pendant la même période que l'on voit apparaître en France des institutions intermédiaires entre la bibliothèque populaire et la bibliothèque municipale savante. La petite et moyenne bourgeoisie ne pouvaient se satisfaire de bibliothèques qui ne répondaient nullement à leurs goûts. Nous savons, en effet, par des témoignages multiples qu'elles étaient avides de romans, qui

ne se trouvaient pas dans les bibliothèques. Elles les trouvaient dans les cabinets de lecture et dans les sociétés, les cercles ou « casinos », qu'elles ont créés à leur usage pendant la Restauration et la Monarchie de Juillet surtout. Dans ces salons, on causait, on jouait et on lisait les journaux. Mais, plusieurs ont développé cette activité de lecture et donné naissance à de véritables bibliothèques. Dans quelques villes, on a vu aussi les mêmes associations philanthropiques qui fondaient des bibliothèques populaires, créer aussi des bibliothèques pour les classes « *élevées et instruites* ». On voit donc dans le premier tiers du siècle se dessiner une ségrégation dans les systèmes de lecture, qui correspond aux clivages sociaux du temps.

III. Le printemps de 1848

Le gouvernement issu de la Révolution de février 1848 prend en compte les aspirations de l'élite ouvrière. Le ministre de l'instruction publique, Hippolyte Carnot, était imprégné des idéaux de la Révolution française, et sensibilisé aux problèmes de l'éducation populaire. Le printemps de 1848 a été une grande date de l'histoire culturelle de la France. Pour la première fois, on voit un gouvernement se lancer dans l'action culturelle, tenter de briser le monopole de l'éducation et de démocratiser les valeurs culturelles en faisant participer les masses populaires à la vie artistique et intellectuelle.

Dès le 2 mars 1848, la durée de la journée de travail est réduite à 10 heures. La raison en est clairement donnée : il faut laisser à l'ouvrier le temps de s'instruire. Carnot organise ensuite des lectures publiques avec l'intention déclarée de permettre au peuple de « *participer largement à ces nobles plaisirs de l'esprit qui... semblaient devoir rester le partage exclusif d'une classe privilégiée... La Monarchie avait institué jadis les lecteurs du roi ; la République institue aujourd'hui les lecteurs du peuple* ». Les lectures publiques durèrent jusqu'en 1851 et eurent un public assidu. Le gouvernement voulut aussi ouvrir au peuple les portes des théâtres nationaux. Il diminua le prix des places à la Comédie-Française et à l'Opéra et y organisa des représentations gratuites pour lesquelles il fit envoyer aux mairies de Paris des billets destinés à être distribués dans les ateliers, les clubs populaires, les écoles et « *aux citoyens les plus pauvres* ».

Les intentions étaient certes généreuses, et les objectifs élevés, mais les résultats n'ont pas été à leur hauteur. Le peuple de Paris n'a jamais franchi les portes des théâtres nationaux. Voici, en effet, ce qu'on a pu lire dans la presse parisienne en mai 1848 :

« *Il y avait spectacle gratis dimanche dernier à l'Opéra, et quelques jours avant au Théâtre de la République ; tous les billets, sans exception aucune, avaient été consacrés à la classe ouvrière des divers quartiers de Paris. Vous auriez pensé que les petits bonnets, les robes d'indienne, les vestes et les blouses devaient se trouver là en grande majorité et figurer à tous les rangs ; mais au grand étonnement des curieux, l'assemblée offrait un tout autre coup d'œil... Des femmes élégantes et richement parées occupaient les premières loges et les avant-scènes ; aux stalles, c'étaient des spectateurs en habit noir, en cravate blanche, en gants jaunes et en bottes vernies.* »

Quant aux lectures du soir, nous connaissons leur public par une « Causerie du lundi » (21 janvier 1850) de Sainte-Beuve, qui a suivi avec curiosité une

série de lectures données pendant l'hiver de 1849. Voici ce que Sainte-Beuve dit des auditeurs :

« Ce sont les bijoutiers, les dessinateurs pour étoffes, les mécaniciens, les charpentiers et les menuisiers qui fournissent le plus grand nombre. Il y a peu d'ouvriers imprimeurs, soit parce qu'ils sont occupés le soir, soit que la profession les ait déjà rassasiés de lecture tout le jour. Au printemps, quelques ouvriers viennent de très loin, et quelques-uns avec leur famille. On ne se douterait pas, à la première vue, qu'il y ait autant d'ouvriers dans l'auditoire ; la plupart, en effet, ont quitté la blouse par un sentiment d'amour-propre pour eux-mêmes, et aussi d'égard et de respect pour les choses qu'ils viennent entendre et pour celui qui lit. »

Le public des lectures du soir n'est donc pas le prolétariat misérable qui s'entasse dans les manufactures et dans les masures de faubourgs. Il est fait pour l'essentiel d'ouvriers d'art et d'ouvriers qualifiés dont les salaires et le niveau de vie sont très supérieurs à la moyenne. Ils appartiennent à une élite qui cultive le respect du texte et du livre, et qui a les moyens de le manifester par son comportement vestimentaire. Ce sont les mêmes hommes qui ont fait entendre la voix ouvrière depuis 1830, qui ont fondé la presse prolétarienne, ouvert les écoles du soir, et qui seront encore les figures de proue du mouvement ouvrier français sous le Second Empire.

Le prolétariat industriel a cependant été touché aussi par les retombées de la Révolution. C'est en 1848, en effet, que l'on relève les premières mentions de l'existence de bibliothèques dans les manufactures. Elles sont encore rares et l'histoire locale a sans doute beaucoup à nous apprendre à leur sujet. Mais le printemps de 1848 a été court. La réaction et la répression qui suivirent les journées sanglantes de juin 1848 mirent fin à l'action culturelle du gouvernement. Le crédit alloué aux lectures publiques fut diminué, et elles disparurent peu à peu. L'avènement du Second Empire en décembre 1852 eut le même effet que celui du Premier : le discours philanthropique et le discours ouvrier sur l'instruction et la lecture cessèrent. Pendant près de dix ans, on n'entendit plus parler de lecture populaire.

IV. L'âge d'or de la lecture populaire

En 1859, on observe une rupture dans le climat intérieur français. Les interventions françaises en Italie ont irrité les milieux catholiques. La France et l'Angleterre concluent en 1860 un traité de libre-échange qui inquiète les industriels et les commerçants. En Algérie, l'Empereur pratique une politique libérale vis-à-vis des indigènes, qui mécontente les colons. Napoléon III a donc perdu la faveur de l'opinion conservatrice et doit rechercher d'autres soutiens. Son vieil idéal saint-simonien et la sympathie qu'il a toujours eue pour le prolétariat (il a publié « L'Extinction du Paupérisme » en 1844 pendant son séjour en prison), se réveillent alors. Il multiplie les gestes en direction du monde ouvrier : reconnaissance du droit de grève en 1864, tolérance des chambres syndicales et des réunions en 1868, et surtout élection par les ouvriers eux-mêmes de délégations aux expositions universelles de 1862 à Londres et de 1867 à Paris. Ce dernier geste a été lourd de conséquences. La rencontre avec les ouvriers anglais a favorisé la création de la Première Internationale en 1864. Quant à la délégation de 1867, elle va se réunir pendant

deux ans pour discuter et rédiger ses rapports. Tous les problèmes du monde du travail ont été débattus dans une longue série de rencontres que Edouard Dolléans a qualifiées de « *Parlement au petit pied* ».

En fait, Napoléon joue les apprentis sorciers. La reprise de la réflexion ouvrière aboutira très vite à des prises de position radicales qui provoquent des séries de grèves en 1869, la chute de l'Empire en 1870, et l'explosion de la Commune en 1871. Il nous faut donc maintenant essayer de saisir les faits sur deux plans : celui de la politique gouvernementale et celui de l'action ouvrière.

Dans le domaine éducatif, l'action gouvernementale a été des plus remarquables. C'est le Second Empire qui a réalisé, 70 ans plus tard, le projet révolutionnaire de couvrir le territoire par un réseau de bibliothèques populaires. Deux grands ministres se succèdent à l'instruction publique de 1856 à 1869 : Gustave Rouland et Victor Duruy. Le premier crée en 1862 la *Bibliothèque scolaire*, qui a été le premier système organisé de lecture rurale. Démuni de moyens financiers, il lance un appel à l'initiative privée pour la création de bibliothèques populaires. La bourgeoisie éclairée y répond avec générosité. Dans tous les milieux, catholiques, protestants, laïques et républicains, on voit surgir de nombreuses associations d'encouragement à la lecture. Les unes créent des bibliothèques et même des réseaux locaux comme la Société des Amis de l'instruction à Paris et dans la banlieue. Les autres sont plutôt des associations de propagande. Elles ne créent et ne gèrent aucune bibliothèque, mais elles aident les bibliothèques en organisant ce que nous appellerions aujourd'hui des services communs qui fournissent livres, reliure et petit matériel à des conditions très avantageuses. Les plus importantes d'entre-elles, celles qui agissent dans le cadre national, publient des catalogues-types et des bulletins de liaison, qui sont aujourd'hui une source d'information précieuse sur la lecture populaire. Pendant les mêmes années, on voit certains manufacturiers, les protestants surtout, consacrer des sommes importantes à la création de cours du soir et de bibliothèques dans leurs usines. A Guebwiller, par exemple, Henry Bourcart dépense 60 000 francs pour construire un bâtiment contenant trois classes, un laboratoire, une bibliothèque et un bureau. La bibliothèque à 2 000 volumes. Et Bourcart explique pourquoi il l'a fait : depuis la signature du traité de commerce avec l'Angleterre, « *le perfectionnement du travail est devenu une question de vie ou de mort, et la première condition à remplir pour perfectionner le travail, c'est de perfectionner l'ouvrier* ».

Une lecture tenue en laisse

Ces initiatives convergentes, dont ni la guerre, ni la chute de l'Empire, ni la Commune n'interrompent le cours, couvrent le pays d'un tissu serré de petites bibliothèques.

La France connut alors un véritable âge d'or de la lecture populaire qui durera jusqu'à la fin du siècle. Mais il ne faut pas s'y tromper : c'est toujours une lecture tenue en laisse, contrôlée et dirigée par le pouvoir et par l'opinion dominante. Le ministre de la police surveille étroitement l'industrie du colportage, les acquisitions et les activités des bibliothèques populaires. Celui de l'instruction publique sélectionne sévèrement les collections des bibliothèques scolaires. Les collections sont peu développées, leur niveau est relativement bas. La conception de la lecture populaire demeure rigide : même si le roman

commence à être toléré dans les collections, les bibliothécaires font pression sur les lecteurs pour qu'ils lisent d'autres livres. Les promoteurs continuent à viser une masse populaire indifférenciée en voie d'alphabétisation, maintiennent dans le système de lecture les clivages de la société du XIX^e siècle et ne parviennent pas à distinguer l'élite prolétarienne qui s'est dégagée et affirmée depuis 1830.

L'accord que cette élite manifeste avec les promoteurs bourgeois sur la nécessité d'organiser les bibliothèques et sur la condamnation des lectures faciles, dissimule en réalité un malentendu fondamental qui va s'accroître avec les progrès des organisations ouvrières. La lecture des textes écrits par les ouvriers vers la fin de l'Empire montre que ceux-ci ont maintenant une conscience aiguë de la spécificité et de l'originalité de leur classe. Familiarisée depuis deux générations déjà avec le livre, l'élite prolétarienne a assimilé les valeurs de la culture bourgeoise, et elle a aussi la maîtrise des valeurs du travail manuel et de la technique. Dans les congrès de l'Association Internationale des Travailleurs (Genève 1866, Lausanne 1867, Bruxelles 1868, Bâle 1869), on entend un langage nouveau sur l'instruction, la lecture et l'expression littéraire comme facteurs de l'émancipation ouvrière. Deux notions y apparaissent : celle de l'« *Enseignement intégral* », avec son corollaire, le « *Refus de parvenir* ». C'est un pédagogue, Paul Robin (1837-1912), qui préconise un enseignement qui réunisse à la fois la formation intellectuelle et l'apprentissage des métiers. L'appropriation du savoir et de la culture par les ouvriers créera un type d'homme nouveau, harmonieux, habile au travail manuel comme à l'exercice de la pensée :

« Tantôt la plume, tantôt l'outil à la main, voilà le citoyen véritable, voilà l'homme fort, l'homme de l'avenir... il importe de s'attacher à vulgariser le savoir, à le dépouiller de ce caractère de merveilleux dont on l'entoure ordinairement, à montrer qu'il n'y a pas plus de miracle à avoir l'esprit cultivé qu'à avoir deux bras et deux jambes..., que l'homme qui ne possède pas les connaissances essentielles voulues pour vivre à la hauteur de son siècle est un élément social imparfait, un homme incomplet. Si ces vérités étaient goûtées et mises surtout en pratique, tous les petits génies dont nous sommes assiégés, étouffés aujourd'hui, qui propagent la basse littérature et les idées triviales à cinq centimes le numéro, rentreraient bientôt dans la foule dont ils exploitent l'instinct de curiosité et de simplicité tout à la fois ; il ne resterait debout que le vrai génie, le génie utile, celui qui dote l'humanité de bienfaits réels... Que le fils du travailleur s'instruise, mais qu'il se condamne au travail, qu'il n'abdique pas de gaîté de cœur l'indépendance en allant... grossir la foule des valets du fonctionnarisme. Tenir volontairement sa vie, son existence et celle de ses siens du caprice d'un puissant... c'est abdiquer sa dignité d'homme. » (Le lithographe Emile Aubry au congrès de Bruxelles, 1868).

Ces idées ont largement inspiré la politique éducative de la Commune. Dans *Le Vengeur* du 8 avril 1871, un des journaux les plus lus du Paris insurgé, Henri Bellenger la vulgarise : « *Il faut que l'éducation soit personnelle et intégrale. Il faut que les jeunes générations nées et à naître soient, à mesure de leur éclosion, intelligemment guidées dans leur voie, qui est le travail. Il faut que les hommes de 1880 sachent produire d'abord, parler et écrire ensuite. Il faut que, dès son jeune âge, l'enfant passe alternativement de l'école à l'atelier afin qu'il puisse, de bonne heure, gagner sa vie, en même temps qu'il développera son esprit par l'étude et par la pensée. Il faut qu'un manieur d'outil puisse écrire un livre... sans pour cela se croire obligé d'abandonner l'étau ou*

l'établi. Il faut que l'artisan se délasse de son travail journalier par la culture des arts, des lettres ou des sciences, sans cesser pour cela d'être un producteur ». Cette idée de l'alternance pédagogique et de l'éducation intégrale est restée au cœur de la pensée ouvrière sur l'éducation. Elle éclaire l'évolution ultérieure de la lecture populaire et de la lecture publique, l'échec des universités populaires au début du XX^e siècle, l'immense et houleux débat sur la culture prolétarienne de l'entre-deux-guerres, et les positions actuelles des confédérations syndicales sur l'enseignement et sur la lecture. C'est pendant cette période que les aspirations du monde du travail ont évolué de la simple revendication du droit à l'instruction, exprimée dès 1830, vers l'appropriation totale du patrimoine culturel commun en passant par la revendication du droit à la culture et à l'expression littéraire.

En fait, dès les dernières années de l'Empire, on voit la formation ouvrière s'institutionnaliser. L'heure des pionniers qui réunissaient leurs camarades après la journée de travail est maintenant passée. Les associations ouvrières ouvrent des cours où « *l'on enseigne aux ouvriers les droits de l'homme, où on leur apprend à les revendiquer, où enfin l'on rassemble les matériaux pour l'édifice de la société future* » (Paul Robin). La pensée ouvrière rejette maintenant de façon catégorique le projet philanthropique. Le déphasage entre l'instruction et la lecture octroyées par un paternalisme plus ou moins libéral et les aspirations populaires est maintenant criant. Si criant que le législateur en prend acte. En 1884, la loi Waldeck-Rousseau (du nom du ministre de l'Intérieur) introduit un ordre juridique nouveau en autorisant les organisations syndicales et en leur accordant la personnalité civile. Cette loi prend exactement le contre-pied des positions paternalistes encore profondément enracinées dans la conscience de la classe dominante. Dans une longue circulaire d'application, le ministre affirme, en effet, la maturité de la classe ouvrière et écrit que la personnalité civile a été accordée aux syndicats « *pour leur permettre de porter au plus haut degré de puissance leur bienfaisante activité* ». Le texte énumère les services qui peuvent être organisés par les syndicats ; les cours et les bibliothèques y sont explicitement nommés. De fait, les syndicats et les bourses du travail créés après 1884 ont été très nombreux à avoir organisé une bibliothèque. Nous en connaissons les motivations : on lit clairement dans les textes la persistance de la conception sévère et élitiste de la lecture ouvrière qui était sensible dans le programme de lecture de Perdiguier, dans les lectures publiques de la Seconde République, dans la réflexion des militants de la Première Internationale. L'élite prolétarienne ne perçoit pas mieux que la bourgeoisie éclairée la nécessité de médiations et la valeur pédagogique du plaisir de lire qui aideraient la masse populaire à accéder plus facilement au message écrit.

V. La crise des bibliothèques

Nous voici maintenant parvenus à la fin du XIX^e siècle. Arrêtons-nous un moment pour considérer le tableau que nous offrent les institutions de lecture. On y distingue, en gros, cinq ensembles :

1. *La bibliothèque municipale.* Erudite et bibliophile, elle est, dans la plupart des villes, entièrement déconnectée de la vie collective. En dépit des critiques qui lui ont été adressées dès 1833 par Guizot, par des professeurs de

de l'enseignement professionnel, par les éducateurs, qui ont fait remarquer qu'elle pourrait ou qu'elle devrait servir les progrès de la science et de l'industrie et l'instruction du peuple, elle est restée figée dans ses fonctions de conservatoire d'un patrimoine essentiellement littéraire et historique.

2. *La bibliothèque populaire.* Elle a été conçue par une société aristocratique et s'est développée sous des régimes autoritaires pour une masse populaire encore en grande partie analphabète. Elle n'a pas su s'adapter aux situations nouvelles créées par la disparition de l'alphabétisme et par la libéralisation progressive de la société. Obsédés par le désir de moraliser et d'instruire, paralysés par la crainte du mauvais livre, ses responsables n'ont pas su faire une juste place au besoin de distraction et d'évasion du public populaire. Ils ont été incapables surtout de percevoir l'aspiration profonde au savoir et à la culture qui travaillait les classes laborieuses, et qui s'est exprimée par la voix d'une élite qui avait débordé depuis longtemps les limites posées par le projet paternaliste..

3. *La bibliothèque scolaire.* C'est la variante rurale de la bibliothèque populaire. Pauvre de moyens, étroitement contrôlée par les autorités académiques, elle répond de moins en moins aux besoins d'une population scolarisée confrontée aux nécessités économiques et technologiques d'une agriculture moderne.

4. *La bibliothèque des cercles ouvriers.* Quelle que soit leur tendance, les bibliothèques ouvrières ont un objectif commun : corriger les carences et les déficiences de l'enseignement public et des bibliothèques populaires en proposant aux travailleurs les livres qui l'initieront à la connaissance des problèmes économiques et sociaux et lui donneront accès au patrimoine culturel commun.

5. *Les bibliothèques de la classe moyenne.* C'est un ensemble flou, très difficile à cerner, qui ne s'inscrit pas du tout dans les préoccupations des pouvoirs publics. On y trouve des cabinets de lecture commerciaux qui ont survécu au naufrage de la plupart de ces entreprises après 1840, lorsque la presse et l'édition à bon marché leur ont retiré une partie de leur clientèle. On y trouve surtout des associations de lecture privées — clubs, casinos ou simples abonnements —, créées pour pallier la carence des institutions et répondre à la demande d'une petite et moyenne bourgeoisie acceptant de payer des cotisations relativement élevées.

Prises isolément, ces bibliothèques satisfont assurément les groupes restreints pour lesquels elles ont été créées. Et ceci explique sans doute leur prolifération et leur succès. Mais, le système de lecture constitué par ces ensembles juxtaposés n'est pas à la mesure des besoins latents d'une collectivité nationale qui s'insère dans un processus de développement et de modernisation, et où la mobilité sociale s'accroît. Au-delà et à travers les témoignages d'auto-satisfaction que se décernent volontiers les responsables des administrations et des associations, on voit s'amplifier la critique : les bibliothèques publiques ne rendent aucun service aux travailleurs intellectuels et aux hommes d'action ; l'effort de scolarisation et d'alphabétisation ne s'est accompagné d'aucun progrès de l'institution de lecture populaire, et les classes moyennes ne disposent d'aucune ressource publique ; la bibliothèque populaire, comme l'école élémentaire, ne diffuse qu'une connaissance rudimentaire et maintient le public dans un conditionnement et une ségrégation de fait qui ne sont plus en accord avec la mentalité de l'époque. Ces critiques viennent de tous les horizons : des milieux lettrés (il y eut en 1890 un long

débat à l'Académie des sciences morales et politiques sur l'efficacité des bibliothèques publiques), des enseignants et du milieu des bibliothécaires professionnels qui s'est peu à peu constitué au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Ce n'est pas une affaire française. Dans tous les pays développés, on perçoit une prise de conscience de l'inadaptation des institutions du livre aux réalités et aux besoins de la société industrielle. On s'interroge sur les supports de l'information scientifique et technique, et on découvre l'intérêt de la revue périodique, négligée jusqu'alors par les bibliothèques traditionnelles. On s'interroge sur la circulation des connaissances, et le problème de l'organisation de la bibliographie est posé à l'échelle mondiale. Deux belges, Paul Otlet et Henri Lafontaine, fondent à Bruxelles en 1895, un *Institut international de bibliographie* où s'élabore une nouvelle discipline bibliothéconomique, la *documentation*. Bien loin de l'opposer aux bibliothèques, Otlet et Lafontaine conçoivent la documentation comme un achèvement, comme une synthèse de la bibliothèque savante et de la bibliothèque éducative, comme un moyen de réaliser la démocratisation du savoir : « *La conservation des livres n'est plus envisagée comme une fin en soi... c'est le lecteur qui crée l'utilité du livre. Le vrai rôle d'une bibliothèque apparaît alors de faire circuler les livres... Et cette circulation se fait dans deux directions, celle des études scientifiques et littéraires d'une part, celle de la vulgarisation d'autre part. Le mouvement démocratique renverse les anciennes conceptions et partout éclate un mouvement irrésistible en faveur des bibliothèques populaires* ». Allant à contresens des idées reçues, cette conception de l'unité du service des bibliothèques dans la diversité de ses fonctions va être, désormais, une des idées-forces de la pensée bibliothéconomique. Elle va donner naissance à une conception moderniste du rôle de la bibliothèque et du bibliothécaire qui débouche sur la lecture publique telle que nous la concevons aujourd'hui.

En France, l'idée est reprise par un groupe de bibliothécaires professionnels qui exercent dans les grandes bibliothèques publiques de Paris et de province. En 1906, dans les réunions de la toute jeune Association des bibliothécaires français, on entend d'étranges propos : « *Pour la plupart des villes, les bibliothèques constituent une charge que ne compense point une utilité suffisante.* » « *Le bibliothécaire doit-il être un savant ?* » Et l'on répond négativement : le bibliothécaire n'est ni un savant, ni un homme de lettres, mais seulement un auxiliaire du savoir et de l'action. Il faut que les bibliothèques entrent pleinement dans la vie moderne et que leurs collections soient très étendues, passant du sévère au plaisant, de la science à l'art, des sommets de la pensée à la réalité quotidienne. Le bibliothécaire doit sympathiser à toute recherche, aimer à donner des renseignements, même les plus terre à terre, satisfaire les demandes les plus diverses. Le ton est donné par un bibliothécaire de la Bibliothèque nationale, Eugène Morel, qui publie en 1908 un énorme et vigoureux pamphlet où il dénonce, avec verve, la caricature de bibliothèque qu'est la bibliothèque populaire et stigmatise les déficiences de la bibliothèque savante et de la bibliothèque-musée dans la diffusion du savoir. Il propose un type de bibliothèque publique sur le modèle anglo-saxon, ouverte à tous en permanence, offrant des livres et des revues de tous niveaux et pratiquant le prêt libéralement. Le livre de Morel fut reçu comme une provocation par les bibliothécaires attachés à la tradition. Mais Morel ne provoque pas seulement, il agit. Il ouvre en 1910 un cycle de conférences sur la bibliothèque moderne et réorganise en 1913 la bibliothèque populaire

de Levallois-Perret en la reclassant selon le système de Dewey, et en y introduisant l'accès libre.

On voit, dès lors, la distance diminuer entre la bibliothèque municipale et savante et la bibliothèque populaire. A Angers, à Rouen, à Grenoble, elles sont réunies sous une même direction. A Nevers, un maire bien intentionné institue en 1915 l'accès libre des usagers aux collections. Mais on perçoit bien des maladresses dans les initiatives. Les bibliothécaires modernistes n'arrivent pas à dégager les aspects concrets de la bibliothèque publique et à élaborer des méthodes d'organisation. Ils n'ont pas encore le savoir-faire et les techniques qui leur permettraient de briser les conformismes de la bibliothèque populaire et de la bibliothèque savante.

VI. La Renaissance de l'entre-deux-guerres

Les Américains les leur apporteront. La guerre et la reconstruction des régions dévastées vont jouer le rôle de catalyseurs et précipiter l'évolution des bibliothèques. Parmi les nombreuses organisations américaines qui ont participé à la reconstruction des bibliothèques détruites, deux ont eu une influence décisive. La première a offert, en 1920 et en 1924, à Bruxelles et à Paris, le mobilier et les livres nécessaires à l'équipement de bibliothèques enfantines, qui furent dénommées toutes deux l'« *Heure joyeuse* ». Pendant plus de quarante années, celle de Paris a été un modèle pour les bibliothèques municipales de province et un centre de formation pour leur personnel. Un autre comité a pris en charge la reconstruction de cinq cantons de l'Aisne autour de Soissons. Il y organise cinq bibliothèques publiques selon l'esprit et les normes des bibliothèques américaines. Bibliothèques de lecture distractive, d'information et d'étude en accès libre, elles étaient aussi des bibliothèques centrales circulantes qui alimentaient des dépôts dans les foyers ruraux et dans les écoles. En 1924, la reconstruction achevée, le comité remet ses œuvres aux autorités françaises. Les bibliothèques devinrent municipales, et les réseaux de lecture s'effondrèrent rapidement. Mais l'action du comité s'était étendue. Il avait aussi offert une bibliothèque à la Ville de Paris et, pour former le personnel de toutes ces bibliothèques, il créa à Paris une école qui fonctionna de 1923 à 1929, où de très nombreux bibliothécaires professionnels furent formés aux méthodes modernes de gestion. L'influence américaine a ainsi transformé la mentalité professionnelle, modelé un type nouveau de bibliothécaire et normalisé des méthodes de travail qui s'imposeront désormais à toutes les bibliothèques de lecture et de culture, publiques et privées.

On assiste donc, pendant la première partie de notre siècle, à deux rencontres successives, celle de la bibliothèque populaire et de la bibliothèque savante, celle du système français de lecture avec les conceptions américaines. On voit alors la fonction culturelle des bibliothèques se greffer sur le vieux tronc de la lecture populaire éducative et revivifier en même temps la bibliothèque traditionnelle plus vieille encore. Un peu plus tard, on perçoit une convergence plus étonnante encore des préoccupations des bibliothécaires de métier avec celles des élites dirigeantes du monde du travail. La révolution de 1917 a favorisé le développement d'une pensée et d'une littérature prolétariennes qui a été comme un épanouissement des aspirations ancestrales des classes laborieuses à la culture et au savoir. Les problèmes de la formation

ouvrière sont maintenant posés au niveau international et le Bureau International du Travail provoque en 1930 une enquête dont les données, publiées en 1933, attestent le rôle privilégié que les organisations ouvrières de tous les pays reconnaissent au livre dans les loisirs et la culture. Les bibliothèques d'entreprise se multiplient entre les deux guerres. Les plus grandes ont des bibliothécaires permanents dont certains ont été formés à l'école américaine de Paris et qui gèrent leurs bibliothèques dans le même esprit et selon les mêmes méthodes que les bibliothécaires publics. On peut déjà trouver dans ces bibliothèques d'usine des sections enfantines et des collections en langues étrangères pour les travailleurs immigrés, italiens et polonais surtout. Les cercles ouvriers maintiennent la tradition des petites bibliothèques militantes du XIX^e siècle. Mais deux d'entre elles témoignent du renouvellement des conceptions et des moyens de la culture populaire. Ce sont la *Librairie du Travail* et le *Musée du Soir*.

La première était une entreprise multiple groupant une maison d'édition, une librairie et une bibliothèque qui pratiquait le prêt par correspondance. Elle fut ouverte en novembre 1917, et dura jusqu'en 1928. Ses collections atteignaient alors plus de 3 000 volumes. Les écrits socialistes et anarchistes y tenaient une grande place, mais tous les courants de pensée y étaient représentés. Dans son premier catalogue publié dès 1918, la *Librairie du Travail* définit ses objectifs : « Former pour le prolétariat un nouvel organe de propagande et d'étude en même temps que de délassement où chacun pourra trouver ce que réclament ses aptitudes ou ses besoins, depuis l'œuvre poétique jusqu'à l'ouvrage scientifique le plus ardu... » Replacé à son époque, le texte est tout à fait remarquable. Ajustant les collections aux capacités de lecture de chacun, il rejette la rigidité des attitudes moralisantes traditionnelles dans les bibliothèques populaires comme dans les bibliothèques ouvrières. En le faisant, il définit dans une formule très élaborée les principes d'une lecture publique que les bibliothécaires professionnels n'énonceront que douze années plus tard et qu'ils ne systématiseront qu'en 1968 en reprenant, sans le savoir, les mêmes termes que la *Librairie du Travail*.

L'animation dans les Bibliothèques

Le *Musée du Soir* fut ouvert en février 1935 dans un quartier populaire de Paris par Henry Poulaille qui voulait créer à Paris un réseau de bibliothèques ouvrières où l'on trouverait les journaux syndicalistes et la littérature socialiste révolutionnaire. « Ce ne seraient pas des salles silencieuses, mais on y parlerait. Des lectures y seraient faites. Des exposés, des résumés engageraient à la lecture. Il faudrait que ce soient des ruches vivantes et non des nécropoles ». Poulaille tenait rigoureusement le même langage que les bibliothécaires professionnels qui tentaient de renouveler l'esprit des bibliothèques françaises. Le *Musée du Soir* fut le lieu d'une animation qu'aucune bibliothèque n'avait connue avant lui. On y organisait des conférences et des expositions, des écrivains prolétariens venaient y lire leurs œuvres. Des universitaires et des journalistes y animaient des débats. On y trouvait une cinquantaine de journaux et de revues. Là encore le monde du travail devançait les bibliothécaires professionnels, puisque l'animation n'a commencé à être pratiquée dans les bibliothèques publiques que dans les années cinquante et que la mise à la

disposition de tous de collections courantes de revues et de journaux ne s'est vulgarisée dans les bibliothèques que plus tardivement encore.

Vers 1930, le monde politique commence à percevoir un écho de la réflexion et des efforts pour le renouvellement du système de lecture français. Une commission est chargée d'élaborer un plan d'organisation de la lecture publique. La crise économique empêche sa mise en œuvre, mais il y eut pendant deux ou trois ans un regain d'intérêt pour la lecture publique. La bibliothécaire de Soissons, qui avait été formée à l'école américaine et qui ne s'était jamais résignée à l'effondrement des réseaux de l'Aisne, sut en profiter. Elle fit acheter par ce département un prototype de bibliobus présenté par Renault à l'exposition coloniale de 1931, et organisa la desserte des communes autour de Soissons. Elle créait ainsi un modèle, qui inspirera toutes les réalisations ultérieures. En 1936, le Front populaire met en œuvre une politique de grands travaux pour relancer l'économie et inaugure une politique des loisirs populaires. La lecture publique eut sa place dans l'une et dans l'autre. Pour aider l'édition, on consacre cinq millions à l'achat de livres qui sont distribués aux bibliothèques publiques et privées qui cherchent à élargir le public du livre en créant des services de prêt, des bibliothèques enfantines et des services de lecture dans les hôpitaux. L'Etat subventionne l'équipement d'un second bibliobus qui dessert le département de la Marne à partir de 1938.

La guerre arrête les essais de remodellement du système français de lecture. Mais les bouleversements de la vie collective allaient donner davantage de place à la lecture de masse dans l'action éducative et sociale. Des innombrables services de lecture créés pour les soldats, les réfugiés, les prisonniers, il n'est pas demeuré grand'chose, si ce n'est un troisième bibliobus lancé en Dordogne, département de repli des Alsaciens et des Lorrains, en 1940. Mais la réflexion doctrinale se poursuit dans les mouvements de la Résistance, et le formidable brassage des classes sociales qui se fait dans les camps de prisonniers et dans les maquis renouvelle complètement les données et les perspectives de l'éducation et de la lecture populaire.

Les gouvernements issus de la Libération s'inspireront largement de cette réflexion. Pour la première fois en 1946, le droit de tout citoyen à la formation et à la culture est inscrit dans la constitution française. Des institutions nouvelles apparaissent, dont l'action dans le développement de la lecture de masse va être déterminante. Une direction ministérielle des bibliothèques organise la lecture publique rurale par la création dans chaque département d'une *Bibliothèque centrale de prêt*, service de l'Etat conçu sur le modèle des trois bibliobus pionniers de l'Aisne, de la Marne et de la Dordogne. Dans le secteur économique, sont institués les *Comités d'entreprise* qui gèrent les œuvres sociales de l'entreprise relevant jusqu'alors de l'initiative patronale. Ces comités vont donner un nouvel essor à la lecture en milieu ouvrier en créant de nombreuses bibliothèques.

VIII. La lecture publique aujourd'hui

Les structures mises en place en 1945 ont connu l'épreuve du temps. Les difficultés économiques de l'après-guerre et la croissance démographique ont donné la priorité à la reconstruction des bibliothèques détruites et à la construction et à l'équipement des bibliothèques universitaires. La création des

bibliothèques centrales de prêt s'est faite à un rythme très lent : en 1967, 42 départements seulement en étaient pourvus. Dans les villes, les bibliothèques municipales s'ouvrent à un public de plus en plus large. C'est pendant cette période que se généralise la division des bibliothèques municipales anciennes en deux circuits autonomes, la section d'étude et la section de lecture publique. Malgré les progrès enregistrés, les bibliothécaires sur le terrain perçoivent un décalage grandissant entre les services qu'ils peuvent offrir et l'attente d'un public dont les besoins s'accroissent avec l'allongement de la scolarité et l'élévation du niveau de vie. La bibliothèque, comme l'action culturelle tout entière est sentie encore comme étant en marge de la vie collective.

La secousse de mai 1968 a provoqué une révision radicale des comportements. Les hommes politiques et les élus locaux prennent conscience de l'importance de l'action culturelle dans la vie nationale et locale. Intéressés d'abord par les aspects spectaculaires de cette action, le théâtre et les maisons de la culture, ils finissent par découvrir la lecture. Cette rencontre tardive s'est faite parce que la mentalité des bibliothécaires s'est transformée. Les éléments les plus jeunes de la profession ne posent plus les problèmes de la lecture et des bibliothèques dans un cadre corporatif, mais dans celui d'une critique globale des structures sociales. Ils sont beaucoup plus ouverts à l'action culturelle que leurs aînés, qui avaient davantage pratiqué le dialogue avec les enseignants qu'avec les animateurs. Mieux que leurs aînés, ils comprennent que la promotion de la lecture dans les masses populaires exige des méthodes spécifiques. Ils rejettent plus volontiers l'élitisme, l'intellectualisme et le didactisme parce qu'ils savent que la formation du lecteur doit partir de la sensibilité et de l'expérience vécue et mettre en jeu le plaisir de lire pour mener à une lecture personnelle et intériorisée, la seule qui permette la participation aux systèmes des valeurs collectives véhiculées par le livre.

Dans beaucoup de villes, la bibliothèque va s'intégrer plus étroitement à l'action culturelle locale. Le problème du non-public est posé, et certains bibliothécaires tentent une approche des milieux peu ou non-lisants. Les bibliothécaires d'entreprise sont plus nombreux à participer aux travaux de l'Association des bibliothécaires français, où ils constituent maintenant une section autonome. Le Festival de Nice organise en 1973 un colloque consacré aux bibliothèques d'entreprise. Depuis 1975, les partis politiques sont invités aux congrès et aux journées d'étude des associations professionnelles. Le parti communiste et le parti socialiste définissent les grandes lignes d'une politique du livre où la lecture publique est largement prise en compte.

L'action ministérielle s'imprègne de l'esprit nouveau qui a gagné les bibliothèques et, malgré les difficultés budgétaires causées par la crise économique mondiale, elle s'attache à développer les institutions nationales de lecture publique et à maintenir une politique d'incitation et d'aide financière aux communes. Trois établissements publics sont créés qui apparaissent, à des titres divers, comme des bibliothèques-pilotes dont l'influence sur l'ensemble des bibliothèques françaises est très sensible. Ce sont la bibliothèque publique de Massy, la Joie par les livres de Clamart, et surtout la Bibliothèque publique d'information qui offre un modèle très élaboré de médiathèque publique conçue à l'échelle d'une société où la consommation culturelle s'accroît rapidement. Les équipements de lecture sont programmés dans les villes nouvelles de la région parisienne et l'administration y détache de jeunes conservateurs qui sont associés à la programmation des équipements. Ils apprennent

à travailler dans des équipes pluri-disciplinaires et vont plus avant dans l'intégration de la lecture à l'action culturelle.

De 1968 à 1980, l'Etat a subventionné 399 opérations d'équipement de bibliothèques municipales portant sur 350 000 m². En 1980, il a versé 38 millions de francs à titre de subvention pour le fonctionnement des bibliothèques communales. On pourrait multiplier les chiffres montrant l'effort de l'Etat. C'est un peu inutile, puisque ces chiffres sont aujourd'hui dépassés. Il est sans doute plus intéressant de montrer que cette action est sous-tendue par une réflexion idéologique et politique qui rejoint celle des associations professionnelles. De ce point de vue, deux actes me paraissent significatifs. En mars 1975, la direction des bibliothèques publie de nouvelles normes pour les bibliothèques municipales. Ces normes prennent essentiellement en compte le rôle social et éducatif de la bibliothèque. On y remarque en particulier que la part des magasins y est réduite au minimum. En novembre 1979, le Premier ministre, Raymond Barre, charge le directeur du Livre, Pierre Vandevoorde, d'une mission de réflexion sur les bibliothèques et la lecture et lui demande de proposer des priorités à l'action gouvernementale de façon à définir un partage des compétences et des charges entre l'Etat et les collectivités locales.

Une nouvelle politique de la lecture

Le rapport Vandevoorde a été publié en juin 1981. C'est une véritable somme. Il contient un ensemble de données chiffrées très précises et très élaborées qui en font un ouvrage de référence indispensable à la connaissance des bibliothèques françaises en 1980. Le changement politique qui s'est opéré en mai et en juin 1981 ne pouvait que renforcer les tendances qui s'affirmaient dans le milieu professionnel et dans l'administration. Un des premiers actes du nouveau ministre de la culture a été la constitution en juillet 1981 d'une commission chargée de proposer au gouvernement des orientations pour une nouvelle politique du livre et de la lecture publique. La lettre de mission qu'il a adressée au président désigné de la commission, l'écrivain Bernard Pingaud, explicite clairement le cadre de la politique que le gouvernement entend suivre : « *La commission formulera également les principes et les modalités d'une politique globale de la lecture publique et de la documentation. Elle proposera un plan de sauvetage de la lecture publique, dont le réseau sera développé pour répondre à ses fonctions complémentaires de conservation, de documentation, d'éducation, de divertissement et d'action culturelle. Elle examinera notamment les structures et les moyens à donner à la lecture publique, qui reposera sur une organisation décentralisée, coordonnée et aidée par l'Etat, et coexistera avec un réseau de bibliothèques d'entreprises et associatives à encourager.* »

La commission Pingaud a remis deux rapports successifs en octobre 1981 et en janvier 1982. La publication des rapports Vandevoorde et Pingaud marquent une étape importante dans l'histoire des institutions de la lecture de masse. L'un et l'autre consacrent des développements aux bibliothèques des entreprises, dont ils soulignent l'action spécifique et l'efficacité dans la diffusion du livre dans les milieux populaires. Ils affirment que ces bibliothèques sont une composante importante du système de lecture publique. Complémentarité et intégration, ces deux propositions remportent l'adhésion des représentants des grandes confédérations syndicales, dont certains ajoutent

aussi que la formation des bibliothécaires d'entreprise doit être assurée par les pouvoirs publics et que des activités d'animation communes aux bibliothèques publiques et aux bibliothèques d'entreprise seraient bénéfiques aux deux institutions. Ces idées neuves qui surgissent maintenant à l'horizon politique, ne nous surprennent pas, nous qui venons de survoler deux siècles d'histoire, qui avons entendu depuis 1830 les discours parallèles des classes dirigeantes et des classes laborieuses sur la lecture et sur la culture, et qui avons perçu au début de ce siècle des points de convergence multiples entre l'action des bibliothécaires professionnels et celle des militants ouvriers. Cette convergence aboutit aujourd'hui à une rencontre au niveau administratif et politique le plus élevé. Si elle arrive à se manifester sous une forme concrète et à se traduire dans des actes législatifs et réglementaires qui établiront un système pluraliste, souple et cohérent d'institutions de lecture, nous toucherions au terme de la longue évolution qui nous a menés de la lecture octroyée au peuple par un paternalisme bienveillant mais peu disposé à partager le privilège du savoir, à la lecture publique d'aujourd'hui qui offre à tous et sans limite, les moyens d'une participation à l'ensemble des valeurs véhiculées par le livre et par les autres supports du texte et de l'information.

Noë Richter

Conservateur en chef
de la bibliothèque de
l'Université du Maine

L'EDUCATION OUVRIERE ET LE LIVRE

par Noë RICHTER

1 vol. impr. offset 21 x 29, 112 p. couv. ill.

L'ouvrage propose un éclairage nouveau sur les problèmes de la lecture populaire. Ceux-ci ont jusqu'à présent été étudiés surtout à travers la littérature et l'édition populaires, ou du point de vue des bibliothèques créées par le paternalisme philanthropique des milieux dirigeants. La réceptivité du public concerné et l'adéquation de la lecture octroyée à ses besoins et à ses aspirations ont rarement été étudiées. Or on perçoit après 1830 l'apparition d'une pensée et d'un discours prolétariens sur l'instruction et sur la lecture qui apportent des éléments d'appréciation à ce sujet. Utilisant la presse et la littérature ouvrière, l'ouvrage suit l'évolution des attitudes du monde du travail devant le livre et la lecture depuis 1830 jusqu'à la création des comités d'entreprise en 1945.

COMMANDE

*à la Bibliothèque de l'Université du Maine
route de Laval – 72017 LE MANS CEDEX*

L'EDUCATION POPULAIRE

L'Education Populaire : si l'on parle de sa réhabilitation, on éprouve du mal à saisir ses définitions multiples tout au long de son histoire. Pour « baliser » son histoire et contribuer à en saisir la réalité et les formes multiples, les CAHIERS DE L'ANIMATION propose une livraison originale.

TROIS DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE ET L'ACTUALITE DE L'EDUCATION POPULAIRE :

- 1 – **Eléments pour l'Histoire de l'Education Populaire**
Documents de l'I.N.E.P. N° XXI *Prix du document : 20 Francs*
- 2 – **Education Populaire 1920-1940**
Numéro spécial des Cahiers de l'Animation N° 32
Prix du numéro : 30 Francs
- 3 – **L'Education Populaire d'aujourd'hui**
Numéro spécial des Cahiers de l'Animation N° 34
Prix du numéro : 40 Francs

Les 3 publications : 70 Francs
A demander à l'I.N.E.P.

Chèque à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P.
Service des Publications
11, rue Willy Blumenthal
78160 MARLY-LE-ROI

Les universités populaires sont de retour

Geneviève Poujol

On croyait les Universités Populaires oubliées, périmées, livrées aux mythes. Pourtant une rencontre a eu lieu à Mulhouse le 27 mars 1982. A l'origine de cette réunion, l'Université de quartier du 13^e arrondissement et l'Université Populaire du Rhin.

Invitées : les Universités Populaires de Belfort, Châlon-sur-Saône, Chenove, Clermont-Ferrand (en projet), Lille, Nice, Paris, Union de Quartier du 14^e (Paris), Poitou-Charente, Provence (en projet), Strasbourg, Saint Quentin... Il est apparu qu'il y avait eu des oublis ou plutôt des omissions, car la formule U.P. se répand (1), mais ça et là, sans lien et sans mot d'ordre et surtout sans ordre car chacun croit réinventer un modèle (Compiègne, Fontenay-sous-Bois, Maurepas, Grenoble, Nancy).

Quand l'histoire se répète

La mémoire des ancêtres est absolument absente des différents projets même si le vocable évoque un mythe positif mais sans pour autant faire appel au souvenir de faits réels. C'est comme si l'Histoire recommençait, car sur bien des points les nouvelles U.P. « copient » les anciennes sans le savoir.

Certes les U.P. réunies à Mulhouse sont très différentes entre elles, mais y avait-il une unité parmi leurs ancêtres lorsque celles-ci se fédérèrent en 1898 ? On aurait de la peine à trouver un modèle de constitution des anciennes U.P. Certaines furent des émanations d'associations laïques proches de l'école, d'autres naquirent à l'ombre de Bourses de Travail, d'autres enfin, apparurent comme une excroissance d'activités d'œuvres sociales diverses : foyers de travailleurs, sociétés d'économie populaire, sociétés d'instruction populaire ou sociétés de tempérance.

Aucune U.P., en tout cas, ne semble avoir jailli du néant institutionnel et sur ce point l'Histoire semble se répéter. On peut même parler dans certains

cas de reconversion d'activité quand certains buts qui orientaient l'association sont atteints, obsolètes ou « sur rail ». C'est le cas de l'Université de quartier du 13^e arrondissement de Paris qui a engagé de nouvelles activités. Cette association était jusque-là orientée en priorité vers la rénovation du quartier (Association pour l'Aménagement et le Développement au 13^e arrondissement, A.D.A. 13).

On peut se demander alors pourquoi ce vocable d'Université Populaire est repris par des institutions « sans mémoire » et sans référence explicite aux ancêtres. Nous proposons plusieurs explications qui ont permis de réactiver le mythe que l'on peut supposer non disparu. D'une part Université Populaire traduit bien le mot allemand Volkshochschule, or les Volkshochschule sont manifestement présentes dans les références explicites de toutes les U.P. de l'Est de la France (Belfort, Mulhouse, Strasbourg). D'autre part les universités du troisième âge ont remis à l'honneur le vocable « université » (parfois mais pas toujours : elles représentent des organismes liés à l'université) pour désigner des institutions à vocation éducative générale. Enfin la destination explicite de ce type d'organisation : l'enseignement et non plus l'animation, la participation ou la formation a incité les promoteurs à reprendre le vocable université. C'est le cas des Universités de quartier des 13^e et 14^e arrondissements de Paris. Si ces U.Q. participent à des rencontres d'Universités Populaires, elles n'en ont pas pour autant repris (encore ?) la dénomination.

U.P. modèle 1982

Toutes les institutions représentées à cette « rencontre des Universités Populaires » étaient très différentes quant à leur ancienneté, à leur taille, leur mode de fonctionnement, leurs structures, voire même leurs orientations idéologiques. L'Université européenne de Strasbourg est la plus ancienne de ces nouvelles U.P. (1947). Cette institution s'est spécialisée dans les cours de langues vivantes et exerce ses activités dans les locaux mêmes de l'Université de Strasbourg. La seconde par l'ancienneté mais la plus proche de l'idéal-type de l'Université Populaire de la fin du XIX^e siècle est l'Université Populaire du Rhin. A l'origine, des enseignants du second degré se regroupent à Mulhouse pour faire profiter de leur enseignement, des adultes hors du système scolaire.

Depuis 19 ans, les activités de l'U.P. se sont étendues, tant par les domaines d'apprentissage proposés que géographiquement : 8 000 personnes participent aux 250 groupes d'activités fonctionnant dans 62 « lieux » différents et à partir de 13 sections locales.

Jean-Louis Höffet, directeur de l'Université Populaire du Rhin reçoit en moyenne une lettre par jour émanant de personnes offrant leur service pour assurer un enseignement ou animer une activité. Nous reviendrons sur cet aspect de « l'offre » car elle nous paraît très importante, d'autant plus importante que cette « offre » va le plus souvent à la rencontre d'une demande. La diversité des enseignements et des activités proposées est extraordinaire à l'U.P. du Rhin et son directeur soulignait, avec raison, les effets inattendus de cette « offre », tout à fait inattendue aussi pour les responsables de l'U.P. Quel animateur du socio-culturel classique, aurait en effet, eu l'idée de mettre en œuvre des activités aussi diverses à partir de la seule analyse de la demande du public ? L'U.P., déclarait son responsable, n'a rien à produire ni à imaginer,

elle se doit d'assurer la rencontre entre des gens qui ont quelque chose à dire et des gens qui se montrent intéressés par cette proposition.

Comment expliquer ce renouveau des Universités Populaires à la fin du XX^e siècle ? La plupart des U.P. sont nées dans l'ignorance réciproque. Quand il y a eu modèle, il s'est agi de modèles allemands ou suisses. Nous ne connaissons pas la genèse de toutes ces institutions nouvelles, mais pour certaines, il semble qu'il y ait une reconversion d'activités d'une institution existante. Il n'est pas inintéressant de constater que nous avons à Châlon-sur-Saone une U.P. qui est une branche d'activité de la Maison de la Culture, à Chenove la base institutionnelle est une M.J.C., à Clermont-Ferrand un projet d'U.P. émane de l'association Peuple et Culture Auvergne, à Belfort l'U.P. fonctionne en liaison avec un Centre d'action culturelle (C.A.C.).

Il nous semble que l'on peut considérer ces transformations comme présentant la forme achevée de l'évolution des secteurs socio-culturel et culturel un moment traversés par l'idéologie de l'animation. En vingt ans, l'idéologie de l'animation avec ses références anti-scolaires aurait-elle fait long feu ? L'évolution des activités proposées par les M.J.C., les centres sociaux ou autres centres culturels pourrait le laisser supposer. Les activités de diffusion culturelle s'y développent, les animateurs ne se voilent plus la face devant une activité livrée à la consommation culturelle. Les finalités se déplacent. Il s'agit moins de proposer à ceux qu'il faut bien appeler des usagers de prendre en charge les activités que de donner des occasions de pratiquer une activité de son choix dans le cadre de séquences horaires qu'il ne reste plus qu'à appeler « cours » (2). C'est un pas franchi par les Universités Populaires. Celles-ci organisent des cours et le plus souvent des cycles de cours ou, même, des cycles de conférences d'où l'aspect magistral n'est pas a priori absent. Ici, Education Populaire peut se traduire en anglais par adult education alors que le vocable animation n'avait aucune traduction possible dans aucune langue (3).

Un autre public

Cette évolution se situe bien, nous semble-t-il, au niveau de l'offre d'activité que l'on veut bien reconnaître éducative ou culturelle et non plus simplement d'animation. A cette offre semble bien correspondre une demande plus précise et réelle que la « demande d'animation » que nul n'était arrivé à vérifier. Il y a bel et bien une demande d'éducation et celle-ci concerne un éventail assez large des catégories socio-professionnelles. Si le public classe moyenne est bien entendu majoritaire, il est possible que le public des U.P. soit un peu plus démocratique que le public de l'animation. Le rejet du modèle scolaire qui faisait partie de l'idéologie de l'animation n'est pas le fait de toutes les catégories sociales. La « bonne volonté culturelle » (4) de certaines catégories sociales ne trouvait pas son compte dans le projet proposé par l'animateur de l'âge classique.

Curieusement, il semble évident à tous que le 3^e âge a droit à ses universités. Mais ne voit-on pas des Universités du 3^e âge, celle de Reims notamment, dont la moyenne d'âge a baissé, contrairement à toutes les lois de la démographie ? Tout simplement parce que des plus jeunes venaient forcer les portes de cette institution. La soif spontanée d'apprendre ne serait donc pas seulement l'apanage du 3^e âge (5) (si tant est qu'elle existe dans le 1^{er} âge), le

2^e âge parfois est dandiat au partage de la manne intellectuelle que l'on veut bien lui dispenser, preuve peut-être que l'école n'a pas fabriqué que des allergiques à toute forme d'enseignement.

Cette bonne volonté culturelle est donc comblée par le type d'offre des U.P. et ce, même parmi les catégories sociales ayant peu profité de l'école. A l'U.P. du Rhin sur 6 000 personnes ayant suivi les activités en 1980, 30 % n'ont pas plus (et quelques fois moins) de formation que le certificat d'études (6).

Les Universités Populaires se situeraient donc dans un courant idéologique qui valorise le savoir. Paradoxe ou pas, à l'origine des Universités Populaires, on retrouve souvent des militants soixanthuitards cherchant une issue plus réaliste à leur engagement d'aujourd'hui. Ils ont alors fait leur classe au P.S.U. des années soixante, à la J.E.C. notamment, quelquefois au P.C. Les Universités Populaires seraient moins hostiles à reproduire la relation enseignant/enseigné que les institutions d'animation des années 60. Ce faisant, les individus sont pris en compte dans leur attente et cette relation individuelle prend le pas sur la relation au groupe. Nous ne retrouvons plus dans la formule U.P. l'idéologie groupale de l'animation. La pédagogie des adultes est aussi réactualisée car la progression personnelle importe plus que l'avancée ou la vie du groupe.

Une caractéristique supposée des U.P. serait à vérifier, les U.P. touchent leur public en direct. Celles qui ont joué la carte du relais associatif pour toucher un public n'ont pas été couronnées de succès dans leur tentative. Les U.P. toucheraient un public dont la démarche individuelle ne s'accorderait pas forcément avec la démarche associative qui sous-entend un goût pour une sociabilité de groupe. Ce goût très « couche nouvelle » n'est assurément pas partagé par tous les milieux sociaux.

Par contre, la formule associative reste la plus adéquate pour gérer les activités des U.P. Dans celles-ci, on parle plutôt de permanents que d'animateurs. Les bénévoles y sont nombreux mais personne ne songe, nous a-t-il semblé, à les former à toute force comme c'est devenu le cas dans le socio-culturel de type classique. Pas de formation prévue non plus pour les enseignants d'occasion venus proposer leurs services, le plus souvent moyennant salaire, à l'U.P... Il n'y a pas péril en la demeure sous ce rapport-là, même dans les U.P. bien installées comme celles du Rhin. C'est l'avantage sans doute de ne rien devoir aux crédits d'Etat et à leurs gestionnaires soucieux de garanties pédagogiques.

Des gens qui ont quelque chose à dire

L'originalité de la formule U.P., nous l'avons vu, est d'accueillir des propositions d'activités dans les domaines les plus divers, émanant de professions très diversifiées, du pâtissier retraité au mécanicien en activité en passant par le professeur de langue, le médecin, l'ingénieur, le cybernéticien et le théologien. Parfois le cours proposé n'émane pas d'un professionnel mais d'un poète, d'un mycologue du dimanche, d'une passionnée d'art floral, bref de quelqu'un qui a quelque chose à proposer.

Certes, ce type de pratiques n'est pas nouveau ; tout le secteur socio-culturel fait appel à des volontaires dans des domaines différents. Dans les U.P., nous assistons à une systématisation de la rencontre entre ceux qui ont quelque chose à dire et ceux qui veulent bien les entendre.

Les modalités de choix des sujets sont fort différentes d'une U.P. à l'autre. Parfois c'est le fait du Président (U.P. de Paris), parfois c'est le fait d'un comité pédagogique, mais le principe le plus courant est celui-ci : on essaie, et s'il y a un public, l'activité est conservée sans autre forme de procès. L'aspect démocratique de la gestion n'est pas a fortiori inscrit dans le modèle U.P., pas plus d'ailleurs qu'une orientation politique précise.

A Belfort le public est volontairement « ciblé ». Un foyer de jeunes travailleurs et un centre socio-culturel ont donné mission à l'U.P. de créer et de gérer un centre de préformation destiné aux adolescents sans emploi ni qualification. L'objectif est la réinsertion socio-professionnelle de jeunes très défavorisés. L'action de l'U.P. de Belfort ne s'arrête pas là ; d'autres activités de formation et d'enseignement sont programmées. Là aussi un secteur « langues » attirant un public de classe moyenne s'est développé. Cette U.P., soutenue par la municipalité, a un projet délibérément socialiste.

On trouve de tout à l'U.P. du Rhin : l'enseignement des langues, bien sûr, comme dans presque toutes les U.P. connues. Cette activité intéresse 43 % des participants, des enseignements ou activités de type « culture générale » pour 28 % (dialecte, français, psychologie, théologie, littérature, santé, etc.), des activités de loisir pour 15,5 % (corporel, peinture, ateliers pratiques, etc.), et enfin des groupes de public pour 13,5 % (3^e âge et femmes). Malgré l'intense développement de ses activités et l'augmentation de ses adhérents (+ 14 % en 1979, + 12 % en 1980), l'U.P. ne revendique aucun équipement. Ses organisateurs, au contraire, se félicitent de n'avoir à en gérer aucun. Les locaux semble-t-il ne manquent pas en Alsace et sans doute partout ailleurs, par contre la gestion de l'U.P. se trouve grandement allégée par cette absence d'équipement. Localement, des équipes sans base associative autonome font fonctionner les groupes à partir des 13 sections locales. La gestion des activités est ainsi répartie sans contraintes lourdes.

A l'opposé, le projet de l'U.P. de Paris se veut apolitique et humaniste. Le succès de son entreprise lui a ouvert les portes de la Sorbonne (moyennant finances) et quelques-uns des 4 000 auditeurs de l'année 1981/1982 sont venus écouter René Huyghes ou Olivier Costa de Beauregard ou s'interroger sur la nouvelle spiritualité ou encore s'initier à la méditation.

Tenter de remédier aux inégalités de la formation initiale, tel est le but de l'U.P. de Châlon-sur-Saône, excroissance originale de la Maison de la Culture. Ici, les préoccupations sont plus proches du socio-culturel classique et les cours proposés concernent l'expression corporelle, la philosophie des Sciences, l'urbanisme ou la psychologie de l'enfant.

Les Universités Populaires conformes en cela à l'éducation populaire depuis ses origines peuvent s'habiller de n'importe quel projet social ou culturel. L'originalité de leur formule réside plus, à notre avis, dans leur mode de transmission culturelle :

— elles ne nécessitent pas d'équipements qui leur soient propres ;

Les universités populaires (1900)

Compte rendu de la séance de constitution de la Société des Universités populaires (1).

« La Société pour l'enseignement supérieur populaire et l'éducation mutuelle, dite « Société des universités populaires », a tenu hier soir son assemblée constitutive, en l'hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Séailles, professeur à la Faculté des lettres, assisté de M. Delbet, directeur du Collège libre des sciences sociales, et de M. Henri Genet, trésorier.

En ouvrant la séance, M. Séailles annonce que la Société vient d'être reconnue d'utilité publique, grâce à l'initiative de M. Pierre Baudin, ministre des Travaux publics. « Dans cette circonstance encore, ajoute M. Séailles, le gouvernement de défense républicaine est resté fidèle à son programme. »

L'orateur rappelle ensuite comment, l'an dernier, répondant à l'appel de Deherme, dont le nom restera attaché à la fondation des universités populaires, ils ont réussi à installer, en plein Faubourg-Saint-Antoine, une université qui, sans réaliser l'idéal, en était comme une image réduite, une première ébauche. Depuis, des groupes se formèrent un peu partout, ne demandant qu'à entrer en relation avec celui de Paris. C'est de ce mouvement qu'est née et s'est développée l'idée de réunir en un faisceau toutes les U.P. éparses.

Chaque U.P. doit avoir son autonomie, sa vie propre, être dirigée par le comité que ses adhérents ont élu. Toutes ne seront pas faites sur un modèle unique. Elles différeront selon les milieux, les besoins particuliers auxquels chaque institution s'efforce de satisfaire. Quant au rôle de la Société, il consiste à rendre essentiellement les efforts individuels plus efficaces en les coordonnant, en fournissant aux unités des documents, des types de statuts, des conseils pratiques, un appui moral et même un appui financier. Mais son rôle ne cesse pas quand les U.P. sont fondées, sa tâche principale doit être de les relier, d'établir entre elles un lien moral, de faire que l'expérience de chacun profite à toutes, de préparer ainsi leur fédération future. L'U.P. n'est ni un patronage, ni une succursale des cours d'adultes, elle est avant tout une association intellectuelle et morale d'égaux volontaires. L'idée qui est au principe de son existence est l'idée de la société meilleure qu'elle commence. Son ambition est d'aider les hommes à s'élever jusqu'à la vie humaine, pour cela de les rendre de plus en plus capables de s'affranchir, en les libérant, de la servitude intérieure qui entraîne toutes les autres. Des applaudissements accueillent ces paroles et le président donne la parole au secrétaire général [...].

M. Guieysse définit l'U.P. : une association laïque qui se propose de développer l'enseignement populaire supérieur, qui poursuit l'éducation mutuelle des citoyens de toute condition, qui organise des lieux de réunion où le travailleur puisse venir, sa tâche accomplie, se reposer, s'instruire et se distraire ».

(1) Paru dans le *Siècle* du 1^{er} mars 1900, cité par G. Poujol, *Education Populaires, Histoires et pouvoirs, Editions Ouvrières, 1981.*

- le professionnalisme ne les guette pas ;
- enfin, elles s'autofinancent pour l'essentiel (8).

L'U.P. du Rhin autofinancée à 60 % en 1975, s'autofinance en 1982 à 83 %, pourtant l'U.P. emploie 9 permanents (plusieurs à temps partiels) rétribue ses 200 vacataires et le prix d'une séance de cours de 1 h 30 avoisine les 10 frs.

Les U.P. qui démarrent comme les Unions de Quartier du 13^e ou du 14^e arrondissement ont plus de difficultés et tentent leur survie grâce au 10 % des 1 % du versement des employeurs assujettis à l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle. L'U.P. de Paris, quant à elle, est autofinancée à 100 %. De l'avis du directeur de l'U.P. du Rhin, le danger résiderait dans la réussite et dans le risque de ne plus maîtriser la croissance et se transformer en entreprise commerciale, même d'un commerce à bon marché.

Le public arrive en masse, surtout en province, où la presse locale participe à faire connaître ce type d'institution. A Paris, le bouche à oreille fonctionne quand même bien, mais les militants des Unions de quartier vont à la rencontre du public en distribuant des tracts sur les marchés, car ils ne peuvent compter sur le concours des media.

Ce public, nous l'avons vu se diversifier socialement beaucoup suivant le type d'enseignement proposé. Pourtant une caractéristique est commune à toutes ces expériences. Les femmes y sont majoritaires de façon massive, puisque partout elles représentent les 3/4 du public des cours. Cette féminisation du public, déjà remarquée dans le secteur socio-culturel classique, est ici remarquable quelles que soient les disciplines concernées. Aux cours du soir, elles sont nombreuses et plusieurs U.P. ont dû organiser des cours spécialement pour elles dans la journée, quand celles-ci, les plus jeunes, ne peuvent pas se libérer dans la soirée. Les femmes qui travaillent professionnellement comme celles qui s'activent au foyer fréquentent ce type d'institution.

Vers une fédération des universités populaires ?

La question de la fédération des U.P. a été posée à Mulhouse à l'occasion de cette première rencontre. La question est restée en suspens car l'intérêt n'en est pas apparu avec netteté. Toutes ces U.P. sont fort différentes dans leur projet idéologique et même dans leur manière de faire, même si nous avons pu relever quelques constantes. Il semble que, pour beaucoup, le problème de la reconnaissance par les pouvoirs publics se pose. Par les collectivités locales d'abord pour qu'elles ouvrent les portes d'équipements publics, les établissements scolaires notamment. Par les administrations publiques pour des aides partielles comme les comités régionaux de la formation professionnelle, pour être habilitées à recevoir le versement des employeurs assujettis à l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue (9). Ce besoin de reconnaissance s'étend aux media qui peuvent beaucoup en province pour faire connaître les activités de chacune.

Si l'on se réfère à l'Histoire, les ancêtres des U.P. d'aujourd'hui n'ont rien

à gagner à se fédérer. En 1900, eut lieu la séance de constitution de la Société des Universités populaires (voir encadré) et en 1902, Emile Kahn écrivant dans la Revue socialiste parlait déjà d'elles au passé. « A bien chercher, il est probable qu'on trouverait aux Universités Populaires de très antiques aïeules. Mais nous ne voyons pas dans ces essais le début d'un grand mouvement. Ces institutions furent isolées. Beaucoup moururent de leur belle mort. Et, si quelques-unes ont vécu, c'est qu'elles ont eu la chance de coïncider avec l'affaire Dreyfus ». La fédération des U.P. n'avait pas réussi à insérer ces institutions dans le tissu social.

Aujourd'hui, en 1982, sans affaire Dreyfus, les Universités Populaires se créent un peu partout. S'agit-il d'un nouveau feu de paille dû au retour de flamme du secteur socio-culturel que l'institutionnalisation a rapidement épuisé ? Nous ne le pensons pas. Mais les Universités Populaires courent le même risque que le secteur de l'animation, ce risque est celui de l'institutionnalisation avec sa chaîne classique d'aides publiques entraînant un contrôle de l'Etat, de professionnalisme tuant tout militantisme et de copies sans âme de modèles. Le recours à des financements multiples pourrait retarder le processus d'institutionnalisation.

Pourtant le modèle U.P. correspond bien à une demande sociale oubliée durant quelques décennies. Une demande d'éducation sans contrainte, sans diplôme, rien que pour le plaisir...

Geneviève Poujol

(1) Voir aussi Rémi Dujardin, *les Cahiers de l'Animation N° 22, p. 92-93.*

(2) Ces cours ont lieu, pour l'essentiel, le soir soit vers 19 h, soit vers 20 h 30, suivant les disponibilités des publics et les habitudes locales. Rares sont les activités proposées au cours de week-end. L'offre de cours s'adresse bien aux travailleurs après leur journée de travail.

(3) Poujol (Geneviève). - *Le métier d'animateur*, éd. Privat, 1978.

(4) Bourdieu (Pierre). - *La distinction*, éd. de Minuit, 1980.

(5) Plus d'une soixantaine d'Universités du troisième âge en France sont apparues en moins de 10 ans.

(6) 30 % ont au moins le baccalauréat.

(7) A une exception près, l'U.P. de Belfort, financée à 80 % par les collectivités locales, mais nous avons vu que leur projet comportait une part non négligeable d'activités de formation que la collectivité se doit de prendre en charge.

(8) En ce qui concerne les administrations centrales, à notre connaissance, aucun agrément n'a été demandé ni au ministère du Temps Libre, ni au ministère de la Culture. Seule l'U.P. du 13^e arrondissement s'est tournée vers le ministère de la Solidarité.

Associations et organismes invités

Université Populaire de Belfort
Centre Commercial des 4 As
90000 BELFORT
(84) 28.70.96

Université Populaire de Châlon-sur-Saône
Maison de la Culture
5, avenue Nicéphore Niepce
71104 CHALON-SUR-SAONE Cedex
(85) 48.48.92

Université Populaire de Chenove
M.J.C.
7, rue Longwy
21300 CHENOVE
(80) 52.18.64

Association Peuple et Culture
Mme Chantal Pilandon
26, rue des Gras
63000 CLERMONT-FERRAND
(U.P. en projet)
(73) 36.41.74

*Université Populaire Rurale
Charente-Poitou*
Pamproux M. André Pacher
79800 LA MOTTE SAINTE-HERAY
(49) 76.30.61

Université de Quartier du 13^e
30, rue de la Butte aux Cailles
75013 PARIS
(1) 583.62.99

Université de Quartier du 14^e
32, rue Olivier Noyer
75014 PARIS
(1) 543. 91.11

Université Populaire de Lille
M. Delmotte
202, rue du Général de Gaulle
59 WATTIGNIES

*Université Populaire Européenne
de Strasbourg*
M. Trocme
Palais Universitaire
9, place de l'Université
67000 STRASBOURG
(88) 35.59.40

Université Populaire de St Quentin
36, rue Raspail
02100 ST QUENTIN

*Université Populaire de Provence
(en projet)*
M. Collombon
Oream-Gret
37, boulevard Perrier
13295 MARSEILLE Cedex 8
(91) 53.50.05 poste 34

Université Populaire de Nice
(93) 37.25.88
Secrétariat de M. Max Gallot

Université Populaire du Rhin
M. Hoffet
19, rue des Franciscains
68100 MULHOUSE
(89) 59.25.55

Université Populaire de Bransat
M. Jean Cluzel
BRANSAT
03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE

LA PRESSE D'EDUCATION POPULAIRE
1830-1960

Répertoire des publications en série, de mouvements et associations
(sous la direction de R. LABOURIE).

TOME I : Mouvements et associations de jeunesse et d'éducation populaire laïques et catholiques 1830-1939
par Arlette BOULOGNE et Sylvie FAYET-SCRIBE.

Document de l'I.N.E.P. N° XL. 193 p.
Prix : 85 francs (TVA 4 % comprise)

Chèque à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P.
Service des Publications
78160 MARLY-LE-ROI

La lecture dans les comités d'entreprise

Alain Pansu

L'entreprise, l'établissement, le bureau, l'usine sont un seul et même lieu consacré au travail. Ainsi, travail et production constituent l'activité à laquelle est réservé ce lieu. Envisager la lecture dans cette structure, c'est en fait vouloir la détourner de sa destination pour permettre une activité qui peut paraître à certains parasitaire puisqu'elle consacre le loisir, c'est-à-dire le temps où l'on ne produit pas, dans un lieu qui est celui de la lutte des classes. Cette opposition entre travail et loisir est plus ou moins réelle selon le type d'entreprise et les rapports sociaux qui y sont institués. Parler de la lecture en entreprise, c'est aussi prendre en compte l'environnement social, les conditions de travail, la composition sociologique du personnel, la situation géographique de l'entreprise. On ne peut enfin envisager de parler des bibliothèques d'entreprises sans rappeler qu'elles appartiennent aussi à l'histoire du mouvement ouvrier, sans évoquer leur sujétion aux comités d'entreprises et aux syndicats. Sans doute est-ce par ces données qu'il faut débiter toute analyse de la situation de la lecture en entreprise.

Depuis l'origine du mouvement ouvrier, les organisations ouvrières ont attribué à la lecture et à la culture un pouvoir d'émancipation. La lecture devait, selon F. Pelloutier, et l'opinion répandue dans les bourses du travail, « concourir au progrès moral et matériel des travailleurs des deux sexes ». Est-il possible aujourd'hui de dire qu'il en va différemment ? La lecture représente un pouvoir d'éducation, de conscientisation des masses et acquiert de ce fait une dimension sacrée auprès des organisations ouvrières.

Depuis 1945 et les ordonnances sur la création des comités d'entreprises, ce pouvoir d'éduquer, qui s'était exercé en parallèle des actions des syndicats, fait partie de l'action des comités d'entreprises, comités qui sont élus par les travailleurs et qui émanent des syndicats. C'est à partir de 1968 que s'exprime une demande pour la culture et les loisirs reflétant un besoin potentiel et correspondant aux possibilités d'action des comités d'entreprises. En révélant l'existence de cette demande, qui est un besoin pour une pratique culturelle,

des obligations, en particulier en vue de satisfaire ce besoin, sont créées. Ainsi, entre 1945 et 1968, il s'est opéré une mutation dans l'action des comités d'entreprises. Le comité d'entreprise va beaucoup plus loin aujourd'hui que la seule gestion des œuvres sociales ou des activités culturelles ; il propose, à côté des structures municipales, une structure-bis qui institue des fonctions que pourrait normalement s'attribuer le pouvoir municipal : ce sont les fonctions du LOGEMENT, des LOISIRS, de l'AIDE SOCIALE. Sans évoquer les conditions statutaires des comités d'entreprises, le comité d'entreprise est plus qu'un instrument de gestion : émanation du rapport de forces existant dans l'entreprise entre les différentes organisations syndicales et le patronat, il représente un pouvoir économique et culturel qui justifie qu'il soit un enjeu politique. Mais, du fait de la durée de son mandat, limité à deux ans, le comité d'entreprise éprouve des difficultés soit à définir un programme, soit à le mettre en œuvre et à le réaliser en une si courte période. Enfin, leur financement, résultant d'un versement patronal calculé selon un pourcentage variable de la masse salariale, ne fait qu'ajouter une raison supplémentaire pour s'attribuer la direction du comité d'entreprise.

La bibliothèque dans l'entreprise

Assimilée aux structures du comité d'entreprise, la bibliothèque d'entreprise représente un levier possible d'action idéologique qui permettra de faire prendre conscience aux travailleurs de leur aliénation. Cette volonté apparaît plus ou moins clairement selon les organisations syndicales : volonté de libérer les travailleurs, volonté de leur donner les moyens de comprendre et de choisir. Mais, entre le rôle assigné et la réalité vécue, il y a une différence : cette différence peut expliquer le déphasage entre la pratique de la lecture d'une bibliothèque d'entreprise et les orientations qui régissent au niveau théorique et idéologique son activité. En l'absence de toute enquête sérieuse en ce domaine, on peut tenter de mentionner quelques informations à titre d'explication de la situation.

La bibliothèque d'entreprise pour les travailleurs est un élément normal de la vie dans l'entreprise. Mais la dépendance par rapport au comité d'entreprise est souvent mal perçue. Il est des exemples où, à l'embauche, la direction fait état de son existence comme un avantage supplémentaire dont bénéficiera le futur salarié : « avantage donné par la direction » (sic).

La fréquentation des bibliothèques d'entreprises par le personnel est importante et joue un rôle dans leur autonomie par rapport au comité d'entreprise. Plus de 20 % du personnel d'une entreprise en moyenne utilise les services de la bibliothèque (lecteurs actifs). L'obligation pour la bibliothèque d'entreprise de satisfaire une demande importante, diversifiée quant aux sujets, aux thèmes, aux sensibilités, etc. l'oblige à prendre en compte les besoins manifestes des utilisateurs, et souvent au détriment des orientations décidées par le comité d'entreprise. S'il y a donc orientation trop ouverte du fonds de la bibliothèque, la sanction tombe pour elle sous la forme d'une perte de fréquentation d'une partie des utilisateurs.

Enfin, l'existence d'une commission bibliothèque composée d'élus et de lecteurs permet encore de modifier les choix et les orientations. Passant son temps aux débuts de la vie de la bibliothèque à censurer ouvertement les

acquisitions, ce type de commission en arrive — avec le temps — à l'obligation de composer : c'est d'abord, à l'intérieur de la commission, entre les différentes sensibilités présentes, puis avec les suggestions des utilisateurs, enfin la commission en vient à accepter que les bibliothécaires ou les animateurs de la bibliothèque fassent leur travail, gèrent un fonds plus ou moins important qui respecte les sensibilités et propose un cadre encyclopédique aux travailleurs de l'entreprise.

Si, au départ, les désirs de contrôle sont forts, s'il y a volonté d'orienter la bibliothèque d'entreprise pour en faire un outil militant, l'usage prouve que les autorités de tutelle et les bibliothécaires préfèrent ouvrir au plus grand nombre une activité aussi importante que la bibliothèque d'entreprise, même si les orientations doivent en souffrir.

Les lecteurs et l'entreprise

La fréquentation moyenne d'une bibliothèque d'entreprise est chiffrée à plus de 20 % du personnel de l'entreprise. Ce chiffre peut aller plus loin, s'élever, atteindre et même dépasser les 50 %, en particulier lorsque l'activité bibliothèque est couplée avec la discothèque. L'analyse sociologique des lecteurs en comparaison avec la composition socio-professionnelle des salariés de l'entreprise permet de constater que si toutes les catégories de travailleurs fréquentent la bibliothèque d'entreprise, les phénomènes d'exclusion existent. Il s'agit de l'exclusion des catégories ouvrières en général en faveur des employés et techniciens qui s'approprient généralement ce genre de lieu, et de la faible participation des cadres, particulièrement des cadres supérieurs.

Ces constatations, à la lumière des travaux déjà menés sur la lecture publique, sont facilement explicables : l'âge, la scolarisation, l'atténuation de l'autodidaxie sont des éléments permettant d'expliquer l'exclusion d'une classe en faveur de ce que l'on appelle les « nouvelles couches ». Ce sont des travaux semblables effectués sur les bibliothèques municipales qui permettent d'étayer ces affirmations. En effet, les bibliothèques d'entreprise ne disposent pas en général de statistiques sur leurs lecteurs, du moins de statistiques exploitables. A partir de questionnaires diffusés à leurs lecteurs, quelques bibliothèques d'entreprises ont tenté de connaître la proportion de leurs lecteurs qui utilisaient les services de la bibliothèque centrale de prêt ou de la bibliothèque municipale, avant ou après la création de la bibliothèque d'entreprise. Les pourcentages recueillis se situaient aux alentours de 3 % des lecteurs. Ce genre d'enquête, malheureusement isolé, permet de donner un sens beaucoup plus fort à ce qu'est la complémentarité des bibliothèques d'entreprises avec les autres bibliothèques dans le réseau de lecture publique en France.

Il faut donc établir ce constat : il existe sur le lieu de travail, un public qui en l'absence de bibliothèque d'entreprise ne fréquente aucune bibliothèque. La fréquentation de la bibliothèque d'entreprise dépend aussi de l'existence de conditions particulières que des enquêtes, en particulier celles de l'Association des Bibliothèques de France, section entreprises, ont permis de définir. Il s'agit d'abord de la taille de l'entreprise : les meilleurs résultats obtenus par les bibliothèques d'entreprises tant en prêts par lecteurs que dans les pourcentages de lecteurs inscrits, le sont dans des entreprises qui ont entre 1 000 et 2 000 salariés et qui disposent d'au moins un permanent à temps plein. C'est

aussi le lieu d'implantation de la bibliothèque d'entreprise : la situation près du restaurant d'entreprise ou sur le passage de la cafétéria est parmi les meilleurs emplacements recensés. Enfin, c'est le rôle joué par les heures d'ouverture : en général, c'est une permanence de la bibliothèque d'entreprise au moins deux fois par semaine et pendant au moins deux heures à chaque fois. Si l'ouverture de la bibliothèque d'entreprise sur toute la journée de travail semble souhaitable, il est encore beaucoup d'entreprises où ce projet n'est pas possible en raison du travail posté, des horaires à la carte ; ainsi le seul moment qui reste disponible est l'heure du repas, temps contraint par excellence.

Les conditions permettant ainsi d'obtenir une fréquentation importante des travailleurs à la bibliothèque d'entreprise définissent en même temps les raisons pour lesquelles les travailleurs qui la fréquentent ne vont pas à la bibliothèque municipale. L'implantation dans le lieu de travail et les conditions d'ouverture de cette bibliothèque, aussi dérisoires soient-elles, sont toujours des conditions supérieures aux conditions d'ouverture de la bibliothèque municipale (de 10 h à 18 h, ouverture le samedi, une nocturne jusqu'à 19 h une fois par semaine) ; ces conditions en fait correspondent au temps de travail et au temps de transport des salariés, et, pour le samedi, au temps consacré aux courses en famille, etc.

La lecture et les loisirs

On ne peut parler de la lecture sans au préalable consacrer quelques lignes aux livres qui constituent les collections des bibliothèques d'entreprises. Le fonds d'une bibliothèque d'entreprise aujourd'hui est dans l'ensemble semblable à n'importe quel fonds de bibliothèque publique : sa répartition entre fiction et documentaire de l'ordre de 45 %/55 % est identique, et reflète la politique éditoriale actuelle... Mais, comme spécificité de la bibliothèque d'entreprise, le rayon sciences sociales peut sembler à certains hypertrophié ; on l'expliquera cependant par l'existence dans l'entreprise d'organisations syndicales et de sensibilités politiques, rendant possible l'établissement d'un rayon d'ouvrages en rapport direct avec le degré d'organisation et de lutte des travailleurs. En ce sens, c'est un « rayon chaud » puisqu'il n'y a pas si longtemps, la pratique de l'autocensure dans les bibliothèques d'entreprises évitait les conflits. Depuis, la professionnalisation des personnels a permis ou permet de dépasser cette attitude. Les ouvrages techniques, exception faite des ouvrages de bricolage, ou des livres utiles, sont en général insuffisants par rapport à la demande. Une explication partielle à la pauvreté de ce rayon est fournie par le refus des comités d'entreprises de prendre en charge un secteur professionnel tant que la formation échappe à leur contrôle. Il revient à la direction de pourvoir à ce besoin.

Il est ensuite intéressant de connaître les conditions et les moments de lecture. On peut recenser deux moments de lecture qui déterminent des façons de lire et qui sont dépendants de conditions précises, c'est d'abord LE TEMPS CONTRAINT, comprenant les heures de pause, les repas, les transports, puis le TEMPS LIBRE, ou temps de loisirs, situé en dehors de l'entreprise, et des contraintes domestiques. Pour le lecteur, la différence est évidente quand il formule sa demande : pour le temps contraint, en général, il lui faut un livre facile, de format de poche si possible, pour lire dans les transports

en commun, pendant qu'on tricote ; un livre que l'on peut arrêter facilement, lire le midi pendant l'heure du repas. Pendant ce moment particulier, on constate dans les bibliothèques une forte consommation de bandes dessinées qui sont lues sur place et pas forcément empruntées. Les conditions de transports peuvent aussi entraîner des consommations importantes de livres : dans une entreprise de province qui utilise le ramassage par car, un lecteur consommait jusqu'à deux romans policiers par jour, et posait ainsi de graves problèmes de gestion et de renouvellement du fonds à la bibliothèque. La lecture pratiquée pendant le temps de loisirs ne comporte pas de sélection. Au moins, il n'y a pas d'exclusions particulières de certains types de lecture qui permettraient de singulariser la clientèle des bibliothèques d'entreprises. Quand ils empruntent pour lire sans contraintes, les lecteurs donnent l'impression qu'ils vont se livrer à une activité noble et valorisante à leurs yeux. Face à un public qui se comporte sensiblement comme tout public de bibliothèque municipale, les bibliothèques d'entreprises se doivent de proposer un fonds qui corresponde à la fois à un large éventail et à l'attente de ceux pour qui il est constitué. Ainsi, corrigé de façon permanente dans sa composition à partir des informations recueillies dans la pratique quotidienne et enrichi des demandes des lecteurs, on obtient un fonds qui est en rapport avec l'attente des utilisateurs actuels ou futurs. Des questions n'en demeurant pas moins : est-ce que ce sont les seuls utilisateurs qu'il faut satisfaire ? L'absence des autres salariés est-elle une critique silencieuse de la bibliothèque ou de la lecture ? On peut ici penser que les explications qui prévalent pour la lecture publique et les bibliothèques municipales s'appliquent aussi aux bibliothèques d'entreprises.

Mais, quant au fonds d'ouvrages, aussi bien constitué soit-il, qu'en lisent les travailleurs de l'entreprise ? Nous donnerons quelques chiffres. Ces chiffres ne comprennent que les livres empruntés par et pour les adultes. Si la composition des fonds est généralement de 45 %/55 % entre fiction et documentaires, les prêts représentent eux les pourcentages inverses. Dans la fiction, le roman policier, la science-fiction représentent selon la composition sociologique de l'entreprise, des pourcentages pouvant aller jusqu'à 30 % des emprunts de livres de fiction, alors que dans l'ordre documentaire, la classe cotée 900 selon la CDD* occupe la première place : comprenant l'histoire, la géographie, les biographies, elle rencontre le même succès qu'en bibliothèque municipale. Comme seule particularité, le rayon sciences sociales enregistre un intérêt souvent supérieur à la moyenne en bibliothèque municipale. C'est cette différence qui est représentative de la spécificité des bibliothèques d'entreprises.

Quant au professionnel des bibliothèques d'entreprises, on peut poser que s'il y a pour tous ces personnels un souci de faire lire, de faire bien lire, et d'appliquer une orientation pédagogique, ce souci a du mal à se maintenir et fait place à l'empirisme, où sont pris en compte les besoins du lecteur, le plaisir qu'il peut chercher dans la lecture, et la satisfaction de ses besoins.

En ce sens, la progression dans la difficulté, pour les livres empruntés, ne se mesure pas pour un lecteur entre un premier et le deuxième emprunt. Par rapport aux échelles de valeur qui nous habitent, les lecteurs empruntent des chemins déconcertants. Mais le rôle du professionnel, ou du militant, est-il de vouloir à toute force éduquer les travailleurs ou au contraire est-il de leur permettre de trouver dans le livre un plaisir qui pourra en appeler un autre ? De la

* CDD : Classification Décimale Dewey, instituant la classification livresque universelle des bibliothèques.

même façon, l'itinéraire du lecteur représente une durée qui nous échappe. C'est un itinéraire secret sur lequel nous pouvons au mieux représenter le poteau indicateur, jamais la borne d'arrivée. Enfin, c'est en mettant à la portée des travailleurs les ressources que représentent les bibliothèques, en leur proposant non pas des institutions isolées chacune avec sa finalité, mais au contraire en les décomptant comme des éléments complémentaires, pouvant et voulant s'associer, que nous pourrions également contribuer à démocratiser l'accès au livre, rendre la lecture présente, opérer sa banalisation dans notre cadre de vie, et, pourquoi pas, faire participer à l'action culturelle cette population qui en est absente.

Alain Pansu

Association des Bibliothécaires français

PUBLICS ET PRETS DANS LES BIBLIOTHEQUES D'ENTREPRISE

Le public touché

L'enquête Unesco 59/60 faisait état d'un nombre de près de 398 999 inscrits dans les bibliothèques de C.E. qu'elle recensait, pour 2 106 000 salariés, soit un taux impressionnant de 32 % d'inscrits parmi les salariés.

Les autres enquêtes dont nous disposons conduisent à tempérer ce résultat :

Enquêtes	Inscrits actifs parmi les salariés (en %)
Miege 66	(17,87)
Rhône 74	19,39
ABF 77	19,60
ABF 78	23,70
ABF 79	18,10
DL 80	27,90

On constate que le taux de fréquentation de la bibliothèque de C.E. se situe aux alentours de 20 % de la population desservie. Il convient de rappeler ici que pour les bibliothèques municipales, ce taux s'élevait, en 1979, à 9,7 % (Paris inclus).

Il faut, certes, pour les bibliothèques de C.E., faire la part, dans ce résultat, de ce qui procède de la confusion possible entre le nombre d'adhérents et le nombre d'inscrits actifs dans les réponses à ces diverses enquêtes : le commentaire de l'enquête ABF 78 mentionne explicitement cette confusion de la part de certaines bibliothèques. Cela doit s'appliquer aussi à l'enquête DL 80, qui fait état d'un taux de fréquentation plus élevé que les autres. Mais on peut aussi avancer l'hypothèse que dans les entreprises de petite taille (plus nombreuses dans cette enquête), la bibliothèque, quand elle existe, est peut être plus connue, plus fréquentée, ce qui n'implique pas, on le verra plus loin, que le service qu'elle offre soit plus utilisé.

Au total, il reste que, même en pondérant les taux indiqués ci-dessus, les bibliothèques de C.E. semblent avoir sur la population qu'elles desservent un impact relativement important.

Comment se compose le public de ces bibliothèques ?

Si certaines enquêtes nous donnent parfois la composition socio-professionnelle du salariat des entreprises, aucune ne nous fournit ces éléments pour ce qui concerne les lecteurs. C'est que, bien souvent, les statistiques de ce genre ne sont pas tenues par les bibliothèques de C.E.

Il serait pourtant particulièrement intéressant de savoir si les catégories de public peu touchées par les B.M. et les B.C.P. le sont davantage par les bibliothèques de C.E.

Seule l'enquête Rhône 74 a tenté une estimation dans 6 bibliothèques. Elle arrive au résultat moyen suivant :

- proportion d'ouvriers parmi les salariés : 75,6 %
- proportion d'ouvriers parmi les lecteurs : 48,3 %.

Ce dernier chiffre paraît élevé. Il est bien sûr étroitement lié au précédent. Des visites dans des bibliothèques de C.E. où la proportion d'ouvriers parmi les salariés était moindre (30 à 40 %) nous ont cependant révélé des pourcentages d'ouvriers parmi leurs lecteurs de l'ordre de 15 à 20 %, c'est-à-dire beaucoup plus que dans les autres types de bibliothèques publiques.

Cette question mériterait d'être particulièrement étudiée dans une enquête de grande ampleur.

Le prêt

Une fois de plus nous laisserons parler les chiffres proposés ou calculés à partir des études que nous exploitons :

Enquêtes	Nombre de volumes prêtés	
	par salarié	par inscrit
Unesco 59/60	4,78	14,93
Miege 66	—	(16)
Rhône 74	5,57	23,46
ABF 77	3,48	17,73
ABF 78	3,75	25
ABF 79	3,67	20,30
Isère 79	—	28,60
DL 80	3,44	12,34

Ces résultats situent les bibliothèques de C.E. à un niveau qui semblerait supérieur à celui des bibliothèques municipales pour ce qui concerne le nombre de prêts par membre de la population concernée (2,16 en 1979 pour les B.M.) et à un niveau voisin pour le nombre de prêts par inscrit (22 à 23 prêts par emprunteur pour les B.M.).

Seule, pour le second critère, l'enquête DL 80 se situe nettement en-dessous : si l'on a vu plus haut que les bibliothèques de cette enquête touchaient une part importante des salariés, on constate ici que leurs usagers empruntent, en réalité, peu de livres. Les renseignements disponibles sur les prêts de disques et cassettes sont moins abondants mais font apparaître de forts taux d'emprunts par salarié et par inscrit, confirmant le succès de ce type de documents. Enfin, il manquerait un éclairage sur l'ensemble de ces données concernant le prêt si l'on ne mentionnait pas ici que la gratuité est quasiment généralisée dans les bibliothèques de comité d'entreprise et qu'elle contribue certainement beaucoup à leur succès*.

* Rapport au Directeur du Livre, par M. Pierre Vandevoorde sur les bibliothèques en France. Paris. Dalloz, 1^{er} trimestre 1982.

COLLECTION « THÉÂTRALES »

pour un répertoire contemporain

Collection dirigée par

JEAN-PIERRE ENGELBACH et JACQUES PELLISSARD

OCTOBRE 1981	LE BASTRINGUE ET AUTRES SKETCHES de Karl Valentin/Besson-Jourdheuil	28 F
NOVEMBRE 1981	REGARDE LES FEMMES PASSER de Yves Reynaud	28 F
DÉCEMBRE 1981	JAKOB LE MENTEUR de Max Dénès, d'après Jurek Becker	28 F
JANVIER 1982	L'ÉTRANGER DANS LA MAISON de Richard Demarcy	28 F
FÉVRIER 1982	CONVERSATION CHEZ LES STEIN SUR M. DE GOETHE ABSENT de Peter Hacks/Besson-Jourdheuil	28 F
MARS 1982	LE VENT ET LE MENDIANT de Jean-Pierre Schlegel	28 F
AVRIL 1982	HONORÉE PAR UN PETIT MONUMENT de Denise Bonal	28 F
MAI 1982	RESTER PARTIR (TEMBOCTOU) de Bernard Chartreux	35 F
JUIN 1982	EUPHORIC POUBELLE/LA HAUTE COLLINE de Paul Allio	32 F
OCTOBRE 1982	LE CHANTIER de Charles Tadjmann	
NOVEMBRE 1982	ENTRE CHIEN ET LOUP de Daniel Lemahieu	

*La collection « Théâtrales » a été créée à l'initiative de la Fédération nationale de Théâtre au sein de laquelle se regroupent professionnels et amateurs de théâtre. EDILIG - Service diffusion
3 rue Récamier 75341 Paris Cedex 07 — 16(1)544.38.71*

« La ville repose sur les épaules de l'ouvrier endormi... »*

Les Cahiers de l'Animation/B.J.

Sans bruits exagérés, à pas mesurés et réfléchis, Pierre Belleville, depuis neuf mois, a multiplié contacts et consultations, a réuni une importante documentation, et propose aujourd'hui, dans un rapport au Ministère de la Culture, la synthèse des enquêtes et des réflexions sur la culture dans l'entreprise (1). La mission a débuté à la fin de juillet 1981, par une lettre du Ministère de la Culture où Jack Lang rappelle que la vie culturelle « comprend aussi le temps de travail » ; reconnaissant le rôle joué en ce sens par les comités d'entreprise, la mission doit permettre de « développer une politique cohérente d'intervention du Ministère de la Culture en direction du travail ». Améliorer la connaissance de l'action culturelle en direction du milieu du travail, soutenir les expériences d'innovation, ouvrir l'entreprise à travers les activités culturelles, enfin lier action culturelle, réflexion sur la culture technique et appropriation de la production, ce sont là les points cardinaux de cette mission. Il s'agit de démocratie culturelle, et non pas d'une démocratisation de la culture : à la question, datée et connue, du meilleur accès du monde du travail à l'action culturelle, écrite en majuscules, Pierre Belleville substitue une autre interrogation, un enjeu politique, social et culturel : « comment aider le monde du travail à produire sa propre action culturelle ? ». C'est cette question qui anime un constat précis et exigeant des formes et des moyens actuels d'action culturelle dans l'entreprise, mais aussi un ensemble de propositions d'interventions autour de la proposition d'un troisième secteur autonome d'action culturelle.

(*) Vers de « Examen Noturne », poème de Octavio Paz, in le Recueil LIBERTE SUR PAROLE, poésie/Gallimard, 1962.

(1) Pour LA CULTURE DANS L'ENTREPRISE. Rapport de mission remis par Pierre Belleville au Ministère de la Culture (fin avril 1982) et publié à la Documentation Française. [Paris, mai 1982, 78 p.] Voir extrait p. 103

« La ville repose sur les épaules de l'ouvrier endormi... »

Cette mission constitue le premier pas vers une reconnaissance officielle de la culture du travail, de l'action des comités d'entreprise, plus généralement de la place et du rôle de la culture dans l'entreprise. En ce sens, elle doit faire date. C'est pourquoi, nul autre que Pierre Belleville ne pouvait expliquer, commenter, préciser sa réflexion. Il a paru important à la rédaction des Cahiers de l'Animation de l'interroger et de lui demander d'explicitier sa démarche, ses constats et ses propositions.

Interview de Pierre Belleville

Metz - IRFA

lundi 5 juillet 1982

Dans votre rapport, vous posez la nécessité de prendre en compte la culture du travail. Vous écrivez (p. 72) : « Il existe une culture du travail actuelle dont il faut aider l'émergence, qu'il faut reconnaître, qu'il faut aider à s'identifier elle-même, et à se développer par une évolution volontaire ». Avant que d'évoquer les moyens et les conditions de cette reconnaissance, il conviendrait que l'on essaye d'appréhender ce qu'est aujourd'hui cette culture du travail...

Cette culture est marquée par plusieurs choses, positivement ou négativement. La culture du travail, je crois, est celle qui résulte d'abord des gestes et des habitudes du travail ; c'est en fait une culture qui découle des gestes de production et de savoir-faire qui sont acquis plus à l'entreprise qu'à l'école, même s'il y a formation scolaire préalable, qui sont développés à travers des changements d'entreprises successifs ou, dans l'entreprise, à travers des changements de postes successifs. Ainsi il y a jusqu'à maintenant une culture du travail des O.S., qui est par exemple caractérisée par le fait qu'un certain nombre de gens sont très susceptibles de passer assez facilement d'un poste de travail à un autre : ce savoir-faire qui consiste à comprendre vite même les gestes simples, ce savoir-faire là, il constitue un élément de culture, il se développe aussi, me semble-t-il, au-delà de l'entreprise, dans la mesure où ces savoir-faire sont utilisés à l'extérieur, utilisés directement et changés, puisque les apprentissages se poursuivent hors de l'entreprise. Cette faculté de pouvoir ajouter facilement un savoir-faire à un autre m'apparaît une caractéristique de la culture du travail : de la même façon que les gens qui ont appris et acquis une dizaine de langues en apprennent facilement une onzième, ceux qui disposent de savoir-faire multiples en ajoutent facilement de nouveaux. C'est une manière d'apprendre à faire que des non-manuels ne possèdent pas.

Un autre aspect de cette culture me paraît très important. Il est lié à l'utilisation du temps. Seule la culture du travail connaît une séparation entre le temps de travail et le temps libre. Quels que soient leurs discours, les autres classes sociales n'ont pas de temps libre ; elles ont une activité quasi unique dont les différentes phases ont lieu pendant un temps dit de travail, soit pendant un temps dit temps libre. Dans le cas, par exemple d'un professeur d'Histoire, les cours, la préparation, etc., est-ce du temps de travail ou est-ce du temps libre ? S'il se rend à une conférence pendant ses vacances, ou s'il y fait un voyage, etc., on entre au cœur d'un mélange entre sa culture professionnelle et sa culture personnelle. Au contraire, les travailleurs manuels, qui

vendent leur temps et ne font qu'un travail d'exécution, ont un temps libre durement conquis dans lequel ils développent différentes virtualités qui sont d'ailleurs liées au travail, car ce sont malgré tout des virtualités de travail. Le travail en dehors du temps de travail est une caractéristique de cette culture ; ce travail ne concourt pas à permettre une carrière, ou à une promotion sociale mais au contraire des autres classes, il vise une autonomie. Ainsi, la culture du travail est une culture concrète, fondée sur des savoir-faire, mais aussi sur une recherche d'autonomie sociale à travers les temps libres, d'une autonomie vis-à-vis des institutions et de la société instituée.

Mais, cette culture du travail, vous le notez, à la fois n'est pas reconnue en tant que telle et fait l'objet de menaces liées à des mutations technologiques, à des transformations du travail et à des modifications sociales ; vous énoncez certains de ces facteurs.

En effet, mais avec des points d'interrogation puisque ces menaces sont encore latentes. J'ai indiqué que même les O.S. participant à cette culture avaient un certain type de savoir-faire ; il est possible que la robotisation supprime toute référence à des savoir-faire à base gestuelle et tende à assimiler les exécutants à des types que l'on constate ailleurs, par exemple à des employés. Or, on sait combien la différence d'attitudes dans le travail est grande entre ouvriers et employés. Il faut ici indiquer un nouvel aspect de la culture du travail : à partir des savoir-faire dans l'entreprise se développent des pratiques de solidarité sous des formes connues comme les pratiques syndicales et sous des formes visibles et quelquefois défensives comme les pratiques de solidarité envers la pression quotidienne de l'encadrement, de l'entreprise, etc. Travailler ensemble c'est se défendre ensemble ; on l'a montré, se défendre c'est essayer de cacher les gestes réels pour essayer d'en garder la maîtrise. On a aussi écrit qu'on ne pouvait pas perruquer, c'est-à-dire faire quelque chose pour soi avec la matière première et les machines du patron, si on n'était pas protégé par les autres, si la protection n'était pas réciproque. On peut donc poser cette question sans aujourd'hui pouvoir donner la réponse, et il est justement intéressant d'étudier cette réponse : est-ce qu'une robotisation poussée très loin dans les grandes entreprises va détruire cette forme de culture par une destruction définitive des savoir-faire ? On peut aussi se demander si, chassés de la grande entreprise, ces savoir-faire vont se retrouver ailleurs, éventuellement dans les entreprises plus petites, mais aussi hors de toute entreprise. Ces terrains de la grande et de la petite entreprises, de la production domestique, ou de l'échange entre productions domestiques suffiront-ils à entretenir cette culture des savoir-faire ? Et leur disparition dans la grande entreprise entraînera-t-elle la disparition des pratiques de solidarité ? C'est une question importante. Mais nous savons aussi, sans préjuger de la réponse, qu'un certain nombre de couches sociales et de pratiques sociales ont tendance à se renouveler ; par exemple, nous voyons aujourd'hui de nouvelles générations de petits commerçants prendre la relève des anciennes générations, avec d'autres origines, migrantes en particulier, et il y a eu des adaptations à une clientèle, l'acceptation d'un travail plus long. La petite industrie du bâtiment s'est renouvelée dans ce pays, et malgré les tentatives de concertations, elle s'est perpétuée à partir de savoir-faire ouvriers et d'une main-d'œuvre migrante, en l'occurrence surtout italienne. Ce qui s'est ainsi passé hier, peut aussi se reproduire demain et la question est simplement posée, sans donner la réponse.

« La ville repose sur les épaules de l'ouvrier endormi... »

Il y a aussi ce fait important de la modification des apprentissages.

C'est sans doute une des choses les plus graves et les plus négatives. En effet, la généralisation de la formation scolaire, de la formation sans apprentissage — et de la formation où l'apprentissage est en dehors de la grandeur réelle, car il ne conduit pas à la production — constitue une menace très grande pour toutes les formes de savoir-faire. L'entrée dans un pays de nouvelles populations, en particulier migrantes, qui ne sont pas contaminées à ce niveau, assure des renouvellements, mais l'uniformisation et le blocage risqueraient de conduire à des désastres. Cependant, il faut voir comment les jeunes vont réagir. En mettant de côté, malgré leur intérêt, leur pratiques musicales — elles constituent malgré tout un certain type de savoir-faire et d'apprentissage, car quand se forment des groupes de rock, c'est plus sur le mode de l'apprentissage que de la scolarité, en ce sens que ce n'est pas le mode de la formation préalable, mais celui de la formation sur le tas ; on observe des pratiques comme l'entretien et la réparation des mobylettes, des motos, etc. et le centre d'intérêt moto, deux roues, chez les jeunes, introduit, en dehors de toute entreprise, des formes d'apprentissages et de savoir-faire. Il me semble important de s'y appuyer. Peut-être y a-t-il des moyens de transmission à inventer : dans le rapport j'ai cité, je crois, le cas des préretraités de Nilvange en Moselle, qui ont des ateliers, et ont, entre autres désirs à réaliser cette année, le projet de former des jeunes à des techniques dont il n'est pas évident qu'ils tirent actuellement un profit professionnel. Mais la transmission de ces techniques est importante. Dans des domaines plus marginaux, quant à la production industrielle, je voyais il y a peu, dans une verrerie d'art, en un autre lieu en Moselle, se poser le problème de l'apprentissage de la taille du verre : et il y a ici de la place pour le problème des jeunes. On peut penser que, soit dans l'entreprise, soit hors de l'entreprise, à des niveaux divers, même peut être de façon moins massive, le chemin des apprentissages continuerait à être sauvegardé. Mais les jeunes viennent tard, plus tard qu'auparavant, et dans des conditions plus mauvaises ; sans doute y a-t-il à remettre en cause ce caractère tardif, car nous avons besoin d'écoles qui soient d'abord des lieux de production. S'il n'est pas dit que ce soient les entreprises actuelles qui doivent être les lieux de production-école, ce peuvent être d'autres entreprises qu'on peut fonder à cet effet, qui se trouvent plus proches du système de formation. Mais, on a besoin de lieux où se perpétuent les formes d'apprentissage.

C'est aussi un problème de formation permanente. Les Comités d'Entreprises n'en n'ont pas la maîtrise, et vous suggérez une possibilité d'accès...

C'est en fait une revendication syndicale qui date de la loi sur la formation permanente, c'est-à-dire de 1971. Tout en se réjouissant de cette loi, la plupart des organisations syndicales ont pensé qu'il fallait aller plus loin, que le Comité d'Entreprise devait maîtriser la formation. Mais, cette formation ne doit pas prendre qu'un caractère professionnel : il doit être possible, par exemple, à des travailleurs de faire des stages qui soient une forme d'apprentissage mais qui ne conduisent pas automatiquement à une pratique professionnelle dans l'usine où ils se trouvent, qui préparent une pratique professionnelle ailleurs ou une pratique technique professionnelle, ou une pratique culturelle quelle qu'elle soit.

Ainsi, l'entreprise apparaît comme le lieu déterminant de cette culture du travail...

Elle l'a été jusqu'à maintenant. Et, si la situation peut évoluer, elle ne peut changer radicalement. Il y a un lien entre le fait que les choses se passent d'abord dans l'entreprise et le fait que les travailleurs, avec leurs savoir-faire individuels, constituent un producteur collectif. Il est nécessaire de ne pas l'oublier : le statut de ce producteur collectif, c'est-à-dire le statut salarié actuel, parfaitement contestable, ce statut est aussi un problème de culture ; en effet, s'il y a aliénation parce qu'il y a salariat, ce n'est pas seulement parce que la paye est insuffisante ou la journée de travail trop longue, c'est parce que le travail est parcellaire et parce que le producteur collectif, ses éléments constitutifs, ne maîtrisent pas la totalité de la production. Ils ont tendance à rechercher une meilleure maîtrise en utilisant leurs savoir-faire dans un cadre beaucoup plus maîtrisable, en dehors par exemple de l'entreprise. Cette tendance est une force de résistance ; elle ne doit pas faire oublier la nécessité qui demeure d'imaginer ou de rechercher des formes de gestion qui permettent à la culture du travail de s'épanouir, des formes à travers lesquelles le travailleur collectif se retrouve et unifie sa conscience. L'entreprise demeure ainsi quelque chose d'important. Elle n'a pas forcément la forme d'un lieu unique, déterminé, où 5 000 personnes sont entassées ; dans le cas d'une dispersion de la production en une multitude de petits ateliers, il y a aussi producteur collectif et entreprise. On peut donc parfaitement combiner des types de productions à travers des unités beaucoup plus petites et la recherche d'une conscience collective. Il va de soi que les éléments qui comptent différeront : ainsi la solidarité existant entre des travailleurs de la construction navale dépasse leur appartenance à la même entreprise, et en général l'appartenance au même type de production, la connaissance des mêmes problèmes, et le partage de mêmes techniques sont communs au-delà de la seule entreprise.

Comment peut-on situer la place de cette culture du travail par rapport au secteur aujourd'hui délimité des différentes institutions culturelles ? Votre rapport lui confère une place originale à la fois en face d'une culture à diffusion marchande et du réseau des institutions culturelles ?

Les institutions culturelles sont nées généralement en dehors, ou bien il y a eu des institutions culturelles propres qui ont plus ou moins disparu, des institutions culturelles qui étaient basées sur un autre type de rite social : la sortie du samedi soir, par exemple est un phénomène étroitement lié au fait de travailler six jours par semaine, donc un phénomène ouvrier ou populaire ; cette sortie du samedi soir dans sa nature et ses origines, dans ses réalités, est quelque chose de très différent de la démarche vers le spectacle qu'accomplissent d'autres couches sociales. Ce n'est pas une démarche vers le spectacle, c'est une manifestation de liberté. Je trouve assez contestables, personnellement, les démarches avec pour objet depuis des années la démocratisation de la culture : elles semblaient partir du principe qu'une forme de culture était préexistante, était donnée, allais-je dire, au-dessus des classes, bien que ce soit une classe sociale qui le diffuse. On l'appelle quelquefois culture bourgeoise, mais je ne suis pas sûr que ce soit vrai ; c'est plutôt la culture des intellectuels. La démocratisation culturelle est la tentative d'un groupe social, celui des intellectuels, pour asseoir sa propre force sociale en affirmant la nécessité par

tous de participer à la culture pour être cultivé. Ce ne sont pas les bourgeois, avec par ailleurs leur culture, qui voudraient la diffuser, ce sont bien les intellectuels qui proclament que leur culture est la culture universelle, et qui prétendent la donner à tous ; mais en voulant la donner à tous, en se proposant comme instrument de cette démarche, ils situent leur pouvoir et affirment qu'ils sont détenteurs d'une certaine forme de Vérité, avec une majuscule, en matière littéraire, en matière d'expression plastique, etc. Avec leur « générosité », les amenant à vouloir distribuer cette vérité, ils cachent le fait qu'ils sont les distributeurs.

Vous ouvrez votre rapport en déplaçant la question de la démocratisation culturelle. Vous la réfutez d'emblée à la fois au nom de la capacité autonome du monde du travail à se constituer et avec le souci de l'aider à se constituer comme producteur de ses propres formes de culture.

Oui, et il faudrait qu'on se décide — et cette décision devrait être facile pour un gouvernement comme le nôtre — à reconnaître qu'il y a plusieurs classes sociales en France. A partir de ce moment-là, il y a plusieurs formes d'expression culturelle ; le jeu de la démocratie ne consiste pas dans ces conditions à partager la culture comme on partage le pain ou la santé, mais bien à permettre à ceux qui trouvent des pommes de terre supérieures au pain, d'avoir leur comptant de pommes de terre.

Revenant au rapport, la première partie constitue une sorte de bilan d'actions et d'expériences importantes. On est frappé par la place qu'occupe l'ensemble des activités de diffusion, ce qui constitue à la fois les Comités d'Entreprises en relais et rend possible une appropriation de biens culturels — vous notez la place de la lecture et des bibliothèques d'entreprise, vous en faites une des activités déterminantes — vous recensez d'autres formes de diffusion. On est amené à se demander si ces activités ne l'emportent pas, si elles n'entraînent pas certaines formes de reproduction — ainsi la place de la lecture contre la faiblesse des activités de cinéma ; en ce sens si ces activités ne sont pas stéréotypées, comme s'il y avait un décalage assez important entre ces savoir-faire qui constituent la culture du travail et les objets culturels que les Comités d'Entreprises diffusent ?

Les pratiques culturelles en question sont des propositions faites par les Comités d'Entreprises. L'action culturelle, je l'ai dit, dérive des œuvres sociales ; elle est d'abord un service offert, et c'est une explication de la forme de diffusion. C'est un service qui peut être perçu par un certain nombre de travailleurs comme un service semblable à un autre : on peut en Comité d'Entreprise obtenir des places dans une maison de vacances, des livres, ou des disques, des objets dont on a besoin. Le côté service l'emporte au départ, à la fois dans les pratiques des Comités d'Entreprises et dans la démarche des travailleurs qui viennent à eux en raison du contenu de ce service. Mais il faut aussi évoquer deux autres problèmes. D'abord, ce qui a été développé était apparemment le plus adapté à la situation matérielle dans l'entreprise : quand on dispose d'un restaurant, d'un lieu de passage, il est relativement facile de faire une bibliothèque, lieu où on peut venir à la sortie et dans les pauses du travail chercher des livres. La bibliothèque est un lieu qui correspond donc relativement bien à la géographie de l'entreprise, de l'établissement industriel

et commercial. La diffusion de billets répond aux mêmes raisons : le service correspond sans gros effort à la structure de l'entreprise. Dès que l'on veut faire une manifestation sur place, on se heurte immédiatement à des difficultés qui naissent de la structure, comme le fait que le terrain n'appartient pas au Comité d'Entreprise, qu'on a davantage besoin de l'autorisation patronale pour faire venir une pièce de théâtre que pour diffuser des billets au titre d'une manifestation extérieure, et aussi que le temps est limité, car si la culture du travail prend racine dans l'entreprise, le souci des travailleurs est de quitter l'entreprise le plus tôt possible. Les travailleurs viennent dans un lieu de prestation de services pour chercher des billets, un livre à lire chez eux, et ils n'ont pas obligatoirement envie de rester dans un lieu qui n'est pas toujours adapté à une manifestation culturelle. D'autre part, historiquement, quand les Comités d'Entreprises les plus actifs dans ce domaine ont commencé, le mot d'ordre était la démocratisation de la culture. S'ils ont été dans ce sens assez facilement, ce n'est que maintenant que la réflexion se fait sur la manière dont il faudrait doser cette démocratisation de la culture avec le reste des activités. Enfin, je précise, et c'est une troisième chose, que les rapports à la diffusion sont différents de ce qui se passe ailleurs ; une bibliothèque de Comité d'Entreprise par exemple n'est pas une copie d'une bibliothèque municipale.

Il y a originalité ; peut-on la préciser, dans le cas de la bibliothèque ?

Dans une bibliothèque d'entreprise, je pense qu'on a sans doute eu moins le souci de la littérature. La formule est bien connue : on désire que les gens lisent des livres, et c'est dans l'esprit des bibliothécaires, des intellectuels en général, qu'ils lisent de la littérature, mais c'est peut-être en contradiction avec l'esprit des travailleurs, avec l'esprit aussi de nombreux français, quand on voit ce qui se passe, ce qui se vend, et ce qui se prête. Si les travailleurs lisent relativement peu, ils ne lisent surtout pas de la littérature, enfin il y a du moins une tendance à ce que la littérature ne soit pas choisie. Ce n'est pas sans liens avec la culture du travail ; la lecture aussi s'oriente à partir de savoir-faire sur le concret, elle apparaît comme un complément utile d'autre chose. que cette autre chose soit une partie d'un savoir-faire, une technique, que ce soit un projet de vacances ou un projet d'aménagement de la maison, ou que ce soit une action syndicale ou politique. Ce n'est pas souvent, y compris chez les militants autodidactes qui lisent un livre par jour ou presque, disons au moins un par semaine, qu'on lit de la littérature ; on peut connaître de ce type de militants qui n'ont jamais lu un roman, qui s'en désintéressent totalement, et par ailleurs qui sont des puits d'érudition.

Vous remettez en scène, et partant en cause, ce groupe d'intellectuels, son rapport au pouvoir et à la diffusion-acquisition de sa légitimité comme telle ; mais le rôle qu'il a pu avoir — qu'il s'est donné — dans sa liaison à l'ensemble nommé peuple, dans sa liaison dite organique, à la classe ouvrière, on le retrouve dans toute cette thématique comme celle de la « bataille du livre » qui a présidé, accompagné et marqué l'orientation vers la lecture et les bibliothèques dans les comités d'entreprises.

Oui, c'est vrai, c'est-à-dire la liaison organique, la vraie, celle qui a fonctionné passait ailleurs, elle passait par la culture politique des travailleurs.

Alors, on a quelquefois, dans certains comités d'entreprises, exagéré ce thème de la culture politique en politisant de trop les bibliothèques. Mais la contrepartie de la politisation éventuelle, l'autre pôle des bibliothèques, ce n'est pas la littérature ; l'autre pôle des bibliothèques, c'est la technique. Il y aurait en s'appuyant sur la culture du travail, des recherches à faire sur l'écrit et sa transmission, des recherches actuelles visant justement à favoriser des modes d'expression écrite qui soient autre chose que le livre au sens actuel du terme. On retrouve le problème du secteur commercial : dans le cas des revues, le secteur commercial s'est servi de pratiques et de motivations, il ne les a pas créées ; ce n'est pas lui qui a inventé la pêche à la ligne ou la philatélie, mais, connaissant la potentialité d'une clientèle de lecteurs à partir de la pratique de la pêche à la ligne ou de la philatélie, il a effectivement exploité ce filon. N'inversons donc pas : la vente des revues ne crée pas les pêcheurs, c'est l'existence de ces pêcheurs qui permet la vente des revues. De là, d'autres questions : pourquoi a-t-on abandonné au secteur commercial — au sens péjoratif du terme, car il y a sans doute de bonnes revues commerciales — une simple exploitation du filon de pratiques populaires sur lesquelles on aurait pu, on pourrait encore appuyer demain, pour certaines de ces pratiques, même fortement marquées par le lecteur commercial, une politique et une politique de la lecture ?

Cette référence au secteur commercial nous amène à l'ambiguïté de cette culture dans l'entreprise par rapport à ce qui est institutions culturelles (collectives) et, d'autre part, système marchand. Vous insistez beaucoup sur la dimension de ce qui est prêt, argent et service. Vous citez plusieurs fois avec insistance la dimension juridique du comité d'entreprise, puisque émanation dans l'entreprise et de l'entreprise, il constitue dans ce cadre une forme de salaire différé.

Oui, c'est vrai, il en va de même pour d'autres choses. Il y a actuellement une bataille très forte. Une partie du patronat, quelquefois des organisations syndicales, tendent à dire que la seule manière juste de redistribuer est de redonner à chacun sa part. Et effectivement, même à la base, il y aura des travailleurs qui pourront être amenés à faire le compte de ce qu'ils ont, voir ce qu'ils ont gagné dans cette affaire, estimer si oui ou non ils ont obtenu leur part. Les tentatives des organisations syndicales pour faire autre chose risquent ici de se heurter à une difficulté majeure. La notion de salaire différé est juste et saine, et le contrôle de la répartition non pas par individu mais par sous-groupe social à l'intérieur de l'entreprise, est très important. Si on s'aperçoit que le comité d'entreprise, lui aussi, fait de la redistribution en faveur des plus riches, à la fois des plus riches sur le plan du revenu et des plus riches au sens de ceux qui ont la possibilité de se défendre dans la société en question, alors, il perd son rôle. Par conséquent, la tendance à demander à ce que le comité d'entreprise doit aider la création culturelle tout court, au nom du droit de la création à exister, cette tendance-là, cette formulation a deux défauts : socialement parlant, elle est d'abord une injustice car elle conduit à donner aux riches aux dépens du pauvre, à donner à la clientèle des créations ; elle conduit ensuite à tuer la poule aux œufs d'or, car une réaction se produira, et il y aura refus. C'est dans ces conditions qu'intervient la notion de service : on offre des services collectifs parce que c'est la seule manière de les avoir. Personne ne conteste le fait d'acheter des lits dans une maison de vacances, parce qu'il est

clair que sans cet achat, il n'y aura pas de possibilité de vacances — même si l'on donne à chacun sa part, il n'y aura pas accès à la résidence secondaire individuelle —. Il en va de même de la bibliothèque.

La bibliothèque peut rendre un service : c'est une redistribution juste parce que si les livres sont bien choisis, il peut y en avoir pour tout le monde, et parce qu'elle diffuse des objets que l'on ne peut pas se procurer soi-même. Acheter des places au théâtre « machin », avoir des réductions individuelles sur ces places, c'est un choix culturel qui risque de n'intéresser qu'une catégorie du personnel. Tout ceux qui en ont envie peuvent apparemment acheter une place de théâtre, c'est une consommation individuelle ; par contre, la bibliothèque ou tout autre service de prêt est un apport pour tous ceux qui veulent s'en servir, qui ne peut pas être remplacé dans la mesure où le prêt est une réponse collective à des besoins qui restent individuels. On peut ainsi concilier une répartition juste du salaire différé avec une avancée culturelle, au sens de la culture du travail.

L'entreprise n'est pas ce lieu neutre qu'on pourrait présenter, elle est aussi un ensemble de clivages ; vous rapportez les difficultés du comité d'entreprise en face des directions dans des cas assez typiques où s'imposent des acceptions différentes de l'action culturelle, où la direction dénie du sens culturel à l'action et ne l'affecte que d'une valeur politique, à ce titre discréditant les pratiques et les discréditant.

D'autre part, vous posez directement le problème de l'entreprise comme lieu, de sa géographie, et des espaces dans l'entreprise ; vous préconisez la reconnaissance de trois formes d'espaces dans l'entreprise.

Oui, quelle que soit la nature du capital, qu'il s'agisse d'entreprises dites privées et que j'appellerai plutôt à capital anonyme ou d'entreprises dites publiques et que j'appellerai à capital d'Etat, dans ces deux types d'entreprises, le territoire, les bâtiments industriels et commerciaux, constituent une propriété bien définie, appropriée par des actionnaires privés ou appropriée par l'Etat. Ce n'est pas un espace public, un espace de libre circulation — une fois de plus nous sommes victimes de la confusion qui existe entre public, au sens de ouvert à tous et public au sens de appartenant à l'Etat. Dans les entreprises nationalisées toutes simples comme la SNIAS ou RENAULT, il s'agit bien d'entreprises de droit privé, sur lesquelles s'appliquent code civil et droit de propriété, ce droit étant en l'occurrence celui de l'Etat, alors qu'ailleurs il est celui d'une société anonyme. Ce droit de propriété est actuellement, dans la foulée du code Napoléon, absolu : il n'est assorti d'aucune servitude. Je ne propose pas de changer cette propriété, car le changement des formes de la propriété risquerait de ne pas changer grand chose, et le passage d'un propriétaire à un autre ne modifie pas fondamentalement les choses ; je propose de l'assortir d'un certain nombre de servitudes, au sens ancien du terme, au sens où aucune propriété n'est absolue, où elle est limitée par son usage — la propriété d'un champ implique que le propriétaire a droit d'y faire sa récolte mais n'implique pas qu'il ait droit de tirer au fusil sur ceux qui y viennent une fois que la récolte a été coupée et enlevée, qui n'y commettent aucune dégradation, mais il peut entraîner un droit de passage à travers le champ, à travers la parcelle possédée. On en est là : il serait nécessaire d'assortir le droit de propriété d'un certain nombre de servitudes.

Vous démarquez tous lieux : lieu de production, lieu accessible ou propre au comité d'entreprise, enfin lieu de passage.

Oui, il y a en effet des lieux qui sont directement des lieux de production et il paraît normal que le responsable de la production quel qu'il soit, P.D.G. dépendant d'une société anonyme, ou P.D.G. dépendant de l'Etat, garde la responsabilité totale de l'utilisation du lieu et dise ce qui y est possible et impossible. Il y a des lieux qui doivent être au contraire concédés au comité d'entreprise et où il doit pouvoir faire ce qu'il veut. Il y a enfin des lieux qui sont des accessoires de travail, qui ne sont là que parce qu'il y a travail mais où l'on ne travaille pas : par exemple, si on fait de la production automobile, on n'a pas besoin en soi de restaurant. Il n'y a restaurant, ou gare routière, que parce que les travailleurs ont besoin de couper leurs journées, de se déplacer, etc. Ces lieux accessoires de la production sont fréquentés en dehors du temps réellement consacré à la production, en dehors des 39 heures ou du temps concédé sur ces 39 heures ; par conséquent, ces lieux peuvent avoir un statut particulier qui corresponde à une servitude. Le droit ancien, remontant aux textes de 1945, d'afficher et d'avoir des panneaux syndicaux, constitue une de ces servitudes ; on a prévu que les syndicats pouvaient utiliser une certaine surface sur les murs de la propriété de quelqu'un d'autre. On peut prévoir la même chose pour des expositions, pour des manifestations du comité d'entreprise ; on peut le prévoir dans les conventions, et il est à souhaiter que le gouvernement fasse des propositions dans ce sens, en particulier qu'on essaie des réglementations ou des conventions des entreprises où l'Etat peut intervenir en tant qu'employeur, ou dans cette circonstance, en tant que propriétaire des lieux.

Le seuil que la législation impose à la mise en œuvre d'un comité d'entreprise est situé à 50 employés. Nombre d'entreprises qui le dépassent n'ont cependant pas de comité d'entreprise. Depuis mai 1981, assiste-t-on à des créations de comités d'entreprise, et les lois Auroux jouent-elles leur rôle ?

En fait, le problème des comités d'entreprise c'est l'éternelle différence entre la loi et la pratique de la loi : le droit n'est applicable que s'il y a demande de son application, émanant des salariés eux-mêmes d'une part, ou des services du Ministère du Travail, l'inspection du travail en particulier. Quant à la création de comité d'entreprise, je n'en ai pas connaissance, mais je ne voudrais pas dire qu'il n'y en a pas. Vous le savez, contrairement à d'autres victoires de gauche, la victoire politique du 10 mai n'a pas coïncidé avec une mobilisation sociale. Les syndicats ne sont pas apparemment en période de grande expansion et je ne crois pas que de nombreux comités d'entreprise se soient créés. Les problèmes sont multiples. Il y a un problème d'extension de la loi à son maximum avec la couverture de toutes les entreprises susceptibles d'avoir un comité d'entreprise ; cela ne suffit pas même si la loi Auroux va permettre d'avancer ; elle sera suivie d'une période de poussée, d'avancée sous la pression des syndicats et des inspecteurs du travail. Pour l'action culturelle, l'existence du comité d'entreprise ne suffit pas. Il faut qu'il ait des fonds, qui sont un certain pourcentage de la masse salariale. Deux hypothèses se rencontrent. Soit il y avait déjà des œuvres sociales, au sens général du terme, et ce que le comité d'entreprise doit recevoir est l'équivalent de ce qui était alloué aux œuvres sociales ; soit il n'y en avait pas, et comme il n'y avait pas

dépense auparavant, c'est au patronat que sera imposé une dépense supplémentaire ; dans le cas de la petite entreprise, il peut y avoir problème et il doit y avoir négociation. Même la création du comité d'entreprise ne lui donne pas de moyens. La création est légale, mais pas l'apparition des moyens ; elle ressort de la négociation et des conventions collectives. Si un inspecteur intervient, il peut y avoir libération d'énergie, mais même si un syndicat existant avec cette aide fait naître un comité d'entreprise, le comité n'a pas encore de moyens : il faut que les moyens lui soient donnés par une négociation.

Vous évaluez les ressources des comités d'entreprise à une moyenne de 3 à 4 % de la masse salariale, mais vous ne préconisez pas de dispositions juridiques qui imposeraient des ressources minimales.

Les disparités sont très fortes, avec un écart de 0,5 % à 6 %. Quant à la contrainte juridique, elle n'allait pas dans le sens de l'actualité, la loi Auroux renforçant le pouvoir dans l'entreprise et les comités d'entreprise ont besoin d'assimiler leurs nouveaux pouvoirs avant d'aller plus avant. D'autre part, tout dépend aussi des moyens de l'entreprise : il peut être normal qu'une entreprise d'aviation possédant des marchés très constants, très solides, avec une valeur ajoutée très grande, puisse faire un effort plus important que le garagiste du coin. Mais, il y a tout un problème des petites entreprises. Comment peut-on dégager quelques fonds et les dégager sur un nombre suffisant de travailleurs pour que cela ait un sens ? Un certain nombre de comités d'entreprise qui existent, disposent aussi d'un pourcentage de la masse salariale quelquefois loin d'être insignifiant (1,5 % à 2 %), mais comme l'entreprise n'a que 60 à 70 travailleurs, l'ensemble représente peu et tout passe dans une fête très sympathique, dans un voyage très sympathique : est-ce la meilleure solution ? Car, s'il y a peu d'argent, il n'y a pas alors de choix. La fête durant laquelle on dépense tout est la solution qui dans ce cas s'impose. S'il y a beaucoup d'argent, les projets peuvent varier. Le problème est bien celui de la réunion, de la décision collective. C'est très difficile ; les syndicats et les comités d'entreprise sont très jaloux de leurs prérogatives et comment faire comprendre que réunir des moyens ne signifie pas obligatoirement distribuer l'argent aux uns et aux autres, mais que chacun peut profiter de ces moyens en fonction de ses apports, qu'il n'y a pas de moyens s'il n'y a pas apports communs en raison de l'investissement, du fonctionnement, etc., cela est difficile mais on est en bonne voie. Les choses changent, ces attitudes sont à l'ordre du jour dans des comités d'entreprise, dans les différentes centrales syndicales.

On trouve également des cas où des prestataires de services extérieurs à l'entreprise sont appelés en concurrence des activités du comité d'entreprise. C'est une menace de même que la dispersion des actions, l'éparpillement des comités, l'absence de liens entre structures voisines. Sans doute les phénomènes d'implantation industrielle et sociale sont-ils décisifs dans les différentes régions, dans les besoins industriels...

Les situations sont très différentes, et par conséquent, les besoins des travailleurs et les services qu'on peut rendre sont aussi très différents. Ce n'est pas une mauvaise chose que les modèles d'actions soient nombreux et je suis partisan du droit pour les comités d'entreprise de pouvoir totalement maî-

triser leurs fonds. C'est la seule institution française — on verra avec la loi Defferre si les communes en arrivent là, mais elles n'y sont pas aujourd'hui — qui maîtrise totalement, sans tutelle, les fonds dont elle dispose. C'est fondamental et il faut conserver cette disposition. Par contre, ce que je souligne en parlant de dispersion ce sont deux choses :

1 — C'est d'abord la nécessité d'efforts de coordination, de création de services communs, qui doivent rester libres et être l'œuvre des comités eux-mêmes en fonction de leurs originalités, de leurs spécificités. Dans la région parisienne les regroupements ne peuvent pas être semblables à ceux d'une région de mono-industrie comme la Lorraine ou comme le Nord ; ils peuvent prendre des formes de regroupement autour du comité central des établissements dispersés d'une même entreprise, ils peuvent prendre la forme de regroupements régionaux, la forme des regroupements qui ne tiennent pas compte des appartenances syndicales, ou qui se font au contraire à partir des affinités syndicales. D'autre part le comité d'entreprise est aussi le seul lieu en France qui n'a pas de base territoriale. Il est certes centré sur un seul établissement, mais il est centré sur le travail qui s'opère dans cet établissement puisque le comité doit dépenser de l'argent pour ces travailleurs et leurs familles et il peut le faire ailleurs. Par exemple, un comité d'entreprise peut être propriétaire d'une colonie de vacances, participer à la propriété et à la gestion de cette structure. Ainsi le comité d'entreprise n'a pas en charge une portion de territoire, mais une portion de la population. Cette originalité, il faut la maintenir, même si elle rend difficile les rapports avec les collectivités locales, quand bien même il y aurait sympathie politique entre les militants d'un comité d'entreprise et les élus d'une municipalité. On comprend pourquoi les rapports sont difficiles : les deux bases d'action sont différentes. Il faut laisser les combinaisons visant à améliorer le système, à lui permettre de mieux fonctionner, se faire, et ce sont des combinaisons d'entraide, des services communs ; il faut faire selon le désir des acteurs et non pas seulement en retombant dans l'ornière territoriale.

2 — La dispersion, c'est ensuite autre chose : il y a une deuxième forme de lutte contre la dispersion qui ne signifie pas regrouper, mais établir un fonds commun en matière d'information. J'ai été beaucoup frappé par l'originalité de beaucoup d'actions alors que ces actions sont totalement inconnues. C'est là que j'ai parlé de troisième secteur : on peut constater dans un domaine qui n'est pas tout culturel, le tourisme, que les plus grosses entreprises de tourisme en France ce sont des regroupements de comité d'entreprise : tourisme et travail, village vacances famille, ont investi en partie à partir des fonds des comités d'entreprise, leur réservant des places, etc., c'est aussi le comité des Œuvres Sociales E.D.F.-G.D.F., etc. De ces grosses machines, personne ne parle jamais. Le monde de l'information, le monde finalement intellectuel sait ce qu'est une entreprise multinationale, sait ce qu'est le Club Méditerranée, mais ne sait pas ce qu'est TOURISME ET TRAVAIL.

Il y a urgence d'une reconnaissance par l'Etat, mais aussi les médias, tout ce qui fabrique ici de l'opinion. Cependant, on peut se demander s'il n'y a pas décalage entre l'importance des activités conduites par les comités d'entreprise, en somme le secteur culturel qu'ils constitueraient, et la médiocre perception que les comités d'entreprise peuvent avoir de leur importance.

Absolument, il y a ce décalage. Chacun étant autonome, il ne connaît que lui. Je souhaite que chacun reste autonome, mais qu'il se sente partie prenante d'un ensemble. De ce côté, des actions doivent être développées et il faut jouer sur l'opinion. Il faut peut-être que l'Etat, le Ministère de la Culture, d'autres peut-être également, opèrent cette reconnaissance de façon tangible. Si vous voulez, les grandes centrales syndicales sont reconnues à la fois par l'Etat et par les médias ; par l'Etat, parce qu'il a mené à différentes reprises des négociations importantes avec elles, parce qu'il a repris certaines de leurs initiatives, parce qu'il est amené à discuter avec elles de sa politique sociale ; par les médias dans la mesure où, d'une façon parfois gênante, on a été dans le sens du vedétariat, et actuellement, on essaye de réduire la C.G.T., la C.F.D.T., ou F.O. à la personne de leur secrétaire général, c'est-à-dire à la notion d'une personne qui prend des décisions exécutées par d'autres, alors que nous savons tous que la réalité syndicale de base, c'est que bien des choses s'y passent qui ne sont pas décidées en haut même s'il y a une orientation, chose légitime, mais il y a une réalité vivante, ce qui n'est pas toujours le cas des partis politiques, une réalité vivante de base qui fait l'action. De même les comités d'entreprise n'ont pas de porte-parole. Les porte-parole syndicaux sont sollicités en général pour autre chose. Je n'ai jamais entendu un des trois secrétaires des syndicats cités interviewé à propos de la politique des œuvres sociales, par exemple, des comités d'entreprise, ou de la formation permanente qui pourrait être celle de la confédération. Il serait donc intéressant que l'Etat, par des gestes divers, opère cette reconnaissance. Mais cette reconnaissance doit passer dans les médias de façon à ce qu'on prenne conscience du poids économique, social et culturel, que ce secteur représente. Ainsi, peut être, ce secteur pourra mieux prendre conscience de lui-même. Parlant de réseau, c'est aussi une force de reconnaissance par lui-même qui multiplie les possibilités d'échanges : il y aurait autonomie d'un côté et de l'autre possibilités d'échanges. Je prendrai un exemple très simple : dans un comité d'entreprise de la région parisienne, un livre a été écrit par un travailleur partant à la retraite. Ce comité d'entreprise avance des fonds pour l'édition, il le vend et récupère aux 3/4 les fonds, mais où est son marché ? Il est dans l'entreprise. Cependant, comment l'ensemble des bibliothèques des comités d'entreprise, ou de façon plus restrictive l'ensemble des bibliothèques dirigées par un comité d'entreprise de même majorité, comment vont-elles le savoir ? Vont-elles aussi se considérer comme un marché privilégié pour cet auteur et pour ce type de production ? C'est une question à poser. Actuellement la réponse est encore négative ; notre problème est de la rendre positive.

On pourrait craindre que cette reconnaissance entraîne un processus d'institutionnalisation, dans le cas de l'Etat, peut-être, ou désigne par ailleurs des potentialités d'un marché intéressant ? Vous proposez le montage juridique d'un système coopératif pour faciliter les échanges dans une perspective de réseau.

Je parle d'un réseau ou de plusieurs réseaux, et il ne faut pas imposer d'unité. Il peut y avoir des coopératives, car la coopérative est une forme de mise en commun sans que le collectif ne passe sous la coupe de personne, et parce qu'elle reste bien délimitée dans son objet — ainsi, par exemple, mise en commun de services sans implication d'un partage idéologique. On peut ima-

« La ville repose sur l'épaule de l'ouvrier endormi... »

giner que des coopératives de diffusion et de production émanant de comités d'entreprise, diffusent ce qui leur est offert par cette origine sans intervention de considérations idéologiques pour savoir si cette production vient d'un comité d'entreprise à majorité d'une tendance ou d'une autre. Il s'agit d'une coopérative ; ce n'est pas de services d'Etat que les comités d'entreprise ont besoin même si l'Etat peut aider le départ de pareils services coopératifs. C'est dans cette perspective qu'on peut essayer de trouver un remède à la dispersion sans tomber sous la coupe de l'Etat et sans être récupéré par lui. C'est vrai également des collectivités régionales et locales. Il s'agit d'un autre type de partenaire et d'un autre type de contrat : à partir du moment où un partenaire qui ne repose pas sur une entité territoriale, mais sur une autre entité que l'identité de population, va contracter avec un partenaire qui gouverne un territoire, communal ou régional, il faudra inventer une forme originale de rapports sans que l'on puisse penser réduire les uns aux autres, ceux qui représentent une population à ceux qui administrent un territoire. Quant au secteur commercial, il s'est déjà penché sur le problème : s'il favorise la dispersion, c'est qu'il crée les appareils de mise à communication. Proposer des marchandises par l'intermédiaire d'un comité d'entreprise est recherché. Certains syndicalistes estiment que les comités d'entreprise n'ont pas à s'occuper de cette réalité ; d'autres pensent qu'ils doivent assainir ce marché puisque les travailleurs aiment bien acheter par le biais de l'entreprise. Toute proposition de caractère commercial qui se fait dans l'entreprise, pour des raisons qu'il faudrait affiner, toute proposition a du succès : j'ai, entre autres choses, l'impression que les acheteurs ont la sensation à ce moment de sortir du circuit territorial qu'on leur impose. Au vu du succès, soit le comité d'entreprise délaisse ce problème, et il peut y avoir alors récupération patronale par exemple, soit il essaye non pas de moraliser ces circuits, mais de les rendre plus conformes à ses propres vues. Il y a par exemple une manière de favoriser le marché d'un certain type de jouets quand on sait qu'on est porteur d'une consommation dans ce domaine. C'est le cas du comité d'entreprise, parce qu'il met en communication, au-delà des achats collectifs, des acheteurs individuels avec des entreprises, ces achats collectifs créent une communication et le rendent porteur d'un marché. Il y a donc deux attitudes, la « casse » ou la tentative d'utiliser la puissance du comité d'entreprise pour intervenir et modifier le marché. Je préfère cette attitude. On mesure là une véritable puissance économique et, dans mon exemple, le marché du jouet n'est pas indifférent à l'avenir culturel du pays.

Vous insistez sur la dimension de la production, et c'est aussi le sens d'un troisième secteur de l'action culturelle. On a parlé de lecture, on pourrait évoquer le cinéma, et des co-productions avec divers partenaires ; on connaît aujourd'hui des exemples de co-productions...

Oui, il y a des cas de co-production. Dans le Nord on trouve un projet de film — il doit s'appeler « VIEILLIR AUTREMENT » — où sont participants, dans une association qui s'est créée pour soutenir le film et collecter les fonds, des associations d'éducation populaire, des syndicats, des regroupements de comités d'entreprise. C'est un exemple et il y en a d'autres.

Dans ce cas, quelle place peut-on assigner à des professionnels de la culture

ou de l'action culturelle ? Il conviendrait d'éviter, comme vous le rappelez, que l'action des comités d'entreprise devienne un marché en expansion d'institutions ou de mouvements culturels... Vous citez l'exemple du centre de culture populaire de St Nazaire.

Il vaut mieux qu'il y ait réponse à une demande, et il faut aider cette demande à exister. Elle peut exister de toutes sortes de façons, soit directement dans les lieux de l'entreprise, soit dans des lieux à l'extérieur, peut être dans les lieux qui sont ceux du tourisme social, celui qu'on dit social. Les comités d'entreprise maîtrisent des aménagements, qui peuvent être utilisés, mais aussi avec l'aide de professionnels, éventuellement les meilleurs. L'intervention culturelle est aussi là chez l'architecte qui répond à la demande, à la condition qu'il le comprenne, et qu'il cherche une solution réellement adaptée à la demande. Le centre de culture populaire de St Nazaire regroupe les comités d'entreprise, les uns à majorité C.G.T., les autres à majorité C.F.D.T. et il n'est dominé par aucune des centrales. C'est son originalité. C'est un bon exemple, qui résulte d'une action menée depuis de longues années, car même en se regroupant, les comités d'entreprise de St Nazaire s'adressent à la population des entreprises, population qui habite à St Nazaire mais aussi ailleurs, et s'adressent à elle en tant que population qui travaille alors que la municipalité s'adresse aux gens qui habitent St Nazaire, et sur la base de sa responsabilité territoriale. Les deux démarches sont parfaitement légitimes du point de vue de chacun des partenaires ; elles sont certainement complémentaires mais ne se recouvrent pas entièrement et il peut en résulter certains conflits. Il vaut mieux deux démarches avec ces conflits qu'une démarche unique. Les conflits résultent de la différence de nature des institutions, dans ce cas, plus que de la différence d'orientation politique.

Les comités d'entreprise peuvent aussi permettre de voir comment l'action culturelle des comités d'entreprise peut aborder le problème des rapports avec les professionnels, avec les créateurs, dans un cadre différent que dans le cadre municipal. Dans le cadre municipal, on sait qu'il existe un conflit de pouvoirs : les animateurs, au nom de leur déontologie, de leur droit à l'expression, à la création, dans un certain nombre de cas, récusent le pouvoir municipal même si ce pouvoir les subventionne et se trouve d'une orientation politique à peu près proche de la leur. Quand il s'agit d'actions menées par les comités d'entreprise, le pouvoir politique, celui des militants syndicalistes élus, est plus présent que dans les municipalités. Les animateurs sont, non pas moins libres, mais plus les exécutants d'une politique que les créateurs d'une politique. Evidemment, toutes les tentatives pour unifier l'animation signifient une prise de pouvoir plus grande par les animateurs, alors que des tentatives pour diversifier l'animation signifient automatiquement plus d'autonomie des gens qui sont élus, que ce soit au niveau de la commune, au niveau des comités d'entreprise ou d'autres formes d'actions. Quant au personnel que les comités d'entreprise emploient, il est plus ou moins important, mais dans bien des cas c'est d'abord un personnel technique avant d'être un personnel d'animation. Quand il y a personnel d'animation, ce personnel est intégré. Si l'on reprend l'exemple du centre de Culture Populaire de St Nazaire, le centre a des ateliers de théâtre qui ont présenté des spectacles extrêmement intéressants, ateliers de théâtre qui regroupent des amateurs soutenus par un anima-

teur professionnel. L'atelier théâtre est autonome dans son travail, mais le choix des spectacles est fait en commun par l'atelier théâtre, donc aussi son animateur professionnel, et par le centre de Culture Populaire lui-même, par les différents militants syndicalistes que les comités d'entreprise y ont délégués. C'est un exemple, et il y en a d'autres du même type. Les commissions lecture des comités d'entreprise jouent un rôle important ; je ne sais pas s'il y a beaucoup de bibliothèques municipales qui disposent d'une commission de lecture. Le bibliothécaire, quand il y en a, et qu'il est un professionnel, n'est pas seul maître à bord après Dieu au nom de ses capacités professionnelles ; il reste un instrument d'exécution d'une politique ; cette politique peut être contestée, mais elle existe. L'élection des membres du comité d'entreprise tous les deux ans tend à renforcer cette disposition politique — en dehors des problèmes de contrôle des activités des entreprises, car c'est une autre affaire. Enfin les militants syndicalistes en tant que syndicalistes sont responsables de la gestion et ne sont pas portés à la délégation.

Souhaitant l'établissement d'une politique contractuelle avec l'Etat et les collectivités locales, vous préconisez un ensemble d'interventions d'ordre juridique et le soutien de certaines expériences. Parmi ces expériences, on compte les centres de documentation sociaux, les services communs, le développement de nouvelles formes de prêt, une politique de la lecture liée aux possibilités du tourisme social, les maisons de la vie quotidienne, un certain nombre de possibilités, de lieux également dont le développement devrait être encouragé.

Le principal est peut-être d'évoquer des centres de documentation sociaux. C'était une idée qui venait de la mission de développement culturel, dès avant le 10 mai, et du Fonds d'Intervention Culturelle. L'idée est de réunir dans des lieux qui ne sont pas obligatoirement des bibliothèques, à la fois des documents et des possibilités de conseils sur des problèmes divers, y compris des problèmes de vie quotidienne, de bricolage, de cuisine, mais aussi des problèmes de loisirs, des problèmes juridiques, etc. Les supports peuvent être très divers ; de là la question des comités d'entreprise : pourquoi pas des entreprises supports de centres de documentation sociaux, qui soient chargées de combiner une action vers une population spécifique et une action vers un territoire ? Il y a aussi des possibilités de recherches, sur ce qui est aujourd'hui une publication adaptée à son objet : doit-on éditer une recette de cuisine de la même façon qu'on édite un document qui aide à la compréhension du montage et du démontage d'un carburateur ? Quel est le type de support, quelles formes de mots, de phrases doivent intervenir ?

Il y a aussi l'exemple des maisons de la vie quotidienne.

Je ne voudrais pas qu'on s'imagine qu'il existe déjà un modèle tout fait. Ce qui m'a frappé c'est l'existence de petits équipements dans quelques lieux. Ce sont des équipements qui ont la caractéristique d'être simplement des lieux d'accueil d'activités ; ainsi ne sont pas organisées d'activités à partir de l'équipement à la différence de ce qui se passe dans des M.J.C. ou des Centres Sociaux traditionnels. Il y a là des formes de mise à disposition — on en

revient à la notion de services. Les comités d'entreprise sont tout à fait capables de promouvoir des services plus ou moins complets, des ateliers qui ne sont pas des lieux d'animation. Dans le socio-culturel, l'atelier a toujours été secondaire par rapport au rassemblement des gens dans l'atelier ; je crois que c'est le service qui est premier, le rassemblement se fera de surcroît s'il doit se faire, et il se fera sur des bases affinitaires diverses ; on rassemblera donc une population et jamais la population. Il me semble que les comités d'entreprise pourraient intervenir dans ce domaine : ils pourraient soit avoir ce type d'équipements pour eux-mêmes, soit le prévoir en commun avec une municipalité, un quartier, permettant ainsi de faire avancer certaines idées de polyvalence dans le temps. En effet, les travailleurs qui sortent d'une entreprise à 17 heures peuvent avoir envie de ne pas aller obligatoirement dans leur quartier, mais dans le quartier où se trouve l'entreprise, d'aller s'occuper de leurs photos, de menuiser ou de faire toute autre activité ; leur problème ne coïncidera pas alors avec les enfants du quartier, ou les adolescents du quartier... Ce peut être une manière de jouer cette polyvalence. Mais, il ne faut pas prendre cette déclaration comme la proposition d'une nouvelle génération d'équipements ; c'est autre chose, ce sont des équipements qui doivent être gérés et non pas animés, ce doivent être des auberges espagnoles où chacun amènera son animation avec lui. Il serait intéressant de faire quelques expériences afin que, dès le départ, cette dimension de la présence d'institutions qui n'ont pas de responsabilités territoriales, mais ont en charge la responsabilité d'une population soit soulignée. C'est un autre mode de collaboration à inventer que celui qu'on voit d'habitude où on crée une institution ; il ne s'agit pas là de créer une institution, il s'agit d'apporter des fonds, des moyens à un service dont chacun reste maître. S'il y a désaccord, il y aura rupture d'un contrat et chacun reprendra ses fonds. Dans le cas des bibliothèques on peut très bien imaginer que dans un même lieu sont gérés des livres dont certains appartiennent de façon claire à une commune, et dont d'autres appartiennent de façon aussi claire à un comité d'entreprise et que, par suite de changement de municipalité ou du changement de majorité du comité d'entreprise, etc., la collaboration cesse et que chacun reprenne les moyens qu'il a mis dans l'affaire, y compris les livres édités et gérés en commun. L'idée est que toutes les collaborations contractuelles sont possibles et doivent être encouragées ; rechercher ces collaborations est une démarche fondamentalement opposée à celle qui aboutit à recouvrir le territoire d'institutions.

Vous accordez une grande importance à des formes de recherches liées à la transformation de la culture du travail. Vous citez le cas d'un projet en Bretagne sur la culture.

C'est un projet de la D.R.A.C. Il me semble intéressant de souligner deux points importants. D'abord les comités d'entreprise doivent s'impliquer dans la recherche ; leur propre sécurité, leur pérennité, leur développement dépend en partie de la manière dont ils s'impliqueront. Si on se demande comment les conditions de travail modifient les attitudes des travailleurs, les comités d'entreprise et les syndicats sont concernés en premier chef, car ce seront aussi les attitudes des travailleurs vis-à-vis d'eux positivement ou négativement qui seront modifiées. L'évolution de la culture des travailleurs ne peut pas leur être

« La ville repose sur l'épaule de l'ouvrier endormi... »

indifférente pour des raisons de fond et des raisons de tactique. Il y a intérêt à ce qu'ils s'impliquent, sur une base contractuelle, et trouvent les moyens que des travailleurs soient l'objet de la recherche et y participent activement.

Que serait cette participation des travailleurs de façon à ce qu'ils disposent de capacités nouvelles d'intervention sur l'entreprise ?

Il y a plusieurs niveaux. Je connais en Moselle, un groupe de préretraités qui se pose la question de la mémoire collective ; ce groupe a une conscience très vive de ce qu'il doit chercher, mais il manque de méthodes ; ces méthodes il peut les acquérir, et quand elles le seront, un certain type de collaboration pourra s'engager avec éventuellement un chercheur plus qualifié. Ils peuvent être chercheurs. C'est aussi vrai pour des militants syndicalistes qui cessent, ayant atteint un certain âge mais ne cessant pas de travailler, d'être des militants, des responsables sur qui repose telle ou telle section syndicale ; la relève arrivant, ces hommes sont disponibles et déjà en partie formés pour être des éléments de recherche. On peut leur donner une formation complémentaire : on retrouve la formation permanente. C'est aussi vrai pour des jeunes : pourquoi ne pas les faire réfléchir sur leurs propres conditions, en les aidant à se former à cette réflexion ? Il y a donc un chemin à trouver qui permette aux gens d'être des chercheurs sur leur propre histoire, ce qui n'exclut pas des chercheurs mais propose des formes de collaboration à trouver ; au Creusot, à l'Ecomusée, on s'en préoccupe, des stages de formation sont prévus. A Nantes, autour de Documentation et Travail, créé par les mairies de la région nantaise et l'ensemble des unions départementales syndicales, on s'en occupe aussi.

Et pour l'audio-visuel, quelles possibilités de production ?

Des comités d'entreprise, des syndicats, des organisations d'Éducation Populaire, des foyers de Jeunes Travailleurs, des associations, TOURISME ET TRAVAIL peuvent être producteurs... On n'a pas encore pris ce chemin. Dans une réunion récente sur la 4^e chaîne de T.V. une des propositions faites allait dans le sens contraire, y compris de la loi sur l'audio-visuel, disant qu'il n'y aurait pas d'institution IV^e chaîne, qu'il y aurait un matériel technique, une antenne, des studios, mais que le temps serait, par exemple, distribué à certains groupes sociaux, à certaines organisations, avec charge de produire ou d'accueillir les productions qui le voudraient. L'avantage serait important : actuellement le temps disponible se négocie avec un nombre très faible d'interlocuteurs, qui disposent d'un pouvoir énorme ; la division du temps disponible amènerait une multiplication des possibilités et des charges de négociations, et donc de faire assurer les choses qu'on peut souhaiter. Ce n'est pas un problème de dilemme des produits grand public et des produits dits culturels ; à la T.V. aussi, il y a de la place pour des productions populaires de qualité. Elles n'intéressent apparemment personne jusqu'à présent ; on laisse en tête à tête ce qu'on appelle le commercial vulgaire et la culture avec un grand C. Le succès de certaines œuvres de fiction montre qu'il y a place pour autre chose.

Quelles conclusions peut-on tirer ?

Si l'on veut conclure, on peut dire que le rapport en question peut être discuté, qu'il est souhaitable qu'il se discute ; mais sans attendre que la discussion soit finie, il implique une action. C'est à travers les expériences les plus diverses que s'opèrera la reconnaissance de la culture du travail et une recherche sur ce qu'elle est effectivement aujourd'hui. Les expériences, je souhaite les voir se réaliser. On peut dire que quelques mois après le rapport, ayant rencontré beaucoup de gens à propos d'expériences existantes ou possibles, le fait même que cette idée de convention avec un ministère, de contrat sur certains objectifs, est possible, provoque un certain nombre de demandes, non pas simplement au sens classique et bête de demandes de subventions, mais de découvertes de potentialités ; « nous pouvons faire cela, mais nous n'y avons pas pensé » ou « nous n'osions pas ». On peut alors avancer. On peut faire une expérience, prouver qu'elle est possible et demain la faire sans aide. Un projet peut ne pas rencontrer l'adhésion de certains membres d'un comité, mais un projet partagé avec l'Etat, permettra de faire des expériences et de passer à des conclusions sur quelque chose de déjà fait, de lever un doute s'il peut exister, de confirmer le sérieux d'une action.

Quant à la décentralisation, je crois que les rapports contractuels avec les collectivités locales seront favorisés, dans la mesure où les collectivités locales seront mieux maîtresses de leurs affaires, auront une moindre tutelle et se rapprocheront du type de liberté qui est la liberté des comités d'entreprise. Avec les régions, cela dépendra de l'orientation politique des régions ; la collaboration devrait aussi être possible. Mais il y a aussi quelquefois des disproportions, car telle ou telle entreprise, en région parisienne, dispose parfois d'un budget qu'une collectivité locale, une commune, lui envierait ou qu'une direction ministérielle envierait. Les rapports entre eux sont des rapports entre gens où celui qui sollicite une subvention n'est pas le plus pauvre, ce qui donne un sens politique, car à la limite tel comité d'entreprise pourrait facilement agir sans le concours d'un ministère.

*Les Cahiers de l'Animation/B.J.
Juillet 1982*

FONDA

Fondation pour la Vie Associative

LETTRE D'INFORMATION

Le N° 9/10 vient de paraître. Il apporte une nouvelle contribution au débat sur les :

PROPOSITIONS POUR LA PROMOTION DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le bilan provisoire d'un débat qui se poursuit peut se résumer en trois points :

- *la constatation de convergences solides dans l'ensemble du monde associatif ;*
- *une demande pressante pour que des mesures rapides soient prises pour promouvoir la vie associative sans attendre une nouvelle loi ;*
- *l'exigence d'une réflexion en profondeur dont on ne peut pas faire l'économie pour donner à la vie associative des moyens totalement nouveaux afin qu'elle puisse jouer un rôle essentiel dans la société du temps libéré et maîtrisé de demain.*

VENTE PAR ABONNEMENT :

8 numéros par an - Adhérents : 50,00 F

Non adhérents : 250,00 F

FONDA - 18, rue de Varenne - 75018 Paris - Tél. 549.06.58

LES EQUIPEMENTS DE LOISIR SOCIAL

Une importante arrivée à un décret ministériel récente (ordonnance du 2 juin 1982) précise les orientations d'une politique d'équipements de loisir social et des activités de plein air. Avec la loi du 2 mars 1982 sur les droits et les libertés des communes, des départements et des régions, des modalités nouvelles de répartition des crédits d'investissement doivent être trouvées. C'est dans une perspective d'égalité d'accès à des loisirs de qualité, et de développement de la vie associative, que les services de l'Etat sont appelés à intervenir sur des bases nouvelles.

Partant d'une analyse de la situation socio-économique actuelle, caractérisée par l'accroissement de la population croissante, l'augmentation progressive du temps libre, l'évolution vers des loisirs plus diversifiés, mais aussi la réalité de la crise économique, une définition de loisir social est proposée. Il s'agit en fait de « l'ensemble des activités de loisir ouvertes à toutes les couches de la population sans limite d'âge, dans le cadre de structures d'accueil polyvalentes de loisirs créés ou mis à la disposition de cet afflu ». Le loisir social doit ainsi favoriser la rencontre et, ce fait, sont privilégiées les actions qui se déroulent dans des espaces polyvalents.

Si le loisir social désigne l'accès de tous à un grand nombre de structures polyvalentes destinées à des fins d'échange et d'ouverture au grand public, l'équipement de loisir social est caractérisé par plusieurs traits :

- la polyvalence des fonctions,
- la pluralité des activités (sportives, culturelles, ludiques et de détente),
- la répartition et l'aménagement d'espaces qui ne répondent pas à des normes dimensionnelles contraignantes,
- enfin, une conception sociale et économique permettant de garantir une utilisation optimale dans le temps et dans l'espace et de mieux maîtriser les coûts de gestion.

Parmi l'ensemble des équipements qui peuvent justifier cette définition, sont retenus principalement les équipements couverts polyvalents des quartiers urbains ou des zones nouvelles (maisons pour tous, foyers communaux, foyers ruraux, locaux collectifs résidentiels...) qui, par leur mode de fonctionnement, peuvent être rattachés à l'appellation générale de « maisons du Temps Libre », ainsi que les locaux et locaux d'activités spécifiques de l'éducation (clubs sportifs, centres de rééducation de personnes handicapées, etc.) et les locaux de loisir de plein air.

Chroniques

Les maisons du Temps Libre relèvent de principes précis : ouvertes à un large public, elles se développent de façon associative, mais non par nécessité, par un groupe restreint d'usagers. L'équipement de ces maisons apparaît polyvalent ; mais sont privilégiées les activités de loisir de plein air et d'ouverture au grand public. L'équipement de ces maisons doit être polyvalent et ouvert à tous les publics, favorisant ainsi le développement de structures polyvalentes de rééducation de personnes handicapées.

En milieu rural, l'aménagement des « maisons du Temps Libre » doit être favorisé par le fait qu'en milieu rural, surtout dans les zones défavorisées ou isolées, la maison du Temps Libre doit être un lieu d'accueil et d'animation

FONDA

Fondation pour la Vie Associative

LETTRE D'INFORMATION

Le N° 4/10 vient de paraître. Il apporte une nouvelle contribution au débat sur les :

PROPOSITIONS POUR LA PROMOTION DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le bilan provoque d'un débat qui se poursuit peut se résumer en trois points :

— le constat de l'existence d'un déficit dans l'ensemble du monde associatif ;

— une demande pressante pour que des mesures soient prises pour promouvoir la vie associative sans attendre une nouvelle loi ;

— l'urgence d'une réflexion en profondeur dont on ne peut pas faire l'économie pour donner à la vie associative des moyens totalement adaptés à son rôle et à son développement dans la société de demain.

Propositions

TAUX PAR ABONNEMENT :

Adhérents par an - Adhérents : 30.000 F
Non adhérents : 250.000 F

FONDA - 16, rue de Valenciennes - 59128 Paris - Tél. 549 06 35

LES EQUIPEMENTS DE LOISIR SOCIAL

Une importante annexe à une circulaire ministérielle récente (datée du 2 juin 1982) précise les orientations d'une politique d'équipements du loisir social et des activités de pleine nature. Avec la loi du 2 mars 1982 sur les droits et les libertés des communes, des départements et des régions, des modalités nouvelles de répartition des crédits d'investissement doivent être instaurées. C'est dans une perspective d'égalité d'accès à des loisirs de qualité, et de développement de la vie associative, que les services de l'Etat sont appelés à intervenir sur des bases nouvelles.

Partant d'une analyse de la situation socio-économique actuelle, caractérisée par l'accroissement de la population citadine, l'augmentation progressive du temps libéré, l'évolution vers des loisirs actifs et diversifiés, mais aussi la réalité de la crise économique, une définition du loisir social est proposée. Il s'agit en fait de « l'ensemble des activités de loisirs ouvertes à toutes les tranches de la population sans limite d'âge, dans le cadre de structures d'accueil spécifiques ou de locaux créés ou mis à la disposition à cet effet ». Le loisir social doit ainsi favoriser la rencontre et, à ce titre, sont privilégiées les actions qui se déroulent dans des espaces polyvalents.

Si le loisir social désigne l'accession du plus grand nombre, à des conditions économiques adaptées, à des fins d'échange et d'ouverture culturelle aux loisirs, l'équipement dit de loisir social est caractérisé par plusieurs traits :

- la plurivalence des fonctions,
- la plurivalence des activités (fonctions d'accueil et de rencontre,
- la réalisation et l'aménagement d'espaces qui ne répondent pas à des normes dimensionnelles contraignantes,
- enfin, une conception souple et économique permettant de garantir une utilisation optimale dans le temps et dans l'espace et de mieux maîtriser les coûts de gestion.

Parmi l'ensemble des équipements qui peuvent justifier cette définition, sont retenus principalement les équipements couverts polyvalents des quartiers urbains ou des petites communes (maisons pour tous, foyers communaux, foyers ruraux, locaux collectifs résidentiels...) qui, par leur mode de fonctionnement, peuvent être rattachés à l'appellation globale de « maisons du Temps Libre », ainsi que les locaux et ateliers d'activités spécifiques de l'éducation populaire ; les espaces de récréation de plein air ouverts au public ; et les équipements du tourisme à vocation sociale et d'hébergement : camping, caravaning, centres familiaux de vacances, gîtes, etc.

Les maisons du Temps Libre relèvent de principes précis ; ouvertes à un large public, liées au développement de la vie associative, mais non pas appropriées par un groupe restreint d'utilisateurs, l'équipement de ces maisons apparaît polyvalent ; elles sont enfin implantées au cœur de l'habitat à partir d'opérations éventuelles de réhabilitation de bâtiments existants.

En milieu rural, l'implantation des « maisons du Temps Libre » doit être favorisée tandis qu'en milieu urbain, surtout dans les quartiers défavorisés ou excentrés, la maison du Temps Libre doit être un lieu d'accueil et d'animation

non contraignant, un maillon important de la lutte contre la marginalisation dans toutes ses formes, un moyen d'accès à la culture, étape indispensable de découverte et d'initiation qui peut s'appuyer sur des pratiques spécialisées proposées dans les équipements spécifiques ».

Doter les régions et les départements d'outils indispensables à une politique planifiée, satisfaire les aspirations des citoyens, développer les espaces linéaires de randonnée et de loisirs itinérants, multiplier les actions destinées à favoriser accueil, information et éducation du public, enfin mieux insérer l'animation et le fonctionnement dans le milieu d'accueil, sont les tâches assignées au développement des espaces de récréation et de plein air. Ainsi, afin de faciliter dans un cadre cohérent des actions de réservation, de préservation et d'aménagement de l'espace, des schémas directeurs des loisirs aux niveaux régional et départemental doivent être élaborés.

Pour accroître la place offerte aux espaces récréatifs, des opérations de réhabilitation de l'habitat, de reconversion, ou de réalisation de zones d'urbanisation nouvelles doivent être encouragées pour augmenter le nombre des espaces de pied d'immeuble, développer les parcs de loisirs de quartier ou de ville, de grande superficie, ouvrir au public des espaces récréatifs et sportifs, des établissements d'enseignement, municipaux ou non, en dehors de l'utilisation scolaire, permettre de transformer temporairement en lieux d'animation des espaces inutilisés pendant des temps de loisirs grâce à des structures démontables et transportables.

Le développement des espaces libres en secteur péri-urbain de proximité apparaît nécessaire et sera conduit par les collectivités publiques grâce aux différentes procédures existantes qui permettent la réservation, l'affectation et la préemption, vers une politique de réserves foncières évitant la privatisation des espaces restant disponibles. Cependant, les programmes d'équipement

seront orientés vers des aménagements simples, non normatifs, liés au développement de l'accueil et des activités ouvertes au grand public.

Une meilleure insertion des réalisations dans le milieu d'accueil doit être cherchée, en associant étroitement ce milieu d'accueil à toutes les étapes de réalisation. Conforme à l'esprit décentralisateur, une telle approche favorise le plein emploi des équipements, implique la population locale dans les actions d'animation et d'étude du milieu, adapte les réalisations aux nécessités économiques locales, répartit équitablement les charges et satisfait les besoins en équipements de loisirs des populations. Les équipements d'hébergement, conçus ici comme l'hébergement destiné principalement aux temps de loisirs courts (durée maximum de 2 à 3 jours) renvoient à plusieurs formes.

Pour les formules itinérantes, la politique des points d'accueil-jeunes doit être poursuivie en réaffirmant son fondement sur la notion de réseau et sur l'idée d'itinéraire, ainsi que sur une recherche de complémentarité d'utilisation en dehors de leur objectif prioritaire.

Dans les bases de plein-air et de loisirs, il convient d'encourager le développement de diverses possibilités d'hébergement de passage, en liaison avec d'autres équipements de loisirs. Il faut enfin favoriser l'utilisation du patrimoine immobilier rural ; c'est là un patrimoine tout à fait convenable à une réhabilitation de type chantier de jeunes et à une utilisation sous forme associative au bénéfice des citoyens et des ruraux.

Enfin, il faut ouvrir au loisir social des équipements spécifiques, pour assurer une meilleure rentabilité sociale aux équipements lorsque cette spécificité est de nature à entraîner le sous-emploi.

On peut citer dans cette perspective, des centres de vacances, ouvrables au loisir social en dehors des périodes de congés scolaires, en vue de tourisme à vocation sociale, des équipements

sportifs, où l'on peut favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive et aux activités de détente hors l'adhésion obligatoire à une association ou à un club.

L'accent doit être porté sur les actions d'innovations ; en la matière, sont cités les Antennes Mobiles d'Animation, les équipements de loisirs temporaires, les nouvelles formules de vacances familiales itinérantes qui associent et valorisent différents moyens de transport et d'hébergement.

*

TOURISME SOCIAL ET AMÉNAGEMENT DES LOISIRS

A l'occasion d'une conférence de presse, donnée le 23 juin 1982 à la Direction du Tourisme, le ministre du Temps Libre a présenté aux journalistes un rapport sur le tourisme social à partir d'une mission confiée à M. Jean-Baptiste Grosborne, ingénieur général des Ponts et Chaussées, et dont l'objet était l'analyse de la situation du tourisme à vocation sociale et des problèmes posés par l'hébergement dans le cadre des loisirs de fin de semaine. Dans le cadre de sa politique de démocratisation des loisirs, le ministre a présenté sept orientations de travail élaborées à partir des informations fournies par le rapport. Il s'agit d'autant d'axes d'une politique du loisir qui implique décentralisation des actions, mise en valeur du patrimoine collectif et réduction des inégalités.

En effet, comme premier objectif, les Fonds Publics doivent servir à enrichir le patrimoine public. Manifestant sa volonté d'aider la réalisation de « propriétés sociales », l'Etat favorisera

financièrement les réalisations dont les maîtres d'ouvrages sont les collectivités territoriales, les syndicats intercommunaux, les syndicats mixtes communes-départements, voire régions. Il est en outre posé que ces réalisations devraient être gérées et animées par les associations à buts social et culturel. L'Etat entend ainsi engager une politique volontariste de réservation foncière.

Le 9^e Plan développera, par ailleurs, l'équipement social en incitant les nouvelles collectivités territoriales à mettre en place des schémas d'aménagement régionaux pour le tourisme et les loisirs, dans la perspective d'une loi cadre d'équipement social, s'intégrant à l'indispensable planification nationale.

De même, une meilleure connaissance des rôles culturel, économique et social du tourisme et des loisirs est nécessaire. C'est la signification de la création de l'Agence Nationale d'Information Touristique (A.N.I.T.), mais aussi de la réforme très prochaine des Comités Régionaux du Tourisme et des Loisirs (C.R.T.L.) pour permettre aux régions, qui y seront invitées, de doter ces organismes de moyens leur permettant de connaître et maîtriser le mieux possible les aspects économiques, sociaux et culturels de ce secteur d'activités.

La nécessité de donner au secteur Tourisme et Loisirs un rôle qui s'apparente à celui d'une industrie moderne conduit à mieux utiliser les outils d'observation existants, éventuellement à en créer d'autres en collaboration avec le ministère de la Recherche et de la Technologie et avec l'I.N.S.E.E.

L'Etat apportera son aide technique aux collectivités : des équipes régionales d'assistance technique seront créées dans les collectivités territoriales avec un rôle contractuel de représentant de l'Etat dans le cadre des contrats de Plan avec les régions, ou à la disposition des collectivités locales. Ces équipes devraient être placées auprès des Directions Régionales Temps Libre.

Mais le recensement des moyens existants, dont le rapport souligne l'insuffisante utilisation est nécessaire. Pour chaque région un « bilan dynamique de l'offre » sera établi à partir des directions régionales Temps Libre / Jeunesse et Sports et des délégations régionales au Tourisme.

Deux programmes expérimentaux pour les hébergements seront engagés, dans le cadre d'une opération d'adaptation et de développement des hébergements de vacances, inscrite au Plan. Il s'agit d'un programme de réhabilitation d'installations de vacances à vocation sociale et culturelle, en harmonie avec le programme de réhabilitation de centres

de vacances défini par le ministre délégué à la Jeunesse et aux Sports et en liaison avec la C.N.A.F. ; et d'un programme expérimental, dans le cadre de la révision et de la simplification de la réglementation des Parcs Résidentiels de loisirs, avec pour orientation le développement des hébergements provisoires de plein air dans des zones à forte pression saisonnière.

Il est évident enfin que ces expériences et ces réalisations bénéficieront de la meilleure information ; les moyens de la valorisation sont encore à étudier (fiches dans la presse spécialisée, montages audiovisuels, expositions itinérantes, etc.).

FOIRE AUX ASSOCIATIONS

Pour la cinquième année Chalon-sur-Saône avait invité ses associations à se montrer au grand jour. Pour cela les stands de la foire commerciale ont été mis à la disposition des 200 associations de la ville. Plus de 120 ont répondu présentes et sont venues pour témoigner de l'effort qu'elles poursuivent tout le long de l'année.

Majorettes en tête d'une des fanfares de la ville, la foire a été ouverte. Le public est venu nombreux à cette fête d'un genre nouveau. Les militants se sont mobilisés pour décorer les stands et tenter de faire connaître les aspects les plus visibles de leur action. Pour les fanfares, les lyres et autres harmonies, pour les centres de loisir, la Société d'horticulture ou les amis des oiseaux ou de la nature, peu de problèmes pour manifester leurs activités. Pour les autres associations, le traditionnel tract et la brochure austère sont des instruments de communication que complète efficacement la parole du militant qui tient la permanence à la foire. L'auto-collant plus au goût du jour se faisait cher cette année.

La Confédération Syndicale du cadre de vie aura-t-elle convaincu les Chalonais d'organiser leur vie sur les quartiers, le Comité des chômeurs qu'il faut créer des emplois, l'Union Féminine Civique et Sociale aura-t-elle recruté des femmes pour se préparer et se former à être candidates aux prochaines municipales ? Le Taro-Club aura-t-il plus de joueurs ? et la Libre-pensée plus d'adeptes ? Là n'est sans doute pas le but recherché.

Deux jours de fête et la vie associative reprendra avec ses enjeux, ses conflits un moment oubliés grâce aux flonflons. Déjà chacune d'entre elles pense à obtenir un nouvel emplacement mieux situé. L'année prochaine, l'organisatrice aura encore du pain sur la planche pour concilier les désirs de chacune.

Depuis 1978, deux fois plus d'associations se montrent à la foire. L'exemple chalonais a été repris par plusieurs villes, le plus souvent sous la pression des associations. De leur utilité sociale les associations ne doutent pas. Apparaître sur la place publique donne au mouvement associatif sa reconnaissance sociale et signifie sa prise en compte par l'instance municipale.

G. Poujol

ASSOCIATIONS ET ACTIVITÉS ECONOMIQUES

Le collège des Etudes Coopératives, Associatives et Mutualistes des Pays de Loire organisait à la Faculté de Droit et de Sciences Economiques du Mans, les 3, 4 et 5 juin, un colloque sur le thème : « Associations et Activités Economiques ».

En toile de fond :

— l'Automobile Club de l'Ouest (A.C.O.) (250 permanents, 30 bureaux, 15 000 adhérents, et un budget annuel de soixante millions de francs) ;

— un différent avec la Direction Générale des Impôts : « l'Automobile Club de l'Ouest effectue des activités à caractère commercial, il y a recherche d'excédents de recettes avec recours à des méthodes commerciales »;

— et l'ombre des projets de réforme de la loi de 1901, accentué par l'absence des représentants prévus du ministère du Temps Libre et de la Délégation Interministérielle à l'Economie Sociale.

Quatre interventions plantèrent le décor des discussions (la situation de l'A.C.O. face aux activités économiques, la position d'un universitaire, la présentation du projet de loi relatif à la promotion de la vie associative, et l'opinion d'un juriste praticien des associations), avant que la centaine de participants ne se répartissent en quatre commissions : Fiscalité et Gestion, Financement, Reconnaissance d'utilité sociale et Evolution des structures juridiques.

Plusieurs mérites à cette rencontre :

1 — Elle a permis de clarifier, sinon de rappeler un certain nombre de principes quant à l'utilisation de la loi et à ses limites..., la définition « économique » de l'association est précisée dans les textes, puisque la répartition des bénéfices est interdite, la possession d'immeubles possible, dans le cadre de l'objet social, et la dévolution des biens réglementée en cas de dissolution. Toute activité économique est possible quand elle rentre dans le cadre de l'objet social. Mais « l'image de marque » de l'association est différente des autres structures dans ses rapports au marché et à ses utilisateurs, à ses membres.

Il s'agit donc bien de ne pas confondre, *activités économiques* et *but lucratif*. Les activités « commerciales » sont légales si elles sont conformes à l'objet statutaire et si la gestion est désintéressée.

2 — Le souhait a été exprimé de ne plus séparer les activités des associations en différentes catégories, pour isoler les activités économiques non conformes à l'objet social, quand elles concourent à la réalisation de cet objet.

3 — La nécessité de développer le financement interne par une facilitation du mécénat populaire a été évoquée ainsi que les financements externes par la création de sociétés de cautionnement mutuel, et la prise en compte des associations dans l'Institut de Développement de l'Economie Sociale.

4 — Le débat sur la reconnaissance d'utilité sociale a suscité des interrogations : peut-il, doit-il, y avoir « du social » sans retombées économiques ? Pourquoi cette vision moralisante sur le « commercial » et cette suspicion à l'égard de « l'entreprise » ?

En synthèse des débats, deux réticences étaient exprimées ; apparemment contradictoires :

— une « réticence à une structuration de la vie associative », dans le respect des sensibilités diverses qu'elle représente ;

— une « réticence à la discrimination », au nom d'un double droit : le droit à la liberté, et le droit à la différence.

Finalement on a parlé à demi mots au Mans sur les activités économiques des associations. La toile de fond pesait lourd... et dans les coulisses, les associations de gestion, les associations prestataires de services, les branches de pression du secteur sanitaire et social (pourquoi ne jamais parler de celles qui existent dans les secteurs culturels et socio-culturels ?) avaient une bien grande réticence à parler argent...

D'où vient donc cette exigence d'être dans le domaine du non-droit ? et au nom de l'éthique de vouloir échapper au juridique et à l'économique ? La question a été posée clairement, au cours du colloque, il convient maintenant d'interroger les pratiques pour trouver des réponses...

Jean-Louis Plé

(LES ACTES DU COLLOQUE seront publiés fin 1982, se renseigner au :

C.E.C.A.M.
Faculté de Droit
Route de Laval
72000 LAVAL)

EDUCATION NATIONALE ET ASSOCIATIONS

Le ministre de l'Education Nationale vient de signer une importante instruction concernant les procédures de mises à disposition de membres des personnels du ministère au bénéfice des mouvements et des associations qui prolongent l'action du service public de l'Education Nationale. Reconnaisant le rôle joué par les œuvres péri- et post-scolaires, et la part prise par certains personnels de ce ministère, le ministère reconnaît que cette participation doit être considérée comme « faisant partie intégrante de sa mission, même si elle ne représente qu'une part dans un ensemble où la diversité des interventions est la règle, et la garantie des initiatives et des choix ». Ainsi, « c'est pour mieux assurer sa présence et sa volonté de poursuivre une œuvre d'éducation qui ne saurait être achevée, aussi bien à la sortie de la classe qu'au terme de la scolarité obligatoire, que le ministère de l'Education nationale entend renforcer, sous une forme conventionnelle, les liens qui peuvent l'unir à des associations dont le rôle s'inscrit dans l'esprit et le prolongement direct du service public d'éducation et dans une perspective d'éducation permanente ».

Le texte a pour objectif de préciser et de régulariser la procédure permettant à des associations habilitées de bénéficier du concours de personnels de ce ministère, précisant que ce concours « prend la forme d'une affectation normale de par la nature même des activités qu'ils exercent au sein de ces organismes dans le cadre d'une notion étendue du service public de l'Education nationale ».

Des structures nouvelles sont mises en place.

Il s'agit d'abord du C.N.A.C.E.P., Comité national des associations complémentaires de l'enseignement public. Ce comité a pour mission :

- de proposer au ministre de l'Education nationale l'habilitation d'associations ;
- de donner un avis sur la répartition des emplois mis à disposition des associations habilitées ;
- d'examiner les difficultés pouvant survenir entre les associations et les personnels mis à disposition ;
- d'exprimer un avis sur la durée d'attribution des emplois (opération ponctuelle et limitée dans le temps) ;
- d'émettre un avis sur le retrait des emplois devenus contestables ou inutiles ;
- de donner un avis sur les nominations des mis à disposition ;
- d'être informé de la possibilité d'attribution d'indices fonctionnels et de promotion d'emplois dont peuvent bénéficier des personnels mis à disposition.

Dans le même sens, sont créés des Comités Régionaux des associations complémentaires de l'enseignement public (C.R.A.C.E.P.), structures qui, au niveau départemental et académique, assurent l'information, la consultation et régulent l'ensemble des demandes émanant des associations. Enfin, à l'administration centrale, un bureau chargé spécialement des mises à disposition est créé au sein de la direction des Affaires générales (bureau des relations avec les partenaires sociaux du ministère de l'Education nationale).

Si les associations qui bénéficient de personnels mis à disposition au plan national depuis plus de dix ans sont considérées comme habilitées de facto, l'habilitation d'autres associations constitue une reconnaissance à pouvoir bénéficier de la nouvelle procédure sans cependant qu'il y ait automatiquement droit à attribution immédiate ou à terme.

Les critères de l'habilitation sont précisés. En effet, « la mise à disposition

de personnels, enseignants en particulier ne peut, après examen du dossier, être accordée que si l'association ou la confédération qui en est bénéficiaire respecte les mêmes principes que ceux qui fondent et animent l'enseignement public, notamment en matière de laïcité ».

Les principes suivants sont mis en avant :

— « l'ouverture de l'association en dehors de toute discrimination idéologique ou sociale, à toute personne qui désire y adhérer individuellement sans préjudice de l'application éventuelle de dispositions législatives ou réglementaires particulières,

— le respect des consciences et du pluralisme de pensée, l'association ne pouvant avoir pour objet la formation au prosélytisme politique ou religieux,

— le développement harmonieux et autonome des personnes, les actions éducatives devant s'harmoniser avec celles du service public d'Education nationale,

— le caractère social et non lucratif des activités de l'association afin qu'elles restent accessibles aux moins favorisés,

— la conformité des méthodes et pratiques effectives avec les principes affirmés ».

La décision accordant l'habilitation est prise par le ministre, après avis du C.N.A.C.E.P., et publiée au bulletin officiel du ministère. Elle doit être suivie de la passation d'une convention portant sur les types et les secteurs d'activité permanents ou temporaires, pour lesquels le ministère de l'Education nationale et l'association décident de coopérer sur la nature et la finalité des actions à entreprendre et les procédures générales d'exécution.

Il est indiqué que les personnels enseignants et non-enseignants, de toute catégorie et de tout grade, du ministère de l'Education sont susceptibles d'être sollicités par l'association habilitée. Trois niveaux, respectivement national, académique et départemental sont distingués

et correspondent à la responsabilité principale confiée par l'association au fonctionnaire mis à disposition.

L'instruction précise enfin la démarche à suivre pour obtenir l'attribution d'un fonctionnaire mis à disposition, et les conditions dans lesquelles l'association pourra faire la demande précisée et motivée d'un fonctionnaire particulier.

La mise à disposition est accordée par périodes de cinq années, qui sont renouvelables dans la limite de quinze années consécutives ; toutefois, cette limite peut être dépassée pour certaines catégories de personnel. Enfin, le texte établit d'importantes règles concernant les carrières des personnels mis à disposition en établissant pour principe que le fonctionnaire, en particulier l'enseignant « est considéré comme étant en situation d'activité, comme s'il était en exercice dans la fonction qui est habituellement la sienne ».

*Bulletin Officiel
du Ministère de l'Education
N° 22 - 3 juin 1982*

*

« COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE NATIONALE DES 28, 29 et 30 JUIN 1982 sur le thème de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 18 ans »

«Un métier pour réussir », titre retenu pour cette campagne, résume bien l'ensemble des questions traitées et des problèmes abordés au cours de ces trois journées.

Réunis au Palais des Congrès (Paris, Pte Maillot) à l'initiative du Centre I.N.F.F.O. (Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente) de l'A.D.E.P. (Agence Nationale pour le développement de l'éducation permanente) et de l'O.R.A.V.E.P. (Observatoire des ressources audiovisuelles pour l'éducation permanente), les professionnels concernés et les divers participants ont eu le loisir de s'informer auprès des « notables » présents (De. J. Rousselet et B. Schwartz) et des responsables des instances organisationnelles, des diverses dispositions prises dernièrement par les Pouvoirs Publics en matière de formation, d'information et d'insertion des jeunes de 16 à 18 ans.

Ce plateau devait être encore enrichi par la présence et les interventions d'un certain nombre de praticiens conduisant actuellement des expériences de formation dans le cadre d'une politique d'insertion et de développement local.

Enfin, des organismes spécialisés comme l'A.N.P.E., l'O.N.I.S.E.P., les Chambres de Métiers, le C.I.D.J., le C.E.R.E.Q., etc., nous ont offert la possibilité de prendre connaissance de leurs toutes dernières initiatives.

Avec plus de 33 % de jeunes qui sortent du système éducatif sans diplôme, ni qualification et un bilan supérieur à 14 % de jeunes, âgés de 16 à 21 ans, sans emploi à l'heure actuelle, les Pouvoirs Publics se devaient de mettre en place un certain nombre de mesures visant à réduire ces disparités.

Connues depuis le 26 mars 1982 (Ordonnance N° 82-273 - J.O. du 28.03. 1982), les dispositions prises par le Gouvernement firent l'objet de plus amples précisions au cours de ces journées.

Succinctement, nous pouvons les résumer comme suit :

— *Installation de Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation* (P.A.I.O.) en faveur des jeunes de 16 à 18 ans, privés d'emploi et de formation initiale afin de les informer sur les possi-

bilités d'entrée en formation et de leur proposer un processus d'insertion sociale et de qualification professionnelle. Plus de 900 permanences sont prévues dès septembre 1982 dont la zone d'intervention sera déterminée par le Préfet de Région, en accord avec le Préfet du Département.

— *Création de Missions Locales* en ce qui concerne les zones où les problèmes sont particulièrement aigus. Bien qu'expérimentales, leur rôle sera de reprendre et d'élargir le champ des Permanences d'Accueil auxquelles elles se substitueront en cas d'habilitation (tous dossiers de demande de Mission Locale qui n'auront pu être acceptés, seront transformés en P.A.I.O.). Dès septembre 1982, 59 Missions Locales doivent entrer en fonction.

Contrairement aux périodes antérieures, l'objectif poursuivi par les Instances Ministérielles ne se limite pas aux aspects purement quantitatifs (emploi des jeunes). La dimension qualitative des mesures entreprises constitue la clé de voûte de l'édifice.

— C'est en ce sens, que conjointement aux Missions Locales, un *programme de développement des quartiers* (connu sous le terme de « Commissions Dubedout ») doit se mettre en place dans les zones considérées comme étant les plus « problématiques ». Leur objectif visera bien entendu une meilleure insertion professionnelle des jeunes mais aussi, et surtout, une insertion sociale qui devra tenir compte d'un ensemble de variables telles que l'habitat, la santé, la justice, les équipements culturels, etc.

Enfin, les villes ou les zones rurales (grands chantiers) incluses dans ce programme connaîtront une moindre participation de leurs collectivités locales au financement de la mission (25 % au lieu de 50 % comme c'est le cas pour les Missions Locales).

— A ces dispositifs institutionnels s'ajoutent les mesures prises en faveur de la formation. Deux filières sont prévues à cet effet :

— *Les actions d'orientation approfondie*, conçues sous forme de stages de courte durée, comportant une ou plusieurs périodes en entreprises.

— *Les actions de formation alternée d'insertion sociale* destinées à des jeunes confrontés à de sérieux handicaps socio-culturels qui ne pourraient s'inscrire dans le premier module.

Toutefois, dans les deux cas, la formation distillée débouchera sur une qualification professionnelle reconnue.

Comme la plupart des programmes d'action qui s'inscrivent dans une ligne de changement réel et suivi, celui-ci a suscité un certain nombre de remarques et de réserves.

En voici quelques unes.

— Déjà en ce qui concerne l'Information sur les Métiers — sera-t-elle un facteur suffisamment motivant afin que les jeunes franchissent cette étape ?

Que se fait-il en matière d'information des jeunes et quels relais seront mis en place au sujet des 16-18 ans quant aux missions locales et aux permanences ?

Bien que l'O.N.I.S.E.P. prépare un « Cahier des Métiers » au profit des élèves de 4^e CPPN, disponible fin octobre 1982 (cela constituera le premier document scolaire dont ces élèves bénéficieront !), que l'A.N.P.E. élabore une nouvelle édition du ROME (Répertoire Opérationnel des métiers et emplois), il semble bien que rien ne soit prévu au niveau des missions locales !

— D'autre part, ne serait-il pas possible que les fournisseurs classiques d'information (A.N.P.E., C.I.O., O.N.I.S.E.P. etc.) établissent un certain nombre de dossiers, avec le minimum d'information, qui répondent aux demandes de jeunes selon les spécificités de la région ?

L'information ne pourrait-elle pas se faire par les jeunes eux-mêmes au travers des enquêtes qu'ils mèneront dans les stages (stages d'orientation approfondie par exemple) ?

Il serait en effet envisageable que les permanences s'en servent comme outils auprès des futurs stagiaires. « Quoi de plus pertinent pour un jeune qu'une enquête effectuée par des gens comme lui. » (J. Pasquier : chargée de mission à la Délégation à la Formation Professionnelle).

Enfin les jeunes qui se présenteront aux permanences seront-ils ceux à qui s'adresse réellement ce dispositif ? Etre capable de se rendre à l'O.N.I.S.E.P., au C.I.D.J. ou à l'A.N.P.E. n'est-il pas un signe qui permette de penser que le jeune en question est déjà équipé afin de s'en sortir ? Si ce dispositif a été créé, n'est-ce pas justement afin de dépasser ce type de contradiction ?

Quoiqu'il en soit de la véracité de ces remarques, n'oublions pas que ces mesures sont naissantes et nul ne saurait rechercher la perfection dans un coup d'essai.

P. Ternaux

ANIMATION – FORMATION D'ANIMATEURS

DES FORMATIONS D'ANIMATEURS

– Unité expérimentale d'animateurs professionnels issus de milieux défavorisés (U.E.F.) à LILLE

Partie du constat que les milieux défavorisés n'arrivent pas à faire reconnaître leur existence et leur spécificité dans l'organisation sociale, de la limite de l'impact du travail social et de l'animation, cette formation s'appuie sur la conviction que des personnes issues des milieux défavorisés peuvent y exercer une action responsable si elles acquièrent la compétence voulue.

L'école de formation d'animateurs sociaux a mis en place une formation en quatre ans destinée à des personnes déjà engagées dans un travail social auprès des milieux défavorisés. Cette formation est sanctionnée par un diplôme équivalent au D.E.F.A.

Renseignements :

E.F.A.S.,

31, rue Patou

59800 LILLE

Tél. (20) 57.04.78

– Diplôme Interuniversitaire supérieur d'animation des collectivités (D.I.S.A.C.) à TOULOUSE

Le centre interuniversitaire d'éducation permanente et le centre de formation à l'animation organisent à TOULOUSE la formation conjointe du D.E.F.A. et du D.I.S.A.C.

Les conditions d'admission sont celles du D.E.F.A. et la formation se déroule à raison d'une semaine par mois hors des périodes de vacances.

Renseignements :

Centre interuniversitaire d'éducation permanente

39, Allée Jules Guesde

31000 TOULOUSE

Tél. (61) 53.47.77

– Formation des Musiciens Animateurs de l'École Nationale de Musique à CHALON-SUR-SAONE

L'objectif est de former des musiciens compétents sans négliger une vue globale du phénomène musical en tant que tel et en tant que fait social.

La formation se déroule sur trois ans, la première année est éliminatoire.

Renseignements :

Ecole Nationale de Musique

5, Place du Châtelet

71100 CHALON-SUR-SAONE

– Formation d'Animateurs Musicaux et de Disquaires (A.M.U.D.) à SAINT-DENIS

Cette nouvelle filière universitaire – qui s'ouvre en octobre 1982 – est reliée au Département Musique de l'Université de Paris VIII.

Y sont admis des étudiants titulaires du D.E.U.G. Musique qui auront obtenu des unités de valeur dans certaines disciplines musicales.

Le cursus de cette filière se déroule sur deux années à la fin desquelles les 20 unités de valeur obtenues par l'étudiant seront sanctionnées par un diplôme d'université spécifique. Un système d'équivalence permet aux étudiants concernés d'acquérir dans le même temps la Licence d'Enseignement nationale au Département Musique.

Renseignements :
Université Paris VII
Département musique
2, rue de la Liberté
93000 SAINT-DENIS
Tél. (1) 821.63.64 p. 12-47 et 12-60

*

ANIMATEURS SOCIO- EDUCATIFS. MOTIVATIONS, RECRUTEMENT, FORMATION, EMPLOIS, CARRIÈRE

Enquête réalisée par
Yvelines Information Jeunesse
et la Direction Départementale
Temps Libre, Jeunesse et Sports
des Yvelines

Ce document expose de façon sélective les résultats d'une enquête par questionnaire effectuée en 80-81 dans l'ensemble du département des Yvelines. Les objectifs, au départ du moins, étaient ambitieux : recensement le plus exhaustif possible des animateurs en poste, caractéristiques sociales et professionnelles de ces animateurs ; cadres et conditions de l'emploi ; adaptation formation — emploi et structuration de la profession.

La délimitation du champ (qui est animateur, qui ne l'est pas) s'est faite à partir de critères généraux simples : exercice permanent et rémunéré d'activités et de responsabilités dans le domaine de l'animation socio-éducative, socio-culturelle, culturelle et sociale à partir d'une structure ouverte sur le

milieu et visant le développement de la participation à la vie sociale.

Le questionnaire d'enquête a été envoyé aux animateurs par l'intermédiaire des employeurs potentiels au nombre de 316 suivant les estimations que pouvaient faire alors les auteurs de l'enquête. Pour finir, les résultats portent sur 141 questionnaires exploitables sans contrôle possible de l'échantillon toutefois.

Nous relevons ici les traits les plus marquants de la description qu'autorisent ces résultats. La jeunesse des animateurs est tout d'abord frappante puisque 1/3 d'entre eux n'ont pas 25 ans et que 38 % ont moins de 35 ans. Malgré leur jeune âge la plupart d'entre eux ont déjà un passé professionnel hors de l'animation le plus souvent, tandis que dans leur grande majorité ils ont un passé bénévole ou militant dans le monde associatif.

Par leur origine familiale, par leur niveau de formation générale (49 % diplômés universitaires et 66 % niveau universitaire) ils appartiennent aux couches moyennes de notre société. Les résultats concernant leur formation sont, comme c'est souvent le cas, imprécis. 15 % sont titulaires du C.A.P.A.S.E., et 59 % se déclarent titulaires d'un titre privé ou d'un diplôme d'animateur. Le questionnaire ne faisant aucune mention du B.A.F.A. ni du B.A.F.D. et le secteur de l'enfance ayant un grand poids dans les Yvelines, on est enclin à penser qu'une partie des diplômés sont ceux-là.

Concernant les postes, les auteurs constatent une identité plus claire de la profession : les fonctions s'affirment et s'unifient autour de grandes catégories : animateur, coordonnateur, directeur ; enfin, le rôle d'employeur serait désormais dans ce département partagé à parité entre les associations et les municipalités. A noter enfin que l'enquête prenait en compte — à juste titre — les animateurs vacataires cumulant des acti-

vités partielles en centre de loisirs. Le centre de loisirs devient alors le 2^e cadre d'action des animateurs, presque aussi fréquent que les M.J.C., M.P.T. et autres structures ouvertes de ce type.

Un dernier résultat qui pourrait passer inaperçu doit, selon nous, être relevé et renvoyé à la réflexion des employeurs, des administrateurs comme des responsables de formation : 56 % des animateurs ont été recrutés sur des postes en création ; de la même façon plus de la moitié des animateurs occupent leur premier poste. Il y a donc lieu de penser qu'il n'est pas exceptionnel qu'un animateur fasse son 1^{er} exercice professionnel dans un poste aussi nouveau. Si tel était le cas faudrait-il y voir le signe d'une volonté délibérée ou une simple situation de fait dont il conviendrait alors de mettre à jour la légèreté qu'elle recèle et la faible structuration qu'elle implique.

Pour conclure, on ne peut que reconnaître le bien-fondé d'un tel travail et saluer le courage d'une telle entreprise. Dans l'ignorance globale où nous nous trouvons au sujet de l'exercice professionnel des animateurs, toute avancée dans la connaissance si partielle soit-elle est bien venue. On ne peut que s'étonner toutefois de certaines incohérences, au moins apparentes : sur quoi est fondée l'estimation finale de 1 500 animateurs professionnels permanents dans les Yvelines ? Pourquoi n'a-t-elle aucun rapport avec les 950 questionnaires envoyés ? Il nous semble que l'enquête dans son ensemble a mal pris en compte le problème des vacataires en ne les distinguant pas suffisamment des autres, ce qui rend difficile certaines interprétations de résultats.

Ch. Guérin

*

DÉFINITION D'UN STATUT DE BASE DE L'ANIMATEUR (1)

Un tel statut, qui devrait servir de référence aux conventions collectives, accords d'entreprises ou simplement contrats, devrait intégrer : une harmonisation de formations rendues plus accessibles ; la valorisation de ces formations dans les critères de recrutement ; une plus grande cohérence des carrières ; une meilleure ouverture des fonctions ; un reclassement social.

1. UNE HARMONISATION DE FORMATIONS RENDUES PLUS ACCESSIBLES

Chaque secteur de l'animation (culturelle, sociale, éducative, sportive, pleine nature, information, etc.) fait référence à des formations différentes, de niveaux très variés et sans possibilité de passage d'une spécialité à l'autre en cours de progression.

Par ailleurs, ces formations sont le plus souvent très coûteuses et, par conséquent, peu accessibles aux candidats économiquement défavorisés.

Il convient donc : de créer des diplômes intermédiaires, étapes d'une progression dans la qualification ou la spécialité ; d'établir des « passerelles » entre les différentes formations ; d'aider financièrement les candidats les plus défavorisés.

C'est dans cet esprit que :

1) Des études et concertations ont été engagées en vue de la création du Brevet d'Etat aux Fonctions d'Animateur (B.E.F.A.), titre intermédiaire entre le B.A.S.E. et le D.E.F.A. qui attesterait d'un premier niveau de formation générale de l'animation, au-delà de la reconnaissance d'une haute qualification technique.

2) Sera créé dans les prochaines semaines, après une très large concertation avec les professionnels, les employeurs et les syndicats, un Brevet d'Animateur de Pleine Nature intégrant une qualification technique, une compétence à l'animation d'un milieu humain et une bonne connaissance du milieu naturel. Ce brevet devrait, à terme, permettre une orientation vers le D.E.F.A. ou vers les brevets d'Etat sportifs.

3) Des contacts seront établis dès le mois de septembre 1982 avec les autres départements ministériels concernés afin d'étudier les modalités de passage d'une formation à l'autre sans que soient négligés les acquis des filières suivies.

4) L'aide aux stagiaires issus de catégories sociales défavorisées a été considérablement accrue dans le cadre du D.E.F.A., notamment par l'attribution de bourses.

5) Une étude a été engagée avec le Ministère de la Formation Professionnelle en vue d'une meilleure prise en compte des formations aux métiers de l'animation.

Ainsi, c'est à une véritable grille générale des formations aux métiers de l'animation que nous devrions aboutir à moyen terme dans le cadre du statut de base.

2. VALORISATION DE CES FORMATIONS DANS LES CRITERES DE RECRUTEMENT

Si les arrêtés du 15 juillet 1981 du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ont fixé les conditions de recrutement en fonction des diplômes, des inégalités importantes subsistent dans le secteur privé.

Dans de trop nombreux cas, les associations, les comités d'entreprise et les sociétés commerciales négligent les formations et diplômes d'animation, perpétuant ainsi les disparités et la parcellisation du secteur, ce qui est à la fois dommageable aux personnels,

aux employeurs et à l'affirmation même de la profession.

C'est pourquoi je vais engager avec l'ensemble des partenaires une négociation qui devra aboutir à l'élaboration de conventions cadre des professions de l'animation.

3. UNE PLUS GRANDE COHERENCE DES CARRIERES ET DES REMUNERATIONS

En ce qui concerne les professions de l'éducation populaire, du loisir et du tourisme à vocation sociale et culturelle, le FONJEP constitue une structure de référence pour les déroulements de carrière et les niveaux de rémunération.

La régionalisation du FONJEP et l'élargissement de ses attributions devront favoriser l'adaptation à des critères communs des conditions actuelles faites aux travailleurs du secteur privé.

Par ailleurs, les relations qui ne manqueront de s'accroître entre les employeurs de droit privé et les collectivités publiques (Etat et Collectivités Locales) rendront indispensables les ajustements de traitements des professionnels.

4. MEILLEURE OUVERTURE DES FONCTIONS

Il convient cependant de ne pas figer dans un statut trop rigide des professions qui font une large place aux expériences personnelles, aux pressions de la conjoncture et aux désirs d'engagement temporaire.

Quelqu'importance que l'on donne aux diplômes garants de qualification technique, il est indispensable de préserver la possibilité à des travailleurs d'autres secteurs motivés à un moment de leur existence par un emploi d'animation, de l'exercer pendant quelques années sans être forcément assujettis aux principes généraux qui régissent les professions.

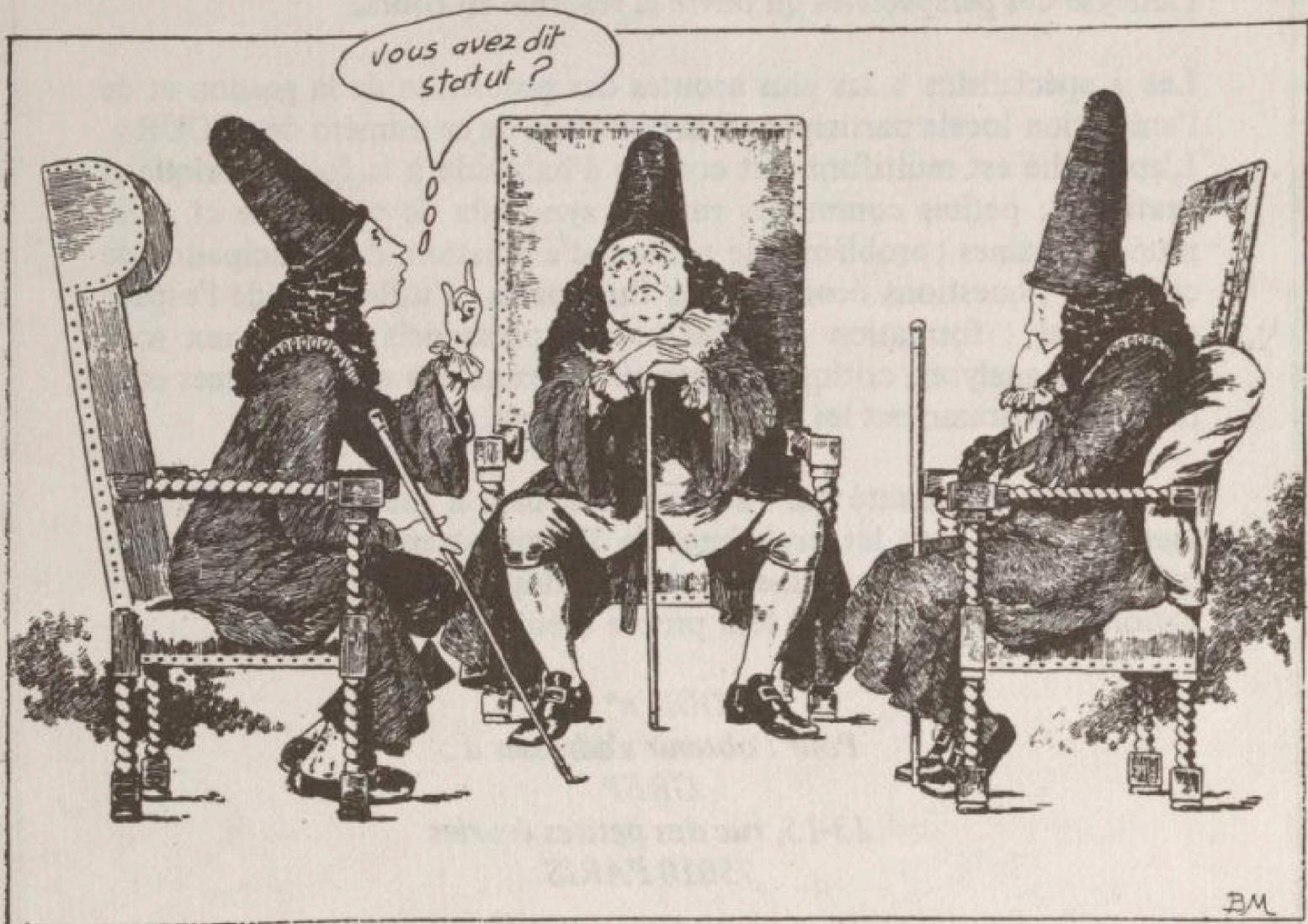
5. RECLASSEMENT SOCIAL DES ANIMATEURS

De même, pour les animateurs professionnels, il est indispensable de prévoir les possibilités de reclassement dans d'autres branches d'activité que celle pour laquelle ils s'étaient initialement formés.

Mes services étudient donc actuellement les liaisons qui doivent s'instaurer

avec les universités, la formation professionnelle, le secteur public et les organisations patronales pour valoriser les missions d'animation dans les cursus professionnels.

(1) Conférence de Presse du 6 juillet 1982, prononcée par M. André Henry, Ministre du Temps Libre.



L'AVENIR DU POUVOIR SOCIAL

A un moment où le thème de la décentralisation connaît un tournant décisif, la revue « POUR » se devait de renouveler sa réflexion antérieure, publiée dans le n° 64, par un nouveau numéro consacré à l'analyse des perspectives qu'ouvre la réforme en cours.

Les « spécialistes » les plus écoutés des problèmes de la gestion et de l'animation locale participent à la rédaction de ce numéro de « POUR ». L'approche est multiforme et comme d'habitude à la fois théorique et pratique : petites communes rurales, syndicats de commune et communes urbaines ; problèmes de gestion, d'animation, de participation de citoyens ; questions économiques financières, d'utilisation de l'espace communal ; formation des élus et des personnels municipaux sont évoqués ; analyses, critiques, suggestions, exemples et expériences enrichissent constamment les articles et interviews...

Un numéro d'actualité qui s'adresse aussi bien à ceux qui sont directement en prise avec les problèmes de l'administration de la vie locale qu'à tous les partisans d'une vie démocratique plus large, d'une participation réelle des citoyens à leur propre avenir.

POUR n° 83

Pour l'obtenir s'adresser à :

GREP

13-15, rue des petites écuries

75010 PARIS

POUR LA CULTURE DANS L'ENTREPRISE

Le rapport de mission élaboré par Pierre Belleville pour le compte du Ministère de la Culture vient de faire l'objet d'une publication à la documentation française (1). Le rapport s'ouvre sur trois affirmations importantes qui replacent l'action culturelle dans les conditions et les structures de l'entreprise : l'entreprise « reste un lieu déterminant des pratiques culturelles », en ce sens, le rôle que jouent les sections syndicales apparaît déterminant, et il est exclu de construire une politique qui entraînerait une délégation de pouvoirs des comités d'entreprise, lieux de la politique culturelle dans l'entreprise, à d'autres partenaires ou aux services de l'Etat.

Examinant les activités culturelles des comités d'entreprise, le rapport propose un constat des principales formes d'action culturelle.

1 — Il s'agit d'abord de la diffusion de spectacles, toute une activité de billetterie où les comités jouent un rôle de relais. Contemporaine de l'idéologie de la démocratisation culturelle, cette diffusion qui propose des manifestations classiques, pourrait peut-être aussi prendre la forme plus active de co-productions avec divers partenaires.

2 — La lecture constitue l'action culturelle principale, et donne lieu à des formes d'actions originales ; mais si d'autres formes de prêts doivent être encouragées, la coordination avec les bibliothèques municipales demeure un problème ainsi que la connaissance même de ce qu'est le phénomène de lecture dans l'entreprise.

3 — Les visites d'artistes sont un moyen traditionnel qui pourrait toutefois mieux coïncider avec la demande locale.

4 — Il en va de même des ateliers artistiques dont l'objet doit apparaître moins la diffusion de pratiques, autour de professionnels de la culture, que la possibilité d'une auto-appropriation de l'expression.

5 — L'exposition, devenue une création culturelle, a pris une grande place : moyen d'action simple, elle doit donner lieu à des co-productions plus nombreuses.

6 — La fête apparaît comme « une dominante de la culture du travail » ; elle doit être reconnue et sa dimension culturelle mieux approfondie dans une collaboration du monde du travail avec les mouvements et les institutions culturelles.

7 — L'organisation des voyages répond à cet objectif de la fête puisque le voyage correspond davantage à la finalité « d'être ensemble » qu'à des objectifs culturels. Des expériences de découverte d'espaces existent en ce sens et doivent être soutenues.

8 — S'ils facilitent l'accès à la formation, les comités d'entreprise ne maîtrisent pas les fonds de la formation permanente.

9 — Ce domaine est ouvert à la réflexion au même titre que des recherches sur les pratiques de création spontanée.

10 — Ainsi que l'ensemble des activités d'auto-organisation — création de services communs.

L'entreprise se constitue par un territoire : en termes d'action, c'est l'existence institutionnelle du comité d'entreprise qui est première. Toutes les formes décrites d'action culturelle placent l'entreprise dans une situation de relais de

diffusion privilégié. Faut-il cependant, tenant compte de la diversité des situations, des types d'entreprises selon les régions industrielles, mais encore des contraintes propres à l'entreprise, plaider en faveur d'une action culturelle dans l'entreprise ? Le principal n'est-il pas une action culturelle à propos de l'entreprise dégageant la culture technique et sociale dont l'entreprise est le support ?

La tendance actuelle est à l'abandon d'une perspective de démocratisation impliquant la seule diffusion. Le monde du travail devient champ possible d'action, de coproduction, et de recherche à partir de la culture du travail. Si les perspectives ont été souvent à court terme et l'isolement de rigueur, l'autonomie reconnue aux comités d'entreprise grâce à l'originalité que constitue pour eux une gestion des fonds sans tutelle s'accompagne d'une tendance, sensible à la CFDT, d'associations de comités sur une base régionale, ou d'exemples, dans de petites entreprises de la région parisienne, d'associations paritaires de gestion de fonds sociaux. Forme de salaire, les fonds des comités constituent une redistribution pour laquelle les activités d'auto-organisation et d'autogestion doivent être soutenues. C'est en ce sens que de nouvelles perspectives se dégagent pour la culture du travail, grâce à des forces de collaborations entre des comités et d'autres partenaires — ainsi Documentation et Travail à Nantes.

D'autres pôles existent pour l'action dans les institutions culturelles, les organismes de tourisme social, les mouvements d'éducation populaire qui apportent connaissance d'expériences nouvelles et capacités techniques.

L'ensemble de ces actions constitue un ensemble spécifique, un secteur d'action culturelle autonome qui doit voir ses capacités d'auto-développement renforcées. En effet, dérivées des œuvres sociales, ces activités, au-delà d'une redistribution individuelle, forment une aide collective en loisir, créent et organisent des formes de vie sociale répondant

à l'exigence du service à rendre à partir d'une demande concrète et tangible. Ce n'est donc pas une réponse à un projet culturel au départ, mais un service proposant des activités précises qui correspondent à une forme de vie sociale précise. La forme du prêt est essentielle.

Ce constat permet de dégager un ensemble d'orientations. Autonome, ce secteur doit être reconnu comme tel, mais une meilleure communication doit permettre une meilleure diffusion des expériences ; la création d'un système de type coopératif pourrait faciliter la coordination entre des structures propres. Des formes d'expression spécifique, sur une base d'autofinancement et de solidarité, grâce aux ressources de l'exposition, du théâtre d'intervention, de l'audiovisuel, doivent être promues. Enfin, une réflexion prospective sur la création du travail apparaît une nécessité, une réflexion sur ses mutations technologiques, sur les temps sociaux, sur les formes d'autoproduction afin de mieux comprendre l'évolution de la culture du travail, les modifications de la demande sociale. L'intervention contractuelle de l'Etat apparaît un moyen de soutenir ces projets.

Le rapport formule des projets et des propositions d'intervention étayés sur les constats de la situation actuelle de la culture du travail. Ces propositions visent l'aide à l'expression individuelle et collective des travailleurs, l'aide au développement d'outils spécifiques à la culture du travail (documentation, organisation de la vie quotidienne, impression et audiovisuel), la reconnaissance d'un 3^e secteur de l'action culturelle. En ce sens l'action doit se situer au niveau local (centres de documentation sociaux, ateliers techniques, parcs de loisir, maisons de la vie quotidienne) et à un niveau interlocal par la mise en œuvre de centres de ressources techniques.

En effet, l'Etat doit aider à la reconnaissance juridique de ce secteur original. S'il n'est pas question de légiférer sur un minimum de fonds à accorder aux

comités d'entreprise, il convient d'assouplir la gestion des fonds et d'empêcher les dépassements patronaux. Les lieux dans l'entreprise doivent être précisés pour dégager l'espace propre à la production des autres espaces collectifs où une action peut prendre place. Les comités doivent être étendus aux administrations et des formes de regroupements doivent permettre de mieux lier les petites entreprises.

Quant à la politique du Ministère de la Culture, d'autres Ministères, des collectivités locales, elle ne peut être que contractuelle afin de faciliter la coopération d'institutions socio-culturelles et collectivités locales, d'aider l'ensemble des interventions dans la culture du travail, d'encourager services communs, centres de documentation, formes nou-

velles de prêts, bibliothèques thématiques (thème régional ou professionnel), de soutenir toutes les forces de production (et de coproduction), de créer des lieux de la vie quotidienne, lieux de rencontres et de production culturelle.

Il s'agit enfin de rendre plus facile l'émergence de cette culture du travail, de manière à permettre l'effectuation d'identité culturelle. De là, l'encouragement à accorder aux projets de structures de recherches permanentes et à des programmes d'études-actions afin que se développe une action culturelle non plus à propos ou pour les travailleurs, mais une action des travailleurs par et pour eux-mêmes.

(1) POUR LA CULTURE DANS L'ENTREPRISE - La Documentation Française, 78 p. - Mai 1982.

EDUCATION POPULAIRE AUJOURD'HUI

(responsable du n° Chantal Guérin)

L'EDUCATION POPULAIRE EN PROPOS

Aujourd'hui ? O. GAGNIER

Où en est l'éducation populaire ? C. GUERIN

- Entretiens avec des responsables d'associations et fédérations, des conseillers techniques et pédagogiques d'éducation populaire.

Position d'un militant, C. SAGEOT

Education populaire et animation socio-culturelle, R. LABOURIE

De l'éducation populaire à l'éducation permanente, J.-L. JACQUET

Education ouvrière et éducation populaire, G. POUJOL

L'EDUCATION POPULAIRE EN ACTES

Une action collective de formation, J. HEDOUX

- L'action collective de formation de Sallaumines, Noyelles-sous-Lens : une action démocratisée en milieu ouvrier et minier ?

Informatique et actualisation de l'éducation populaire, M. GIRY

Des stagiaires s'interrogent, M. LEFEUVRE

- Bilan d'une expérience de formation à l'office des centres sociaux et culturels de Nantes.

Si vous sortiez, voisines, P.E.C. Auvergne

La presse des associations d'éducation populaire, P. GALLAUD

EN OUVRANT LES FRONTIÈRES

Culture et éducation : de nouveaux besoins, E. GELPI

- Les nouveaux besoins culturels et éducatifs des jeunes et des adultes

L'éducation des adultes en Grande-Bretagne, C. TITMUS

Résumés des articles

SECTEUR INTERNATIONAL

LE CONSEIL INTERNATIONAL D'EDUCATION DES ADULTES (I.C.A.E.)

Créé en 1973, l'I.C.A.E. est la plus importante organisation internationale non gouvernementale dans le domaine de l'éducation des adultes.

Il réunit environ 70 associations nationales (50 pays, dont la France avec « Peuple et Culture ») ou régionales (les 5 continents).

Il est financé par les cotisations des membres et par des donations.

L'I.C.A.E. entretient des relations de coopération avec diverses organisations internationales gouvernementales (l'U.N.E.S.C.O., l'U.N.I.C.E.F. spécialement) et non gouvernementales (par exemple : Association internationale des éducateurs communautaires dont le siège est à Melbourne, Fédération internationale des bibliothèques associatives qui a son siège au Pays-Bas...).

LES STRUCTURES DE L'I.C.A.E.

Les structures internationales sont au nombre de trois : l'Assemblée générale, le Comité Exécutif et le Bureau. Les membres de ces deux derniers organes sont désignés par l'Assemblée générale pour une période de 3 ans renouvelable.

— L'Assemblée générale se réunit tous les trois ans (en octobre 1982 à Paris). Chacune des associations-membres y est représentée par un délégué. Elle

définit le programme d'action du conseil.

— Le Comité Exécutif met en œuvre les décisions de l'Assemblée générale. Il se réunit au moins une fois par an. Il comprend d'une part les membres du Bureau, d'autre part des personnalités (9 actuellement) élues par l'Assemblée générale en séance plénière parmi les responsables des associations-membres. C'est lui qui nomme le Secrétaire général du Conseil.

— Le Bureau comprend, outre le Secrétaire général et le Trésorier, les personnalités élues pour présider le Conseil, à savoir : le Président d'honneur (actuellement le mexicain Luis Echeverria), le président en exercice (actuellement le ghanéen Robert Gardiner) et le prédécesseur de celui-ci (actuellement l'indien Malcolm Adiseshiah), entourés de 8 vice-présidents désignés par les sections régionales de l'Assemblée générale (Afrique, Amérique Latine, Amérique du Nord, Pays Arabes, Asie, Caraïbes, Europe, Union Soviétique).

Les structures régionales sont les associations internationales membres du Conseil. C'est à leur niveau que se situent la plupart non seulement des initiatives mais aussi des réalisations qui constituent la politique du Conseil. Les principales sont les suivantes :

— Association africaine pour l'éducation des adultes, B.P. 50768, Nairobi, Kenya.

— Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science, B.P. 1120, Tunis, Tunisie.

— Bureau de l'éducation des adultes pour l'Asie et le Pacifique, B.P. 1225, Canberra, 2601 Australie.

— Conseil des Caraïbes pour l'éducation des adultes, Université des Antilles, Saint-Augustine, La Trinité.

— Bureau européen de l'éducation des adultes, B.P. 367, 3800 AJ Amersfoort, Pays-Bas.

— Conseil latino-américain pour l'éducation des adultes, P.I.I.E., Casilla 6257, Correo 22, Santiago, Chili.

LES ACTIVITES DE L'I.C.A.E.

Le Conseil ne mène ni ne finance lui-même aucune action concrète sur le terrain.

Son rôle est d'abord de promouvoir l'éducation des adultes partout à travers le monde : il encourage la création et le développement d'associations nationales (leur nombre est passé de 26 en 1973 à plus de 60 en 1981) et régionales (trois ont été créées récemment : Amérique Latine, Pays Arabes et Caraïbes).

Il favorise d'autre part la mise en place et subventionne la réalisation de programmes d'action régionaux concernant la formation des cadres, la recherche et l'échange d'informations.

Le Conseil a par ailleurs constitué des groupes de travail permanents sur certains problèmes du monde contemporain à la solution desquels l'éducation des adultes est susceptible de grandement contribuer, tels que la paix, l'hygiène élémentaire, la situation de la femme, le troisième âge, les nouvelles technologies, l'alphabétisation, les cultures populaires... Toutes ces questions sont suivies par un coordonateur (le plus souvent entouré d'une petite équipe internationale) et font l'objet de séminaires, d'études, de plans d'action.

Le Conseil a également pris l'initiative de former des commissions sur d'autres sujets (l'expérience chinoise et les possibilités de coopération, l'influence des facteurs socio-économiques...).

Enfin, le Conseil publie de nombreux documents ainsi qu'une revue « Convergence ».

L'ASSEMBLEE GENERALE DES 29-31 OCTOBRE 1982 A PARIS

Elle aura lieu à l'I.N.E.P. (Marly-le-Roi), la séance d'ouverture se faisant au siège de l'U.N.E.S.C.O. Elle sera précédée (du 25 au 29 octobre) par une Conférence internationale (organisée par l'association française Peuple et Culture) sur le thème : « Pour un vrai développement : le rôle de l'éducation des adultes », qui fait suite à celle réunie par le Conseil en 1976 à Dar Es Salaam (Tanzanie), également consacrée au développement.

Le sujet de la conférence rejoint les convictions du Conseil : l'éducation des adultes est à même de favoriser un développement culturel, économique et social plus équitable et davantage centré sur l'homme. A travers cette réunion de Paris, le Conseil cherche aussi à élargir l'audience et la base des associations d'éducation des adultes. Y sont conviés en effet des représentants des syndicats, des mouvements féminins, des réseaux de lutte pour la paix, des groupements d'éducation populaire...

Enfin la Conférence permettra de préparer la conférence internationale de l'U.N.E.S.C.O. sur l'éducation des adultes prévue pour 1984/1985.

Pierre Jacomet

International Council for Adult Education (I.C.A.E.)

29 Prince Arthur avenue

Toronto M 5 R 1 B 2

ONTARIO, CANADA

ALLONS AU DEVANT DE LA VIE

par Benoît Cédès

Allons au devant de la vie, c'est le titre qu'a donné Benoît Cédès à son ouvrage sur les méthodes culturelles du Front Populaire. Allons au devant de la vie, c'est aussi le titre d'une chanson du mouvement populaire qui agitera autour des lieux de culture de ces années 1930.

Ces lieux que le militant qu'on dit années trente pourra mieux résumer "Sous Populaire ?" Benoît Cédès le rappelle, qui a rassemblé ses souvenirs, dépouillé les journaux et les archives de l'époque pour nous faire partager cette conviction qu'en 1935 il avait bien senti à risque d'être d'importance la naissance du temps des loisirs. « Après la grande crise cette semaine historique de la vie sociale verra commencer la participation de tous aux loisirs, cette nouvelle manière de vivre devient possible. Désormais, le monde du travail a d'autres perspectives. Un temps nouveau est parti de son existence, le temps des loisirs que Léo Lagrange se détache à organiser ».

Les congrès payés par le travail, c'est le titre des associations qui ont été créées dans les années 1930. Les pouvoirs de l'État de réduction à un effet de masse reconnaissable. En 1935, 500 000 personnes en profitent et voyagent pour la première fois de leur vie pour le plaisir. Et pourtant à quel point cette révolution dans les modes de vie des Français ? A la force de persuasion d'un homme Léo Lagrange auprès d'un responsable du réseau des Chemins de fer d'Est finalement ouvert aux innovations de Raoul Dautry.

Ce titre en effet inscrit sur le front de certains hommes et de femmes dans la mise en œuvre des politiques en matière de loisir et de culture. Ces hommes et ces femmes pourront se sentir représentés les organisations qui les portent.

Nous citerons en vain Maurice Garçon, Jean Galin et Jean Glorie pour les Ateliers de la Jeunesse, Charles Debrin profane de la décentralisation pour le théâtre, Jean Richard-Souch et Fernand Legre pour l'usage culturelle des maisons, Julien Gahn pour la lecture publique, Claude de Falley et André Lefranc pour la formation des animateurs des Colonies de vacances, Enée Eschle et Georges Lefranc pour l'éducation musicale.

On voit que déjà en 1935 les structures administratives de l'État ne sont pas du tout appropriées à l'aujourd'hui pour appuyer toutes les initiatives des organisations culturelles. Léo Lagrange mettra ses compétences à partir du Ministère de la Santé, ce qui n'est pas du tout facile et la tâche quand il s'agit d'encadrer certaines troupes théâtrales sans que le directeur d'État ait dans le champ de compétence du Ministère de l'Éducation Nationale. Mais une dynamique est lancée dans il est difficile d'imaginer ce qu'elle aurait produit si elle n'avait pas été pratiquement interrompue par la guerre de 1940.

De plus évoque aussi, avec force, l'expérience éducative des Collèges de Travail et de l'Institut de Travail Ouvrier. Au fil des lectures, nous nous rendons compte de l'éducation populaire qui vitra le jour en 1934. Nous retiendrons en conclusion le passage du livre de Benoît Cédès qui a pour nous semble-t-il, une citation très actuelle et nous donne donc des raisons d'espérer. « En 1930, l'idée de loisir est née à un temps de culture. Il est significatif que les premiers congrès payés, la somme de quarante heures était en quelque conséquence le développement de l'éducation ouvrière dans le cadre syndical ».

À chaque grande période de notre histoire, c'est quand le peuple a des besoins et se trouve une voie pour satisfaire une aspiration, l'éducation qui se

Au fil des lectures

International Council for Adult Education
23 Prince Arthur Street
Toronto M5R 1S2, Canada

— Canadian International Council for Adult Education
23 Prince Arthur Street, P.O. Box 182, Toronto M5R 1S2,
Canada

LES ACTIVITES DE L'ICAE

Le Conseil a organisé sa 17^{ème} Assemblée Générale à Paris en 1982.

Le Conseil a organisé des séminaires et ateliers régionaux et nationaux à travers le monde. Il a également organisé des conférences et ateliers de travail dans les pays suivants: Brésil, Espagne, France, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, États-Unis.

Le Conseil a organisé des ateliers de travail et des séminaires de formation de cadres régionaux et nationaux dans les pays suivants: Brésil, Espagne, France, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, États-Unis.

Le Conseil a organisé des ateliers de travail et des séminaires de formation de cadres régionaux et nationaux dans les pays suivants: Brésil, Espagne, France, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, États-Unis.

Le Conseil a organisé des ateliers de travail et des séminaires de formation de cadres régionaux et nationaux dans les pays suivants: Brésil, Espagne, France, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, États-Unis.

Le Conseil a organisé des ateliers de travail et des séminaires de formation de cadres régionaux et nationaux dans les pays suivants: Brésil, Espagne, France, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, États-Unis.

Enfin, le Conseil publie de nombreux documents ainsi qu'une revue «Convergence».

L'ASSEMBLEE GENERALE DES 29-31 OCTOBRE 1982 A PARIS

Une Assemblée Générale du Conseil se tiendra au 23 Prince Arthur Street, Toronto, le 29 au 31 octobre 1982. Elle sera présidée par une Conférence Internationale organisée par l'Association Française Peuple et Culture au titre de la 17^{ème} Assemblée Générale du Conseil en 1982 à Paris. Le thème de cette réunion est: «L'éducation de l'adulte: un défi pour le 21^{ème} siècle». Les participants à cette réunion ont été invités à discuter de la situation de l'éducation de l'adulte dans leur pays et à proposer des actions concrètes.

Le sujet de la conférence régionale est: «L'éducation de l'adulte: un défi pour le 21^{ème} siècle». Les participants à cette conférence ont été invités à discuter de la situation de l'éducation de l'adulte dans leur pays et à proposer des actions concrètes.

Le Conseil a organisé des ateliers de travail et des séminaires de formation de cadres régionaux et nationaux dans les pays suivants: Brésil, Espagne, France, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, États-Unis.

Pierre-Jacques

International Council for Adult Education (I.C.A.E.)
23 Prince Arthur Street
Toronto M5R 1S2
ONTARIO, CANADA

ALLONS AU DEVANT DE LA VIE par Benigno Cacéres

Allons au devant de la vie, c'est le titre qu'a donné Benigno Cacéres à son ouvrage sur les retombées culturelles du Front Populaire. Allons au devant de la vie était aussi le titre d'une chanson qu'entonnaient volontiers les agistes autour des feux de camps ou sur les routes vers 1936.

Qui mieux que le militant ouvrier des années trente pouvait mieux retracer l'élan populaire et culturel du Front Populaire ? Benigno Cacéres le témoin, qui a rassemblé ses souvenirs, dépouillé les journaux et les archives de l'époque pour nous faire partager cette conviction qu'en 1936 il s'était bien passé quelque chose d'important : la naissance du temps des loisirs : « Après les grèves, après cette semaine historique où les lois sociales vont permettre la participation de tous aux loisirs, cette nouvelle manière de vivre devient possible. Désormais, le monde du travail a d'autres perspectives. Un temps nouveau fait partie de son existence, le temps des loisirs que Léo Lagrange va s'attacher à organiser ».

Les congés payés permettent le choix libre des occupations de ce nouveau temps libre octroyé. La création du billet populaire de congés annuels à 30 % de réduction a eu un effet culturel incontestable. En 1936, 560 000 personnes en profitent et voyagent pour la première fois de leur vie pour la plupart. Et pourtant à quoi a tenu cette révolution dans les modes de vie des Français ? A la force de persuasion d'un homme Léo Lagrange auprès d'un responsable du réseau des Chemins de fer d'Etat heureusement ouvert aux innovations : Raoul Dautry.

Ce livre en effet insiste sur le poids de certains hommes (et de femmes) dans la mise en œuvre des politiques en matière de loisir et de culture. Ces hommes et ces femmes pourtant ne seraient rien sans les organisations qui les portent.

Nous citerons en vrac Madame Grunbaum Ballin et Jean Giono pour les Auberges de la Jeunesse, Charles Dullin prophète de la décentralisation pour le théâtre, Jean Richard-Bloch et Fernand Léger pour l'action culturelle des musées, Julien Cain pour la lecture publique, Gisèle de Failly et André Lefevre pour la formation des animateurs des Colonies de vacances. Enfin Emilie et Georges Lefranc pour l'éducation ouvrière.

On voit que déjà en 1936 les structures administratives de l'Etat ne sont pas plus appropriées qu'aujourd'hui pour appuyer toutes les initiatives des organisations culturelles. Léo Lagrange exerce ses compétences à partir du Ministère de la Santé, ce qui n'est pas pour lui faciliter la tâche quand il tente d'encourager certaines troupes théâtrales alors que le théâtre d'alors est dans le champ de compétence du Ministère de l'Education Nationale. Mais une dynamique est lancée dont il est difficile d'imaginer ce qu'elle aurait produit si elle n'avait pas été brusquement interrompue par la guerre de 1940.

Ce livre évoque aussi, avec ferveur, l'expérience éducative des Collèges de Travail et de l'Institut Supérieur Ouvrier. Les principes qui guidaient les responsables de cette éducation ouvrière sont à l'origine de la formation des animateurs de l'éducation populaire qui verra le jour en 1944. Nous retiendrons en conclusion le passage du livre de Benigno Cacéres car il pose, nous semble-t-il, une question très actuelle et nous donne donc des raisons d'espérer. « En 1936, l'idée de loisir est liée à un temps de culture. » Il est significatif que les premiers congés payés, la semaine de quarante heures aient eu comme conséquence le développement de l'éducation ouvrière dans le cadre syndical.

A chaque grande période de notre histoire, « quand le peuple et des intellectuels se trouvent unis pour défendre une cause, l'éducation ouvrière

progresses », et ajouterons-nous, l'éducation populaire aussi.

Allons au devant de la vie, un livre sur 1936 à lire en 1982.

Geneviève Pujol

Cacères (Benigno). — **Allons au devant de la vie, la naissance du temps des loisirs en 1936.** — Petite collection Maspéro, 1981, 286 p.

AU DEVANT DE LA VIE

par Pierre Jamet

Au devant de la vie c'est aussi le titre de l'album de photographies sur les auberges de la Jeunesse que présente ainsi Pierre Gaudibert : « Les photographies de Pierre Jamet attendriront les uns, étonneront les autres ; elles témoignent de la faveur de l'enthousiasme d'adolescents qui, de 36 à 39, ont maintenu des espoirs et des illusions lyriques que l'Histoire allait broyer ; sans prétention, elles donnent à voir une figure de la sensibilité collective qui n'a pas encore dit son dernier mot ».

Nous avons été aussi étonnée qu'attendrie.

G.P.

Jamet (Pierre). — **Au devant de la vie.** — Fondation nationale de la photographie et Musée de peinture de Grenoble, 1982, 48 p.

Fondation nationale de la photographie, 25 rue du Premier Film, 69352 LYON CEDEX 2. — Tél. (7) 800.86.68.

CULTURES POPULAIRES...

Face à la fragmentation des connaissances en des secteurs disciplinaires différents et dans des champs de recherches de plus en plus diversifiés, le colloque, un peu comme institution et comme rite, autant que le numéro spécial d'une Revue, sont réputés devoir permettre l'échange et la confrontation publics.

Ces deux moments, dans le temps du travail scientifique, mais aussi dans la formation de l'opinion scientifico-politique, doivent faire émerger des cheminements intellectuels idéologiques et faire converger en un même lieu, travaux, approches et problématiques différents ; aussi, c'est autant la diversité des interventions que l'intensité de leurs confrontations qui constituent le gage de la vitalité d'une question.

A ce titre, il est intéressant que nous viennent du Québec, sous la forme d'Actes d'un colloque tenu au début de l'année 1980 et d'un numéro récent de la revue *Loisirs et Sociétés*, deux dossiers consacrés aux problèmes posés par les cultures populaires. Avec un total de vingt-sept articles, convoquant chercheurs « experts » et chercheurs « militants », les deux publications offrent un foisonnement d'analyses et, parfois, un débordement de références, présentent une indéniable diversité en termes de personnes, dont certaines de renom. Mais, dans les deux cas, les contributions vont plus dans le sens de l'éclatement et de la juxtaposition que de convergences aujourd'hui souhaitables.

La réflexion sur les cultures populaires — où le pluriel n'est d'ailleurs de rigueur que dans les actes du colloque (1) ; n'est certainement pas inédite. Elle est loin cependant d'être close, et si tous les participants soulignent à quel point cette notion, exhumée aussi par la modernité, est ambiguë, ils s'accordent à lui reconnaître un potentiel critique dans l'élaboration des connaissances et des représentations en matière de pratiques et d'histoire culturelle. Apportant des éléments évidents d'initiation, l'ouvrage ne suffit pas à débrouiller l'écheveau complexe de la place des cultures populaires dans le contemporain ; réparties en quatre sections, respectivement consacrées à une tentative de définition, à de brefs développements historiques sur les situations française, anglaise et québécoise, à une esquisse de distinction entre les cultures populaires, les cultures

de masses et les phénomènes contre-culturels, enfin à une réflexion sur les significations des politiques culturelles d'Etat, les contributions échouent à former une synthèse qui fournirait une vision plus générale des problèmes et des enjeux, vont aussi jusqu'à se ressembler parfois étrangement comme si apparaissait un consensus implicite dans l'emploi des notions. Sans doute, les cultures populaires permettent-elles de rendre intelligibles des dynamismes culturels, et c'est cette dimension complexe des échanges qu'il faut pouvoir saisir à l'intérieur d'approches dominées par l'historicité. Mais, au-delà du lexique de la domination, de la culture première, vécue, de l'affirmation des solidarités et de la dimension communautaire, etc., il reste difficile de comprendre ce que sont, ou pourraient être les cultures populaires dans les sociétés contemporaines, et encore moins ce que seraient des politiques culturelles allant dans cette direction. Les poser, en effet, dans leurs rapports aux formes de la domination n'éclaire pas la capacité mobilisatrice qui leur est attribuée, à plus forte raison, dans l'exemple historique du carnaval, la signification d'éventuels indices d'une résurgence ; l'acceptation anthropologique d'une culture première, si elle est chargée de sens face à la définition de la culture légitime, peut se révéler fertile, mais soulève de nombreuses ambiguïtés appliquées aux modes de culture dans des sociétés développées ; de la même manière, parler de survivance exige, dans des dynamismes à long terme, d'interroger les résistances, et, avec précision, les forces de domination ; enfin, dans l'ensemble, même si l'antagonisme entre les analyses américaines et européennes sur les cultures populaires est indiqué, on saisit mal les différences, ces écarts qui pourraient s'avérer significatifs, entre cultures de masse, cultures du peuple, cultures des élites, voire les formes de contre-cultures produites par des mouvements sociaux réels. Ainsi, d'un point de vue d'ensemble, l'ouvrage

lève peu d'ambiguïtés, s'avère peut-être manquer de perspectives comme si les enjeux que portent l'usage et la revendication des cultures populaires s'étaient davantage obscurcis, rappelant le mot de Durkheim selon lequel « la science continue à dépendre de l'opinion au moment où elle paraît lui faire la loi ».

Et, cependant, certaines contributions sont pertinentes et stimulantes, justifient le détour de la lecture. Relevant toutes les fausses représentations qui constituent l'héritage historique de l'analyse des cultures populaires, F. Dumont fait ressortir combien cette culture est sans représentation autre que le discours qui lui est imposé ; G. Pronovost apporte de précieuses indications sur la dimension scientifique et politique de ces cultures, tandis que J. Duchastel analyse la construction scientifique du concept historique de contre-culture. On retiendra tout particulièrement l'interrogation de J. Ion situant la résurgence de la problématique des cultures populaires dans la crise de légitimation du politique, et la contribution de R. Ledrut sur les rapports entre peuple et création et les effets culturels de l'autonomisation des couches intellectuelles.

Le numéro spécial de LOISIRS et SOCIÉTÉS (2) est consacré au couple culture populaire - culture de masse. On formulera les mêmes observations en remarquant toutefois que la citation de témoignages très diversifiés, l'accent porté sur le problème des cultures de masse, une attention accordée aux conditions de l'action volontaire, permettent de mieux cerner les phénomènes de résistance aux productions culturelles dans les sociétés « développées » et dépendantes, autant que des milieux populaires à l'encontre de formes modernes d'organisation de la vie socio-culturelle. L'espace imaginaire de la fête populaire, la résistance ouvrière au phénomène associatif, l'affirmation de l'identité culturelle guadeloupéenne, des indications sur le militantisme culturel sont autant d'apports à une réflexion sur ces

phénomènes de résistance à l'hégémonie et à l'impérialisme culturel. C'est ici que prend tout son sens, et toute son historicité, un effort collectif de réflexion sur ce thème dans les conditions de la société canadienne, et plus précisément au Québec.

A Aix, en 1978, le thème des « intermédiaires culturels » faisait objet de colloque : les actes, regroupant plus de cinquante contributions, attestent la vitalité de cette rencontre où dominaient les historiens (3). Ce qui rend vivant et fructueux ce colloque, c'est précisément la diversité et la multiplicité des communications ; en ce sens, la notion d'intermédiaire culturel constitue plus un indicateur de toutes les formes d'échanges, de transferts, d'emprunts et de transformations qui caractérisent les contacts et les rivalités entre groupes sociaux qu'un concept rigoureux. La pertinence de cette rencontre tient à l'adoption d'un parti-pris strictement diachronique et à la juxtaposition sans prétention théorique ou synthétique de communications, dont les objets sont souvent microscopiques, et ce jusqu'à désigner l'étroitesse, l'arbitraire et l'insuffisance de la notion d'intermédiaire culturel. Que tirer d'un point de vue général, de ces études sur les interstices des groupes sociaux, sur leurs points de fracture où se dégagent des possibilités de mobilité et les conditions d'une liberté, sur ces agents de la circulation culturelle qui produisent médiation et changement ? En premier lieu, un principe : il n'est point d'objet sociologique, construit comme tel, qui ne soit pas déjà comme tel historique, en d'autres termes, il n'est pas d'institution qui ne soit social-historique. Comme conséquence, ces notions de mentalité et de culture que tant d'analyses mettent en œuvre sont, en tant que constructions dans l'historicité, toutes problématiques. Le colloque reflète une intéressante polémique entre culture conçue comme processus créateur et culture désignée comme enjeux des rapports de domination. Il permet

aussi d'écarter ce faux « balancement » entre culture savante - culture de (des) élite(s) - et culture(s) populaire(s) non seulement, il ne s'agit pas d'entités auto-centrées, homogènes, mais encore, les motifs ne cessent de circuler dans les deux sens, de composer des dynamismes, d'imposer des modifications, de nouvelles concrétions. De même, dans la voie naguère ouverte par de Certeau, ce sont les stratégies de consommation, d'adoption, d'interprétation de mêmes objets qui doivent retenir l'attention dans une perspective historique qui laisse la place à une réflexion sur la ruse avec les normes et les modèles. S'attacher à la figure des intermédiaires, revient à indiquer les espaces de contacts entre groupes, qu'il s'agisse de lieux (le cabaret), de fonctions (le médecin, le guérisseur), de pouvoirs (le maître d'école, le curé, le notaire), de marginaux (la putain, l'ouvrier autodidacte et créateur), de groupes intermédiaires (les domestiques), de relais des médias (le journal populaire, l'animateur de radio), d'agents de l'appareil d'Etat (l'instituteur, l'assistante sociale), etc. C'est aussi évaluer les conditions de la transmission inter-groupes dans un cadre spécialement et temporellement circonscrit. On suit alors avec attention ce passage des intermédiaires traditionnels de la société d'Ancien Régime, en symbiose avec la société traditionnelle, dans une relation à la fois d'intégration et de cohésion, à ces intermédiaires institutionnels que le XIX^e siècle et la société industrielle rétablissent. Ces intermédiaires sont organiques de la société traditionnelle — ce qui n'exclut pas les rivalités entre maîtres et domestiques, médecins et guérisseurs, curé et cabaretier ; agents de la transmission des valeurs et des idées (le colporteur, le journaliste), représentants d'une idéologie dominante auprès de classes difficiles (l'assistante sociale), mais aussi porte-parole de la révolte (les sans-culotte), ou tout simplement des « inspirés », hommes du XIX^e siècle placés sur les confins de la

ville moderne, livrés à l'autodidaxie, à l'autobiographie pour récit de leur déplacement social.

On ne concluera ni au quadrillage social, ni à l'hypertrophie informationnelle, ni à une hypercomplexité sociale déjouant l'hypothèse de la société unidimensionnelle chère à H. Marcuse. Avec la dernière livraison d'INFORMATIONS SOCIALES (4) qui décrit autant les professionnels de la médiation dans le secteur social que ceux qui s'appuient sur une logique des besoins pour s'autohabilitier intermédiaires, on constatera à la fois l'éclipse de la raison, naguère horizon mythique justifiant la figure du citoyen, les failles du contrôle bureaucratique qui ouvre de fait toujours plus de fractures et d'espaces de jeu, la crise de légitimité du politique, et plus précisément de l'Etat, et, plus généralement, la crise historique de la justification de l'intervention sociale, crise qui met en cause l'aptitude d'une société à se signifier et à se produire comme sens. Quant à la médiation, auberge espagnole ouverte à tous les voyageurs, elle n'est pas sans avenir. Les animateurs en savent quelque chose.

Bernard Jurdier

(1) *CULTURES POPULAIRES ET SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES*, Presses de l'Université du Québec, 1982, 182 p.

(2) *CULTURE POPULAIRE, CULTURE DE MASSE*, *Loisirs et Sociétés*, n° IV, 1981, Presses de l'Université du Québec, 197 p.

(3) *LES INTERMÉDIAIRES CULTURELS*, *Actes du colloque du Centre méridional d'histoire sociale des mentalités et des cultures* (1978), Université de Provence, 1981, 682 p.

(4) *MÉDIATEURS, MÉDIATION*, *Informations Sociales* n° 4/1982, C.N.A.F., 96 p.

JULES FERRY ET L'ÉCOLE PUBLIQUE

par **Pierre Chevallier**

L'ouverture des archives du pontificat de Léon XIII en 1979 a permis à Pierre Chevallier, historien éminent de la

franc-maçonnerie française, d'étudier les relations de Jules Ferry avec l'Église de France et le Saint-Siège de février 1879 au 30 mars 1885, années pendant lesquelles Jules Ferry a été au pouvoir comme ministre de l'Instruction publique puis président du Conseil, et a tout mis en œuvre pour séparer l'église de l'école, séparation qui annonce celle plus radicale de 1905.

Tout d'abord l'auteur présente rapidement les rapports entre la France et l'Église à propos de l'enseignement, de la rupture consécutive de la Révolution de 1789 au concordat de 1801 signé par Napoléon I^{er} instituant le monopole de l'Etat en faveur de l'université et de l'enseignement secondaire, puis à la loi Falloux de 1850, véritable « concordat scolaire » accordant la liberté de l'enseignement secondaire et le contrôle par le clergé de l'enseignement primaire.

Vient ensuite une analyse des « positions doctrinales de l'Etat, de l'université et de l'église sur l'enseignement et l'évolution de la législation de 1800 à 1875 » jusqu'à la loi du 12 juillet 1875 qui accorde la liberté de l'enseignement supérieur.

A partir de la nomination de Jules Ferry comme ministre de l'Instruction publique sont étudiés les processus législatifs qui grignotent peu à peu les acquis précédents de l'église et établissent la mainmise de l'Etat sur l'école : abrogation partielle de la loi Falloux, révision de la loi du 2.7.1875, avec la controverse sur l'article 7 qui interdit la direction d'établissement d'enseignement aux membres des congrégations religieuses non autorisées (essentiellement les jésuites), décrets du 29 mars 1880 sur la dissolution des congrégations non autorisées, et leurs exécutoires, loi du 21 décembre 1880 sur la laïcité de l'enseignement secondaire des jeunes filles précédée de la loi du 9 août 1879 sur les écoles normales d'institutrices et la loi sur le brevet de capacité des instituteurs (16.6.1881), enfin les fameuses lois de 1881 et 1882 sur la gratuité,

l'obligation et la laïcité dans l'enseignement primaire dont la mise au point des manuels d'enseignement moral et civique pour permettre aux maîtres de faire une instruction morale en remplacement de l'instruction religieuse laissée aux soins des familles et des ministres des cultes, instruction morale devant créer l'unité spirituelle et morale de la nation, les maîtres étant dans l'obligation de respecter une neutralité confessionnelle absolue.

Toute l'étude de P. Chevallier est émaillée de portraits des personnages importants, qui permettent de mieux comprendre leur comportement et leur influence respectifs : Jules Ferry, les représentants du Saint-Siège en France (Mgr Meglia, Mgr Czacki puis Mgr di Renale à partir d'octobre 1882), les représentants de la France au Vatican (le marquis de Gabriac, Félix Desprez, le comte de Manbel), Ferdinand Buisson entre autres.

Tout ce travail fait à partir de documents inédits (dont une importante correspondance entre Rome et Paris) qui complètent les documents déjà connus, permet de mieux appréhender les positions personnelles de chaque protagoniste, les raisons qui ont motivé Jules Ferry (ancien catholique, franc-maçon, positiviste, grand bourgeois républicain) dans son opportunisme politique et Léon XIII dans son accord de fait pour les lois sur l'enseignement en échange du maintien du concordat et de la protection des intérêts catholiques dans le monde par l'entremise de la France, puissance coloniale, sans négliger l'importance de la franc-maçonnerie dans l'inspiration et l'adaptation de ces lois laïques.

Cet ouvrage passionnant et facile à lire apporte en cette année du centenaire des lois laïques, un complément riche et original à l'histoire de l'école laïque et de son fondateur le plus connu.

Arlette Boulogne

Chevallier (Pierre). — **La séparation de l'église et de l'école : Jules Ferry et Léon XIII.** — Paris : Fayard, 1981. — 485 p.

HISTOIRE DE LA PEDAGOGIE DU XVII^e SIECLE A NOS JOURS sous la direction de G. Avanzini

Ouvrage dû à la collaboration de dix-neuf chercheurs sous la direction de G. Avanzini, « Histoire de la pédagogie du XVII^e à nos jours » se présente dès son titre comme répondant à un projet ambitieux qui s'articule autour de quatre points : 1) étude des finalités de l'éducation ; 2) évolution des représentations des sujets de l'éducation ; 3) évolution des systèmes d'enseignement ; 4) évolution par disciplines des contenus de l'éducation.

Le projet est d'autant plus ambitieux qu'affirmant un peu vite : « la connaissance des doctrines pédagogiques et celle des institutions éducatives demeurent en France, gravement lacunaire » oubliant ainsi tous les travaux qui se sont multipliés, depuis 20 ans — Crubellier ou Prost entre autres —, Avanzini pose, ainsi l'ouvrage qu'il dirige comme la réponse aux questions restées selon lui dans l'ombre.

Il est vrai que le travail est bien documenté. Malheureusement, contraints par l'incompatibilité entre l'énormité du sujet et la dimension relativement modeste de l'ouvrage, les auteurs n'ont pas toujours su éviter la nomenclature. C'est particulièrement le cas pour les chapitres de la première partie qui, faute de pouvoir analyser l'œuvre de chaque théoricien, mais voulant en citer le maximum, brossent des aperçus lapidaires et pourtant peu significatifs. A cela s'ajoutent l'éclatement consécutif à l'aspect collectif de l'ouvrage et à sa structuration qui dispersent ici ou là les données concernant tel ou tel pédagogue. Ainsi, en va-t-il par exemple pour le tchèque Komeňalxy, dont le nom constitue l'un des leit-motiv de l'ouvrage, sans que l'on

puisse à chaque fois se faire une idée précise et complète de la nature de son œuvre et de sa portée.

Si cet éclatement entraîne une certaine confusion au niveau des données, voire des réflexions succinctes qui s'y rattachent, il n'est par contre pour rien dans la confusion des termes qui règne dès le départ. Aucun d'entre eux, en effet, n'est défini, comme si les sens de : pédagogie, enseignement, éducation, instruction, relevaient de l'évidence et de l'ambivalence.

A la confusion relative à l'exposition des données, et à celle des termes sur laquelle elle s'étaye, s'ajoute la confusion du champ du travail : histoire de la pédagogie du XVII^e siècle à nos jours, soit. Mais où ? En France ? En Europe ? Ainsi les chapitres traitant des doctrines pédagogiques s'intéressent, et c'est légitime, à leur évolution européenne. Mais dès la seconde partie, bien que d'une façon non systématique, le champ se restreint à la France sans justifications méthodologiques ni théoriques. Plus grave, l'influence des doctrines survolées dans la première partie n'est jamais articulée avec la question des institutions ou des contenus d'enseignement, sauf à considérer quelques allusions ponctuelles et redondantes.

Ce triple niveau de confusion conduit finalement à une double impression : d'une part, l'ouvrage semble n'avoir aucune problématique centrale ; de l'autre, il s'impose comme un travail exclusivement descriptif. C'est en réalité un recueil d'articles qu'unifient artificiellement introduction et conclusion du responsable de la recherche, et l'ordre dans lequel ils apparaissent. A ce titre, l'ouvrage est plus une contribution à l'histoire de la pédagogie qu'une histoire constituée en corpus fortement charpenté. Le titre, compte-tenu de l'aspect définitif que suppose le choix du mot histoire, est à cet égard un abus de langage. A tout le moins la gageure qu'il constitue n'est pas tenue.

Il reste qu'il n'est pas aisé de se

persuader de la forte unité des problématiques éducatives sur près de 3 siècles et demi. L'une des lectures que l'on peut faire au contraire à partir des données qui nous sont proposées, consisterait à mettre en avant la MUTATION radicale qui interviendrait entre le XVII^e et le XX^e siècle dans les doctrines et les contenus d'enseignement, avec comme corollaire le développement d'une institution étatique de dynamique hégémonique. Plus précisément, il s'agirait du passage d'un ensemble EDUCATIF global impliquant plus ou moins formellement les agents de la société conçue comme communauté organique, close et hiérarchisée (XVII^e-XVIII^e siècle) à un éclatement progressif de cet ensemble aboutissant à une situation où coexistent des secteurs EDUCATIFS étatiques, paraétatiques, privés et un secteur d'ENSEIGNEMENT marqué du sceau d'un fonctionnaire gagé par la SCIENCE, dominé par le secteur public et qui se draperait dans la légitimité de l'éducatif sans pouvoir tenir la gageure d'initier sa fonction et cette justification (fin XIX^e-XX^e siècle). En d'autres termes, on passerait d'un ensemble éducatif unifié où l'enseignement ne serait qu'une des dimensions de la formation du futur membre d'une société assez théocratique, à un éclatement de l'éducatif avec une hypertrophie connexe de l'institution enseignante. Ce passage est rendu possible par le coin dans l'unanimité médiéval que représentent au niveau idéologique la renaissance puis la réforme, qui préparent les exigences philosophiques — rationalismes — et politiques — socialismes — ultérieures.

Mais cette lecture n'est finalement qu'une formalisation a posteriori de données éparses. Il est évident qu'il lui manque les médiations d'une réflexion approfondie les charpentant. Quoi qu'il en soit, cette lecture remet en cause le jugement de G. Avanzini sur l'ouvrage. Aucune unité des problématiques éducatives ne transparaît au contraire puisque l'on peut établir entre le XVII^e

et le XX^e siècle français un profond bouleversement de ces problématiques.

Finalement, Avanzini écrit pour conclure : « cet ouvrage paraît au moment où se « célèbre » le centenaire de l'École, c'est-à-dire l'anniversaire de la loi de juin 1881 qui établit la gratuité scolaire. Heureuse et curieuse coïncidence dont il y a lieu de se réjouir, en espérant que ces pages apporteront à cette commémoration une lumière non passionnée. » A la lumière de ce qui précède, on peut se demander si l'on n'a pas affaire à un ouvrage de circonstance qui, à cause de ses faiblesses, dessert plus qu'il ne sert les objectifs qu'il s'était donné et la cause qu'il prétend défendre.

Christian Guérin

LA JEUNESSE DANS LES ANNEES 80

Il s'agit, en fait, de 3 livres. Le premier, constituant la première partie, s'intitule « les jeunes : leurs comportements et leurs aspirations » ; le deuxième, plus épais, a pour titre « les différents visages des jeunes à travers le monde » ; le troisième, plus modeste, se veut une conclusion portant comme titre « la jeunesse et les défis mondiaux des années 80 ». Ces 3 livres réunis constituent une première contribution de l'UNESCO à l'année mondiale de la jeunesse de 1985.

La conclusion est sans doute la partie la plus décevante et la moins novatrice. Elle n'apporte en fait que des redites à la brillante synthèse du début, que l'on doit à un historien américain, Thomas R. Forstenzer. L'auteur parcourt les deux dernières décennies et le rôle de la jeunesse durant cette période. En deux phrases « il caractérise l'évolution des années 60 aux années 80 » : « les mots-clés du rapport de l'UNESCO de 68 étaient : confrontation, contestation, marginalisation, contre-culture, contre-

pouvoir, culture des jeunes »... les mots-clés de la vie des jeunes au cours de la prochaine décennie seront : pénurie, chômage, sur-qualification, inadéquation entre emploi et formation reçue, anxiété, attitude expressive, pragmatisme ; et l'on pourrait même ajouter à cette liste subsistance et survie ». A partir de ce fonds, l'auteur analyse les rapports des jeunes à la famille, à la communication, au travail, au système éducatif, en tentant de donner à son propos un caractère international, n'hésitant pas à s'appuyer sur les études présentées en deuxième partie.

Onze études régionales (1) y sont présentées. Si certains auteurs ont été tentés par l'auto-satisfaction, étant peut-être trop impliqués dans la politique de leurs états, la plupart d'entre eux brosent un tableau assez inquiétant de la situation de la jeunesse dans le dernier quart du vingtième siècle.

Revient comme un leit-motiv à travers ces études, le nombre croissant de la population jeune (40 à 60 %), la croissance exponentielle de la population d'âge scolaire en même temps que les coûts toujours croissants d'un enseignement inadapté, l'incapacité manifestée par le marché du travail à répondre aux demandes d'emploi, le nonaccès des « pauvres » aux activités culturelles...

Face à cette réalité mondiale qu'on n'appréhendait peut-être pas d'une manière aussi catastrophique, on aimerait cependant voir se dégager de nouvelles analyses, de nouvelles approches qui apporteraient non pas des solutions optimistes mais qui témoigneraient d'un changement possible, issu de nouvelles valeurs vécues par les jeunes.

Une seule étude — une sur onze — (2) témoigne d'une possibilité d'évolution de déblocage, d'ouverture. On la doit à Mr Boubakar Ly, Chef du Département de Philosophie de l'Université de Dakar. L'auteur y montre que l'idée nationale jaillit du terrain parallèlement à une forte poussée mystique : « la religion qui avait déjà joué un rôle dans la

création du sentiment national au moment de la lutte pour l'indépendance, est en train de contribuer à développer ce qui reste de l'affirmation de la personnalité nationale et culturelle africaine ». Un peu partout la référence aux systèmes religieux s'accompagne du retour à des formes d'organisation et à des pratiques culturelles traditionnelles très souvent réinterprétées dans la perspective de la modernité »... L'auteur montre ensuite la multiplication d'organisations de jeunesse fondées sur ces bases, en concluant que cette jeunesse est un facteur du changement constituant une variable que les gouvernements — souvent en retard sur le mouvement — ne peuvent plus ignorer.

Certes l'analyse est ici présentée à partir du continent africain. Mais ne constitue-t-elle pas une clé pour mieux appréhender le renouveau de l'Islam auprès des jeunes, ainsi qu'une tendance à une nouvelle religiosité parmi les jeunes d'Amérique du Nord et de l'Europe.

On aurait aimé trouver d'autres « indicateurs de tendance » d'autres clés d'analyse dans les autres études présentées. C'est sans doute cette prédominance de descriptions de cas, de situations, au détriment d'analyses, qui constituent le principal reproche qu'on pourrait faire à l'ensemble de cet ouvrage. Mais ce n'est qu'une première contribution à l'année internationale de la jeunesse et il reste à souhaiter que cette initiative soit suivie par d'autres permettant de compléter ce tableau documentaire, de confirmer ou d'infirmer des analyses, de proposer d'autres pistes de travail.

P. Gallaud

(1) *Amérique du Nord, Costa Rica, Suède, Pays socialistes, Pologne, Afrique, Tanzanie, Pays Arabes, Asie du Sud Est.*

(2) *La jeunesse africaine entre la tradition et la modernité.*

La jeunesse dans les années 80. — Paris, les presses de l'Unesco, 1981. — 340 p.

LES JEUNES CHANTENT LEURS CULTURES

par Jean-Charles Lagrée

Les jeunes chantent leurs cultures, mais leurs cultures les chantent aussi. C'est une analyse des rapports dialectiques des mouvements sociaux des jeunes et de leurs expressions musicales que nous livre Jean Charles Lagrée dans cet ouvrage.

Trois mouvements sont analysés en parallèle avec leurs trois styles d'expressions musicales : les blousons noirs des années 50 et 60 et la musique rock ; la beatgénération et le folk ; le mouvement hippie et la pop-music. La conclusion de l'ouvrage évoque les évolutions plus contemporaines des expressions musicales : renouveau du rock, et punk essentiellement.

Les blousons noirs tout d'abord : pour l'auteur, c'est un mouvement des jeunes ouvriers confrontés à une marginalité qu'ils subissent ; leurs valeurs sont très largement celles de la société globale : consommation, boulot qui rapporte du fric, amour de couple et famille bien rangée.

Seulement d'argent ils n'ont pas ; leur famille a plus souvent des allures d'enfer ; et de boulot, ils n'auront guère puisque déjà l'école les a exclus. La bande et le rock sont une sorte de fausse conscience ; ils révèlent une identité forte en opposition aux autres, mais une absence de projets, de conceptions globales qui puissent donner un but.

Le mouvement Beatnik, comme d'ailleurs le mouvement hippie se présentent différemment. L'un et l'autre ayant une avant-garde intellectuelle, une expression artistique, et notamment littéraire qui trouve parmi des jeunes (plus ou moins intellectuels) un public.

La lutte des beatnicks ne va guère au-delà de la rupture avec le système social, surtout au nom de l'individu. C'est un mouvement de solitaire et de solitude qui refuse mais qui ne fonde pas. C'est avec les hippies qu'un mouvement jeune

prend du poids sur l'histoire : lutte contre la guerre au Vietnam, contre la pollution etc.

Mais quelle est la relation entre ces mouvements et les musiques évoquées précédemment ? La thèse de l'auteur est très convaincante. Cette musique n'est pas une mode inventée par les media. Elle est la création d'un mouvement social par l'intermédiaire de son élite ou de ses artistes, mouvement social qui se retrouve mais aussi se trouve dans cette musique.

Naturellement les media ont un rôle certain car ils confèrent à la diffusion musicale une ampleur qu'elle n'aurait pas sans cette intervention. Mais les media n'ont, dans cette affaire, rien créé.

Ce point est important car ce n'est pas le cas de toutes les musiques qui plaisent aux jeunes. Le yéyé, comme 20 ans plus tard, le disco sont des entreprises radicalement différentes sans aucune base de création dans un public qui en consomme fortement. Les media peuvent inventer une musique susceptible de plaire, sans qu'existe dans le public un mouvement social.

Mais le propos de l'auteur n'était pas d'analyser, une fois de plus, l'aliénation par les media. La véritable limite de son travail n'est donc pas sur cette question, mais bien plutôt dans l'absence d'analyse à proprement parler musicale des œuvres. Sociologue et non musicologue l'auteur analyse des textes et non des sons et des rythmes. Il évite alors parfois mal la redondance et se prive sans doute d'arguments.

Mais, cette lacune a aussi son avantage : celui de nous donner un ouvrage parfaitement clair et largement accessible sur un sujet dont on parle volontiers, mais où manquent les travaux sérieux et originaux.

Ch. Guérin

Lagrée (Jean-Charles). — **Les jeunes chantent leurs cultures.** — 1982, l'Harmattan, Collection Changements.

LORRAINE CŒUR D'ACIER par David Charrasse

Comme l'écrit Gérard Noirier dans sa présentation, Lorraine Cœur d'Acier est sans doute l'expérience la plus riche et la plus originale dans l'histoire des « radios libres » en France. Destin exceptionnel en effet que cette radio lancée par la C.G.T. pour quelques jours au printemps 1979 et qui dura dix-huit mois. Une radio finalement victime de son succès, brisée par ceux-là même qui lui avaient permis de vivre.

Le livre qui lui est consacré a le mérite de décrire avec précision sa naissance et son mode de vie tout au long de ces huit mois ; c'est l'écœurement de la population à l'écoute des informations régionales d'FR3 qui le 27 février 1979 lance le premier mouvement de masse contre la télé officielle. L'initiative de la C.F.D.G. de faire visiter le relais de « Télévision SOS emploi » est un succès considérable (plusieurs milliers de personnes).

La grande innovation du lancement de Lorraine Cœur d'Acier a été de sortir d'une radio libre de la clandestinité en implantant ses studios dans le hall de l'hôtel de ville de Longwy Haut avec inauguration officielle !

Dès lors, bien implantée au cœur de la population dans un local transparent, la longue aventure de ce qui devait ne durer qu'une semaine peut commencer. Le livre nous la raconte de façon vivante.

D'abord la mise en scène du studio lui-même derrière « une large baie vitrée qui permet de voir tout l'intérieur du studio... Tout est monté comme pour un spectacle ».

Toutefois, la centralisation qui a permis l'existence d'un lieu de rassemblement et d'approche d'un lieu de communication a vite été « un frein à l'ouverture totale ». L'auteur raconte les efforts faits par les animateurs pour « sortir du studio » et l'évolution vers un militantisme culturel qui « jette des ponts entre la lutte purement syndicale

et la défense d'une culture régionale et ouvrière ».

Si les efforts des animateurs et les réactions hostiles du syndicalisme traditionnel sont bien mises en évidence dans cet ouvrage, on peut regretter de ne rien savoir au fil de la lecture sur les liaisons entre cette radio et le milieu associatif

local. Quel a été son rôle ? sa place ? Le silence sur ce sujet laisse plusieurs interprétations possible sur le degré d'innovation des acteurs de l'éducation populaire face aux nouveaux usages des media.

O. Gagnier

Charasse (David). — **Lorraine, cœur d'acier.** — Paris : Maspéro, 1981. — 198 p. (PCM n° 265).

MEMENTO VIDEO-COULEUR

par Pierre-Antoine Taufour et Jacques Pigeon

Ce memento pratique présente les matériels vidéo utilisés dans le secteur socio-éducatif : magnétoscopes portables et leurs accessoires, caméras portables, téléviseurs, lecteurs enregistreurs et magnétoscopes de montage.

Chaque appareil est décrit, des schémas indiquent les fonctions principales, une étude critique en présente les avantages et les inconvénients.

A ces fiches techniques s'ajoutent des chapitres sur les branchements, le brochage des prises, les standards de diffusion, et des conseils pour le montage.

Ce livre sera indispensable à tous ceux qui ont à concevoir un équipement vidéo et utile à ceux qui veulent mieux connaître et utiliser les matériels.

TAUFOUR (Pierre-Antoine) et PIGEON (Jacques) - Dessins : Richard BOSQUILLON.

Edité par Média et Vie Sociale, 1982, 39 rue de Chateaudun - 75009 Paris - 117 p. - 60 F (+ port).

CinemAction N° 21-22
GRAINES DE CINEASTES

SOMMAIRE

EN FRANCE

DEPUIS TRENTE-CINQ ANS JE
REVE DE FAIRE UN FILM AVEC
DES ENFANTS, par Pierre Prévert . .

I – DEUX OU TROIS CHOSES QUE
NOUS SAVONS D'EUX

- 1) UN JEU DE PISTE DE DEUX ANS,
par Monique Martineau
- 2) MAIS QU'EST-CE QU'ILS DISENT ?
par Monique Martineau
- 3) CHERCHE CATALYSEUR, par Fran-
çoise Fontenelle
- 4) LA SAGA DES COLLOQUES EN-
SEIGNANTS, par Olivier Gagnier . . .

II – L'ÉCOLE ET LA CRÉATION AU-
DIOVISUELLE

- 1) COMMENT FAVORISER LA PRO-
DUCTION VIDÉO DES ÉLÈVES, par
Annie Bireaud
- 2) A GAGNY SPLENDEUR ET
MISERE DU C.E.S. AUDIOVISUEL,
par Martine Boulanger
- 3) UNE CHOUETTE EXPÉRIENCE, par
Pascale et Christine
- 4) A LA VILLENEUVE, ON LIT ET
ON ÉCRIT DES IMAGES, par Hélène
Gallay, Claude Collin et Jean Miguet .
- 5) NOUS VOULIONS FAIRE UN FILM
RIGOLO, par les enfants de l'école
des Bouleaux
- 6) LA CRÉATION DES ÉLÈVES NE
DOIT PAS ÊTRE LE FILM DU
PROF, par Jack Colas
- 7) L'ENVIE TENACE DE RECOMMEN-
CER, par Éric Billoir
- 8) ASSOCIER DES JEUNES A LA
FABRICATION D'UNE ÉMISSION,
par Jean-Patrick Lebel et Mireille
Chalvon
- 9) METTRE EN IMAGES LES IDÉES
DES JEUNES, par Alain Jeannel . . .
- 10) J.T.A. EN NORMANDIE, par Jean-
Claude Guézennec
- 11) DE LA LECTURE A L'ÉCRITURE,
par Monique Martineau

12) DE P.A.C.T.E. EN P.A.E., par Daniel
Bénessa

13) PROJETS AUDIOVISUELS, par
Renée Elkaïm-Bollenger et Monique
Martineau

14) RÉFLÉCHIR SUR LA VIE QUOTI-
DIENNE, par Agnès Dybowski

15) PETITS ENFANTS D'AGRICUL-
TEURS, par François Dufant et Mi-
chel Duvigneau

16) EN QUÊTE DE FICTION, par Jean-
Michel Gautier

III – A LA BASE, DES OBSTINÉS. . . .

- 1) JE FAIS DU CINÉMA, PAS VOUS ?
par Claude Curbale
- 2) DES INSTITUTEURS ET LEURS
LOUPIOTS, par Monique Martineau .
- 3) L'AVENTURE D'ARCHIMEDE-
FILMS, par Jean-Claude Guézennec .
- 4) BLANCHE-NEIGE RETROUVÉE
DANS LA BANLIEUE SUD, par
Christian Rouaud
- 5) DES FOUS DE CINÉMA DANS LE
SECONDAIRE, par Martine Marti-
neau

IV – FILMER POUR SORTIR DES
GHETTOS

- 1) LE CINÉMA DES PRINTEMPS
CHAUDS, par Monique Martineau . .
- 2) UN RAS L'BOL PROFOND DE LA
VIE LYCÉENNE, par Hervé Bérard. .
- 3) LA CONTESTATION DE L'ÉDUCA-
TION TRADITIONNELLE, interview
de Jean-Michel Carré par Monique
Martineau
- 4) BOUSCULER LA TORPEUR MOR-
TIFÈRE, par Bernard Darras
- 5) MEME A L'ÉDUCATION SURVEIL-
LÉE..., par Françoise Fontenelle . . .
- 6) ENFIN RECONNUS ! par Jean-Marie
Fawer
- 7) CONTRE L'ENFERMEMENT RA-
CIAL, par Monique Martineau

V – DES STRUCTURES SOCIO-CULTURELLES ACCUEILLANTES. . .

- 1) *FERMEMENT IMPLANTÉ, LE C.R.A.V. D'ÉLANCOURT*, par Olaf Malgras
- 2) *AU HAVRE, DES CRÉATIONS COLLECTIVES DIRIGÉES PAR DES PROFESSIONNELS*, par Catherine Régnier
- 3) *DU COTÉ DES MAISONS DE LA CULTURE ET DES C.A.C.*, par Monique Martineau
- 4) *COPIES FALOTES ET IMAGES FORTES DANS LES ATELIERS SUPER 8*, par Françoise Fontenelle
- 5) *UN REGARD CRITIQUE*, par Agnès Dybowski, Françoise Fontenelle, Philippe Laurant et Monique Martineau
- 6) *DU COTÉ DU TEMPS LIBRE - JEUNESSE ET SPORTS*, par Monique Martineau
- 7) *A LEUR SEULE DEMANDE*, par Marie Christian
- 8) *A BEAUBOURG, DU SUPER 8 ET DE L'ANIMATION*, par Ginette Bléry, Paul Dopff et Laure Quoniam
- 9) *QUAND LES MUNICIPALITÉS S'EN MELENT*, par Monique Martineau

VI – LE CINÉMA D'ANIMATION, UN SECTEUR QUI BOUGE

- 1) *UN GRAND COURANT TEND A FÉDÉRER TOUTES CES ÉNERGIES*, par Gérard Bellanger
- 2) *ET LE CINÉMA AVANCE IMAGE PAR IMAGE*, par Gérard Bellanger
- 3) *A ANNECY, UNE REGLE : TOUT PROJET DOIT ABOUTIR*, par Nicole Salomon
- 4) *LA JOIE DE PEUPLER L'ARCHE DE NOÉ*, par les élèves d'une classe de sixième
- 5) *IL Y A DE L'ANIMATION DANS LE FINISTÈRE*, par Nicole du Roy et Daniel Multrier
- 6) *A ANGERS, DES ATELIERS ET UN FESTIVAL*, par Jean-Michel Charruault
- 7) *LE TOUR DE FRANCE DE L'ANIMATION*, par Monique Martineau

VII – OU SE RENSEIGNER ?

- 1) *DANS DES RENCONTRES MULTIPLES*, par Monique Martineau
- 2) *AU FESTIVAL DE REDON*, par Gérard-Louis Gautier et Jean-Pierre Quinton
- 3) *DANS DES LIVRES ET DES REVUES*, par Monique Martineau
- 4) *PRES DE CHEZ VOUS, DE BONNES ADRESSES*, par Monique Martineau

EN SUISSE

ÉCOLE ET MEDIA : QUELQUES EXPÉRIENCES, par Claude Desimoni

I – LA CRÉATION AUDIOVISUELLE DES JEUNES

- 1) *FAIRE DU CINÉMA A HUIT ANS*, par Marie-Thérèse Iffland
- 2) *LE SUPER 8, UNE AUTRE FAÇON D'APPRENDRE LES SCIENCES*, par Jackie Rodesch
- 3) *DE LA CONSOMMATION A LA CRÉATION*, par Viktor Sidler
- 4) *L'ÉDUCATION AUX MEDIA : LA VOIE TESSINOISE*, par Erina Fazioli et Rosa Robbi
- 5) *FRAGILE ET PRÉCIEUSE VIDÉO*, par Jean-Pierre Golay

II – DES STRUCTURES POUR LA CRÉATION ET LA DIFFUSION

- 1) *LE CENTRE D'INITIATION AU CINÉMA, UN INSTRUMENT AU SERVICE DES ÉCOLES VAUDOISES*, par Charles Iffland et Claude Desimoni
- 2) *LA COURSE AUTOUR DE CHEZ SOI : DES JEUNES RÉINVENTENT L'ACTUALITÉ*, par Gilbert Brodard
- 3) *LES ATELIERS DE CINÉMA DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DE LAUSANNE*, par Ernest Ansorge
- 4) *LES FILMS DES JEUNES ET LEUR PUBLIC A NYON*, par Claude Desimoni

ACTION CULTURELLE

« Le cinéma dans les M.J.C. »

L'essentiel de ce dossier est constitué d'une description des différentes phases nécessaires à l'ouverture d'une salle de cinéma commercial, de son équipement et du matériel à acquérir ainsi que ses conditions d'exploitation et de fonctionnement.

En introduction, deux courts textes tendent à préciser quelques pistes de réflexion sur l'action culturelle par le cinéma et appellent au développement d'initiatives multiples dans le cadre de la FFMJC à l'instar de celles impulsées par la commission cinéma qui a produit ce dossier.

in « Cahiers trimestriels de la FFMJC », n° 9, mars 1982.

« Lecture : Le Livre roi »

En décuplant l'aide de l'Etat à la lecture publique le gouvernement a prouvé que son discours en faveur du livre n'est pas une rhétorique gratuite. Mais, pour que cet effort soit efficace, plusieurs années seront nécessaires tant les besoins restent importants, en particulier dans quelques grandes villes et dans les zones rurales. La politique du livre résistera-t-elle aux impératifs de la nouvelle rigueur économique ? Telles sont les questions évoquées dans ce dossier.

in « Vie Publique », n° 115, juin 1982.

« Un espoir : Bercy »

F. Guattari, J.P. Faye et U. Lebel ont décidé de mettre en route un comité d'initiative pour la fondation d'un ensemble transculturel international. Cet ensemble pourrait s'installer dans les entrepôts désaffectés de Bercy. Ce dossier donne la parole à ceux qui en ont eu l'idée.

in « Opus international », n° 85, été 1982.

EDUCATION POPULAIRE

« Les vacances collectives, instrument de développement des personnes »

Compte-rendu des colloques CEMEA sur les vacances collectives, au sommaire, entre autres :

- Les enfants en centre de vacances familiales
- Enfants et adolescents handicapés en vacances
- Violence des enfants, violence de la société
- Les enfants de travailleurs immigrés en centres de vacances.

in « Vers l'Education Nouvelle », numéro hors série, non daté, 1982 ?

« Regards sur l'histoire de la formation des adultes »

Un numéro à dominante historique sur l'éducation populaire, la formation des adultes, la création de Peuple de culture. En annexe, un très intéressant inventaire des services documentaires de l'éducation populaire.

in « Education Permanente », n° 62-63, mars 1982.

« 25 ans du mouvement international. Aide à toute détresse. Quart Monde »

Un n° spécial de « Feuille de route » consacré à l'anniversaire du mouvement qui a réuni à Bruxelles, le 15 mai, plus de 10 000 délégués.

in « Feuille de route », n° 120, juillet-août 1982.

« Les Maisons de la consommation », les Centres départementaux de la consommation »

C'est une orientation du Ministère de la Consommation. Que peut-on en penser au niveau de leur place et de celle des organisations de consommateurs ?

in « Familles rurales », n° 337, juin-juillet 1982.

« La retraite. Enquêtes nationale sur les retraités et futurs retraités E.D.F.-G.D.F. »

in « *Cahiers de l'IFOREP* », n° 32-33, 1982.

ACTION SOCIALE

« Médiateurs, médiations »

La société d'aujourd'hui a recruté de nombreux intermédiaires sociaux spécialisés professionnels ou bénévoles. Le besoin et l'utilité de fonctions de médiations sont déjà perceptibles si on en juge par la perplexité qu'inspirent les difficultés de la vie quotidienne et les exigences du fonctionnement administratif.

En proposant des analyses de la notion de médiation et de médiateur, en donnant la parole à certains de ceux qui exercent aujourd'hui dans le domaine social des pratiques de médiations, ce numéro voudrait apporter des éléments de réflexion pour la mise en œuvre de nouvelles solidarités.

in « *Informations Sociales* », n° 4, 1982.

ENFANCE JEUNESSE

« L'enfant dans le texte »

Pour accompagner le Congrès du Mondial du Livre, première rencontre inter-

nationale interdisciplinaire de spécialistes du livre convoqués par l'UNESCO (juin 1982), le « *Courrier de l'UNESCO* » a choisi de consacrer ce numéro à la littérature pour la Jeunesse. Un panorama très intéressant de la littérature mondiale pour enfants (de Pinocchio à Sun Wukong et Goha le Simple).

in « *Le Courrier de l'UNESCO* », juin 1982.

« Les 14-20 ans et la politique »

Un sondage exclusif Harris-Phosphore sur les 14-20 ans et la politique ; on y trouve des réponses sur le chômage, l'écologie, les partis, les syndicats, l'information... des commentaires d'Annick Percheron et de J.-Luc Parodi. Des résultats surprenants.

in « *Phosphore* », n° 16, mai 1982.

TOURISME

« Spécial Tourisme Social »

Un numéro spécial de « *Comité d'Entreprise* » consacré au tourisme social on y trouve, entre autres, une présentation des grandes associations de Tourisme social.

in « *Comité d'Entreprise* », n° 28, avril 1982.

P. Gallaud

INDEX DES REVUES CITÉES

— Cahiers de l'IFOREP
BURES MORAINVILLIERS
78630 ORGEVAL

— Cahiers Trimestriels FFMJC
15, rue de la Condamine
75017 PARIS

— Courrier de l'UNESCO
7, Place Fontenoy
75007 PARIS

— Comité d'Entreprise
2, rue Fléchier
75009 PARIS

- Education Permanente
Université Paris-Dauphine
75775 PARIS CEDEX 16
- Familles Rurales
81, avenue Raymond Poincaré
75116 PARIS
- Feuille de Route
ATD
95480 PIERRELAYE
- Informations Sociales

75634 PARIS CEDEX 13

- Opus International
4, rue de Nevers
75006 PARIS
- Phosphore
Bayard Presse
3, rue Bayard
75393 PARIS CEDEX 08
- Vers l'Education Nouvelle
55, rue Saint Placide
75279 PARIS CEDEX 06
- Vie Publique
8, rue Saint Florentin
75001 PARIS

**DU NOUVEAU
DANS LA PRESSE**

« Partenaires »

Dès le 15 septembre, un nouveau mensuel paraîtra, édité par l'Association Technique pour l'Action Culturelle en collaboration avec le Carrefour des régions du Centre Pompidou : «Partenaires». « Partenaires » voudrait mettre en partage l'information indispensable à tous ceux qui interviennent dans la vie culturelle.

La régionalisation va placer les artistes, les professionnels des établissements, les élus, les responsables syndicaux, les animateurs et les personnels des services et institutions culturels devant des problèmes nouveaux. « Partenaires » se voudrait le lieu où ces problèmes pourront se dire.

« Partenaires »

**19, rue du Renard - 75004 PARIS -
277.33.22**

« La Gazette du GREP »

Huit pages bourrées d'informations sur les activités du GREP ou organisées dans sa mouvance (Colloques, dîners-débats,

revues). On ne sait pas quelle en sera la périodicité.

**13, 15, rue des Petites Ecuries -
75010 PARIS**

« Temps Libre équipements »

L'ambition de cette nouvelle revue (n° 1 - mars-avril-mai 1982) est de participer à une réflexion sur le temps libre et ses supports.

Elle se propose d'étudier et de concevoir les nouveaux équipements correspondant à la notion complexe du temps libre.

Au sommaire du n° 1 :

- « Pour une politique régionale du sport »
- « Vivre son temps libre »
- « Solaire et ordinateur au service des sports »
- « Grands ensembles, vie associative et temps libre »
- « Les équipements de loisir au Québec, concertation d'abord ».

Rédaction : Association française pour le développement des équipements sportifs et de loisirs.

Edition et administration :
Edition de Guyenne
14, rue des Marais - 33320 EYSINES
Abonnement 4 n^{os} 90 F.

« Culture »

Peuple et Culture lance une revue trimestrielle autour de 2 axes : la réflexion et l'information. Le dossier de réflexion du n^o 1 porte sur les voyages d'étude et les échanges internationaux et fait appel à de nombreuses contributions des délégations régionales.

130, rue de Rivoli - 75001 PARIS

296.14.71

N^o 1 : 25 F

« L'éducation » change de formule, Depuis la mi-septembre, « L'éducation » présente un nouveau visage : un hebdomadaire, plus léger que celui que nous connaissons, format tabloid comportant informations, documentation, renseignements pratiques, avec un « à votre service » amélioré, hebdomadaire qui sera doublé d'un supplément magazine mensuel où figurent enquêtes, reportages, dossiers, entretiens. Cette nouvelle formule veut trouver un meilleur équilibre entre information et réflexion pédagogique.

« L'éducation »

2, rue Chauveau-Lagarde - 75000 PARIS

266.69.20

LES POUVOIRS POLITIQUES ET L'ÉDUCATION POPULAIRE

par Antoine Léon

L'éducation populaire est peuplée suivant les époques comme la lecture d'émancipation sociale ou de lutte par l'écrit de contestation. Suivant les gouvernements en place, l'éducation populaire est devenue un moyen pour inciter les travailleurs à participer à la vie sociale. Elle apparaît comme une source d'idées subversives et de contestation. L'éducation populaire est au centre des conflits sociaux et politiques dans la mesure où elle tente de contrôler la jeunesse. Les mouvements populaires se trouvent ainsi étroitement mêlés aux conflits politiques et idéologiques de leur temps.

L'IDÉOLOGIE ET L'ÉVOLUTION DES INSTITUTIONS DE LECTURE DE MASSE DU XVII^e SIÈCLE À NOS JOURS

par N. Richter

L'institution bibliothécaire en son état actuel ne s'est en fait créée que depuis un demi-siècle que vulgarisation et diffusion des connaissances l'emportent sur la fonction traditionnelle de conservation. L'auteur propose l'histoire de cette mutation capitale dans l'histoire contemporaine des stratégies d'éducation et des mentalités. Analyzant les conditions dans lesquelles naît l'idéologie de la « lecture populaire », il commente le discours ouvrier sur l'instruction et la lecture au XIX^e, et décrit la grande période des bibliothèques populaires. Le cri de ces bibliothèques amène une transformation du passage de la lecture en France avec la constitution du métier de bibliothécaire et le développement de l'instruction de la lecture politique. Les développements politiques récents constituent en ce sens un aboutissement.



DE L'ANIMATION A L'ECONOMIE SOCIALE : UNE NOUVELLE DONNE
par J.L. Plé

Dans le n° 35 des CAHIERS, l'auteur étudiait l'émergence d'entreprises nouvelles dans le champ social de l'animation. Comme suite à ce travail, il lui apparaît important d'examiner certaines entreprises innovantes du secteur socio-culturel afin de lever les ambiguïtés de l'illusion innovationniste et associationniste. Il étudie ainsi plusieurs groupes de créateurs d'entreprises, analyse les conditions de leur motivation à créer, les forces innovantes des projets, les modalités du financement et du choix des structures juridiques, les règles et les modes de fonctionnement. Il est arrivé à estimer les problèmes posés par les nouveaux dispositifs réglementaires en faveur des associations.

LES POUVOIRS POLITIQUES ET L'EDUCATION POPULAIRE
par Antoine Léon

L'éducation populaire est perçue suivant les époques comme un facteur d'intégration sociale ou comme une source de contestation. Suivant les gouvernements en place, l'éducation populaire apparaît comme un moyen pour inciter les travailleurs à participer à une œuvre collective, ou alors elle apparaît comme une source d'idées subversives qu'il faut combattre. De plus l'éducation populaire est au centre des conflits entre laïques et catholiques dans la mesure où elle tente de contrôler la jeunesse. Les organisations d'éducation populaire se trouvent ainsi étroitement mêlées aux conflits politiques et idéologiques de leur temps.

L'IDEOLOGIE ET L'EVOLUTION DES INSTITUTIONS DE LECTURE DE MASSE DU XVIII^e SIECLE A NOS JOURS
par N. Richter

L'institution bibliothèque est une création récente. Ce n'est en effet que depuis un demi-siècle que vulgarisation et diffusion des connaissances l'emportent sur la fonction traditionnelle de conservation. L'auteur propose l'histoire de cette mutation capitale dans l'histoire contemporaine des stratégies d'éducation et des mentalités. Analysant les conditions dans lesquelles naît l'idéologie de la « lecture populaire », il commente le discours ouvrier sur l'instruction et la lecture au XIX^e, et décrit la grande période des bibliothèques populaires. La crise de ces bibliothèques, amène une transformation du passage de la lecture en France avec la constitution du métier de bibliothécaire et le développement de l'institution de la lecture politique. Les développements politiques récents constituent en ce sens un aboutissement.

LES UNIVERSITES POPULAIRES SONT DE RETOUR

par Geneviève Poujol

Si la dénomination est ancienne, la formule est nouvelle pour le public des années 80. L'originalité de la démarche des U.P. se situe au niveau de la variété de l'offre d'enseignement à laquelle répond un public peu familier du secteur de l'animation. Un nouveau public se dessine à dominante classe moyenne mais néanmoins plus démocratique que le public du socio-culturel classique. Une demande d'éducation sans contrainte, sans diplôme se fait jour, la formule d'Université Populaire a de beaux jours devant elle. Le nombre des U.P. augmente chaque année.

LA LECTURE DANS LES COMITES D'ENTREPRISE

par A. Pansu

Les bibliothèques dans l'entreprise sont un produit historique de la lutte du mouvement ouvrier pour son émancipation. Elles ne peuvent être séparées des conditions propres à ce lieu de production qu'est l'entreprise. Institution de ce fait originale, la bibliothèque d'entreprise, encore mal connue aujourd'hui, apporte une contribution spécifique au développement de la lecture. L'auteur donne des indications sur les lecteurs, sur les pratiques de lecture en entreprise, sur le rôle des professionnels ; il explique des évolutions à venir.

« LA VILLE REPOSE SUR LES EPAULES DE L'OUVRIER ENDORMI... »

Interview de Pierre Belleville

Pierre Belleville est l'auteur d'un rapport remis récemment au Ministre de la Culture. Il y propose un ensemble de réflexions, d'orientations, de mesures pour développer la culture dans l'entreprise. Dans cet interview, il s'explique sur la culture du travail, sur le rôle culturel de l'entreprise, sur la nécessité à aider le monde du travail à produire sa propre action culturelle. Dans le cours de l'entretien, il précise l'originalité de l'action des comités d'entreprises et la possibilité d'instaurer un « troisième secteur de l'action culturelle ».

FROM ANIMATION TO SOCIAL ECONOMY : A NEW DEAL

by J.L. Plé

In n° 35 of the CAHIERS, the author studied the emergence of new concerns in the social field of animation. Further to that work, he feels it important to examine some innovating concerns in the socio-cultural sector, in order to push aside ambiguities of the innovationist and associationist illusion. There fore he examines several groups of concern creators, analyses the conditions of their motivation for creating, the innovating forces of the projects, the modalities of financing and of choice of legal structures, the modes of operating. He comes to an estimation of problems set by the new legal system in favor of associations.

PUBLIC INSTANCES AND POPULAR EDUCATION

by Antoine Léon

« Popular education » is conceived, according to times, as a factor of social integration or a source of contestation. According to governments in place « popular education » appears as a medium to get workers to cooperate to a collective undertaking or as a source of subversive ideas that have to be fought. Moreover popular education is right in the middle of conflicts between laymen and catholics in so far as it attempts to control youth. « Popular education » organization are therefore closely involved in political and ideological conflicts of their time.

IDEOLOGY AND EVOLUTION OF MASS READING INSTITUTIONS FROM THE XVIIIth CENTURY TO NOWADAYS

by N. Richter

The « library » institution is a recent creation. Vulgarisation and diffusion of knowledge have overcome the traditional function of conservation since only half a century. The author proposes the history of this essential mutation in the present history of education strategies and mentalities. He analyses the conditions in which the ideology of « popular reading » develops and comments the workers' attitude to instruction and reading in the XIXth century and describes the great time of popular libraries. The crisis of ther libraries leads to a transformation of the passage of reading in France with the creation of the function of « librarian » and the development of the political reading institution. The recent political developments constitute, in this matter, an achievement.

POPULAR UNIVERSITIES ARE BACK

Geneviève Poujol

The appellation is certainly old, but the formula is new for the audience of the eighties. The originality of the P.U. lies in the variety of teaching possibilities offered to an audience not too familiar with the animation sector. A new audience is appearing, middle class to a large extent, but nevertheless more democratic than the audience of the standard socio-cultural sector. A request for an education without constraints, without diploma is appearing ; the P.U. system has a bright future ahead. The number of P.U. increases every year.

READING IN CONCERN COMMITTEES

by A. Pansu

Libraries in concerns are an historical product of the fight of the workers' movement for emancipation. They cannot be separated from conditions proper to the production site, i.e. the concern. The concern library, thus an original institution, still little known nowadays, brings a specific contribution to the developing of reading. The author gives indications on the readers, the practices of reading in the concern, the part of the professionals ; he explains the evolutions still to come.

"THE TOWN RESTS ON THE SHOULDERS OF THE WORKER FALLEN ASLEEP..."

Interview of Pierre Belleville

Pierre Belleville is the author of a report recently handed to the Ministre de la Culture. He propose a collection of reflexions, orientations, measures for developing culture in the concern. In this interview he gives his ideas on work culture, on the cultural part of the concern, on the necessity to help the working world to generate its own cultural action. During this interview, he explains clearly the originality of the action of concern committees and the possibility of installing a « third sector of cultural action ».

ABONNEMENT 1982 A LA REVUE « LES CAHIERS DE L'ANIMATION »

Pour tout abonnement ou achat par correspondance, s'adresser à l'Institut National d'Education Populaire, Service des Publications, 11 rue Willy Blumenthal, 78160 MARLY-le-ROI.

Tout abonnement part du 1er janvier de l'année en cours :

France 115 F

Etranger 145 F

Prix du numéro simple : 37 F

TVA comprise 4 %

Pour vous abonner, remplir le bulletin ci-dessous et le **joindre** à votre chèque postal (3 volets) ou chèque bancaire à l'ordre de **M. l'Intendant de l'I.N.E.P.**

BULLETIN D'ABONNEMENT AUX "CAHIERS DE L'ANIMATION"

(à renvoyer à : I.N.E.P.- Service des Publications, 11, rue Willy Blumenthal - 78160 Marly-le-Roi)

Adresse du destinataire :

Envoi de la facture à :

Nom : M.Mme.Mlle

Nom :

Profession :

N° : Rue :

N° : Rue :

Code postal :

Code postal :

Ville :

Ville :

Nombre d'abonnements demandés

Abonnement choisi : simple
 couplé

Pour l'étranger : Envoyer un chèque en francs français à l'ordre de **M. l'Intendant de l'I.N.E.P.** ou un mandat international.



BULLETIN DE COMMANDE DES DOCUMENTS DE L'I.N.E.P.

Institut National d'Education Populaire Service des Publications - 78160 MARLY-LE-ROI

NOM (*en capitales*) Prénom

Profession

Adresse

— *Commande les "Documents de l'I.N.E.P." suivants :*

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Frais 3,00 F

Total

Chèque (postal ou bancaire) à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P.
à joindre à ce bulletin

A facturer en exemplaires.

Adresse du destinataire

Envoi de la facture à

Nom : M. Mme. Mlle.

Nom :

Profession :

N° : Rue :

No : Rue :

Code postal

Code postal :

Ville :

Ville :

COLLECTION « DOCUMENTS DE L'I.N.E.P. »

SERIE ETUDES ET RECHERCHES

- XX TITMUS (C.) – L'éducation des adultes et l'éducation communautaire en Grande-Bretagne. – 1977. 26 F
- XXI Eléments pour l'histoire de l'Education Populaire Française. Actes du Colloque I.N.E.P. 1975. – 1976. 26 F
- XXIII HERMANN (J.) – Entre la lyre et le compas. Notes pour une scénographie de l'espace ludique. – 1976. 32 F
- XXVIII DURNEZ (J.L.), GROUSSET (L.M.), LEMOINE (C.) – Etude sur la formation des moniteurs de centres de vacances. – 1979. 26 F
- XXIX GUERIN (C.), MAZEL (I.) – Des maisons pour l'enfance. – 1979. 26 F
- XXXIII GALLAUD (P.), MAZEL (I.), SACHS (B.) et VINCENT (C.) – Les adolescents. – Enquêtes et propositions sur les loisirs (Laval, Nevers, Le Creusot). – 1980. 37 F
- GRAND (A.), HENRY (P.), NOEL (E.), VOLTZ (P.) – Stages avant-premières festivals :
- XXXVI Tome I : L'acteur, sa présence et la voix. – 1981. 32 F
- XXXVII Tome II : L'acteur et le masque. – 1981. 32 F
- XXXVIII Tome III : Le théâtre musical. – 1981. 32 F
- Les trois volumes ensemble* 78 F
- XXXIX OBERTI (A.) – Des organismes d'aide aux associations locales. – 1981. 37 F

SERIE DOCUMENTATION

- XXXI OBERTI (A.) – Pour connaître la télévision. – 1980. 37 F
- XXXII D.E.R.D. – Les formes d'éducation non conventionnelle en France. – 1980. 26 F
- XXXV GALLAUD (P.) – Les adolescents : 23 nouvelles expériences de loisir. 37 F
- XXXIV SACHS (B.) – Les adolescents : choix de textes : valeurs, comportements, loisirs. – 1978, réédition complétée. 1981. 37 F

SERIE ICONOGRAPHIQUE

- XXV VIOLETTE (M.), LAJUDIE (G.), BOUTEILLE (B.), PRUDAT (A.L.)
Formes animées, marionnettes, théâtre d'animation. – Expériences de formation par la création 37 F

OUVRAGES HORS-SERIE – CAHIERS DE L'ANIMATION

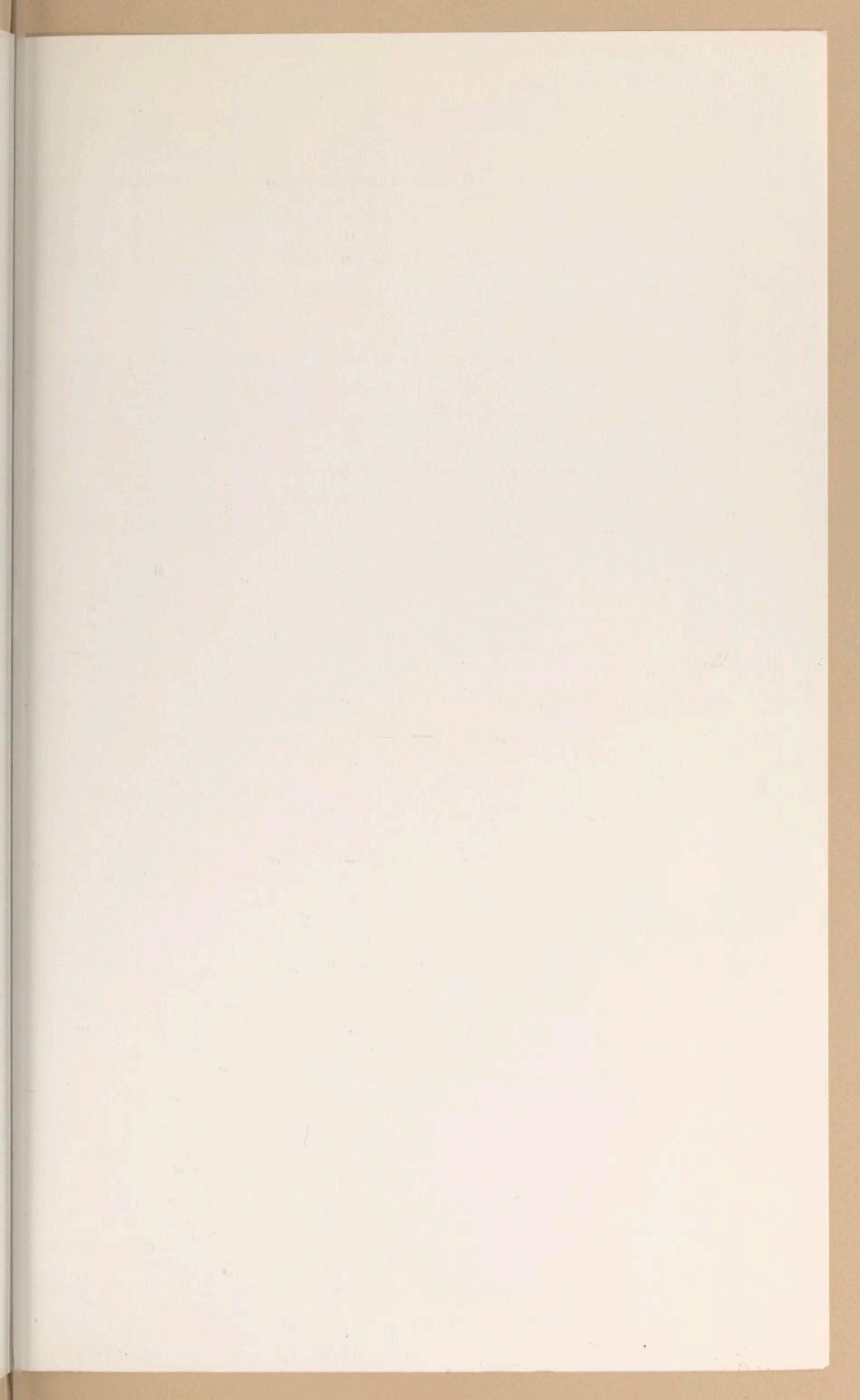
- B POUJOL (G.), LABOURIE (R.) (sous la direction de) – Les cultures populaires. Actes du colloque I.N.E.P. 1977. – Co-édition Cahiers de l'Animation – Edition Privat. – 1979. 53 F
- C MIGNON (J.M.), MIGNOT-LEFEBVRE (Y.) (sous la direction de) Education en Afrique : alternatives. – Actes des journées d'études I.N.E.P. – Co-édition Cahiers de l'Animation – Edition Privat. – 1980. 45 F

TVA comprise 4 %

XXIX TITMUS (C.) - L'éducation des adultes et l'éducation continue
 XXVIII DURIEZ (G.), GROSSET (L.M.), LAMOINE (C.) - Étude sur
 XXVII GURIN (C.), MAZEL (J.), SACHS (B.) et VINCENT (C.) -
 XXVI GRAND (A.), HENRY (B.), NOEL (J.), VOLZ (J.) - 2 tomes
 XXV Tome I : L'acteur en présence et la voix - 1981
 XXIV Tome II : L'acteur et le langage - 1981
 XXIII Tome III : La théorie musicale - 1981
 XXII OBERTI (A.) - Des organisations d'aide aux associations locales -
 XXI Tome I : L'acteur en présence et la voix - 1981
 XX Tome II : L'acteur et le langage - 1981
 XIX Tome III : La théorie musicale - 1981
 XVIII GURIN (C.), MAZEL (J.), SACHS (B.) et VINCENT (C.) -
 XVII DURIEZ (G.), GROSSET (L.M.), LAMOINE (C.) - Étude sur
 XVI TITMUS (C.) - L'éducation des adultes et l'éducation continue

D.L. n° 4474 - 3^e trimestre 1982
 Imprimerie Copédith
 7, rue des Ardennes - 75019 Paris
 CCP n° 604 AD

XXV OBERTI (A.) - Des organisations d'aide aux associations locales -
 XXIV Tome I : L'acteur en présence et la voix - 1981
 XXIII Tome II : L'acteur et le langage - 1981
 XXII Tome III : La théorie musicale - 1981
 XXI GURIN (C.), MAZEL (J.), SACHS (B.) et VINCENT (C.) -
 XX GURIN (C.), MAZEL (J.), SACHS (B.) et VINCENT (C.) -
 XIX DURIEZ (G.), GROSSET (L.M.), LAMOINE (C.) - Étude sur
 XVIII TITMUS (C.) - L'éducation des adultes et l'éducation continue
 XVII OBERTI (A.) - Des organisations d'aide aux associations locales -
 XVI Tome I : L'acteur en présence et la voix - 1981
 XV Tome II : L'acteur et le langage - 1981
 XIV Tome III : La théorie musicale - 1981
 XIII GURIN (C.), MAZEL (J.), SACHS (B.) et VINCENT (C.) -
 XII DURIEZ (G.), GROSSET (L.M.), LAMOINE (C.) - Étude sur
 XI TITMUS (C.) - L'éducation des adultes et l'éducation continue
 X OBERTI (A.) - Des organisations d'aide aux associations locales -
 IX Tome I : L'acteur en présence et la voix - 1981
 VIII Tome II : L'acteur et le langage - 1981
 VII Tome III : La théorie musicale - 1981
 VI GURIN (C.), MAZEL (J.), SACHS (B.) et VINCENT (C.) -
 V DURIEZ (G.), GROSSET (L.M.), LAMOINE (C.) - Étude sur
 IV TITMUS (C.) - L'éducation des adultes et l'éducation continue
 III OBERTI (A.) - Des organisations d'aide aux associations locales -
 II Tome I : L'acteur en présence et la voix - 1981
 I Tome II : L'acteur et le langage - 1981
 Tome III : La théorie musicale - 1981



de **les cahiers** l'animation

De l'animation à l'économie sociale : une nouvelle donne, J. PLÉ
Les pouvoirs politiques et l'éducation populaire, A. LÉON
L'idéologie et l'évolution des institutions de lecture de masse,
N. RICHTER
Les universités populaires sont de retour, G. POUJOL
La lecture dans les comités d'entreprise, A. PANSU
« La ville se pose sur les épaules de l'ouvrier endormi » une interview
de P. BELLEVILLE

Chroniques

Temps libre : Les équipements du loisir social - Tourisme social et aménagement des loisirs

Vie des Associations : Une foire aux associations - Associations et activités économiques - Education nationale et associations - Un métier pour réussir (rencontre des 28-29-30 juin 1982)

Animation - Animateurs : Des formations d'animateurs - Une enquête sur les animateurs - Définition d'un statut de base de l'animateur, conférence de presse du 6 juillet 1982 du ministre du Temps Libre

Comités d'entreprise : Pour la culture dans l'entreprise (rapport Belleville)

Perspectives internationales : Le conseil international d'éducation des adultes (I.C.E.A.)

Au fil des lectures

Ouvrages à lire - Lecture de presse

Résumés des articles

Abonnements

PRIX : 37 FRANCS

Vente au numéro à la librairie Le Divan - 37, rue Bonaparte - 75006 Paris